

Journal officiel de la République française. Lois et décrets

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

ment du siège principal de leur établissement une déclaration d'exploitation. Cette déclaration, dont les modalités seront fixées par arrêté du ministre des travaux publics, devra comporter, notamment, l'indication du ou des groupements professionnels de transporteurs publics auxquels est affilié l'entrepreneur.

Art. 7. — Est considéré comme transport public, pour l'application du présent décret, tout service offert au public dans un but commercial pour le transport de voyageurs ou de marchandises.

Art. 8. — Par dérogation à l'article 7, ne seront pas soumis aux dispositions du présent décret les services exceptionnels de transport de voyageurs, c'est-à-dire les services spéciaux destinés à faire face à des besoins qui ne se renouvellent pas régulièrement.

Art. 9. — Toute contestation ou réclamation relative à l'application des articles 7 et 8 du présent décret sera tranchée par le ministre des travaux publics, après examen du comité de coordination et proposition de l'arbitre.

Art. 10. — Les contraventions aux dispositions du présent décret, du règlement d'administration publique prévu à l'article suivant, et des arrêtés pris pour leur exécution seront punies d'une amende de 16 à 200 fr. par infraction constatée.

En outre, les infractions aux dispositions de l'article 5 du présent décret seront sanctionnées, en cas de récidive, par le retrait, pendant une durée allant de trois mois à un an, pour les véhicules du contrevenant ayant fait l'objet d'un procès-verbal, du récépissé de déclaration de mise en circulation prévu par l'article 28 du décret du 31 décembre 1922.

Art. 11. — Toutes mesures complémentaires tendant à assurer la coordination des transports ferroviaires et routiers feront l'objet d'un règlement d'administration publique.

Art. 12. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres avant le 31 octobre 1934.

Art. 13. — Le président du conseil, les ministres des finances, des travaux publics, de l'intérieur et de la justice sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 19 avril 1934.

ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le président du conseil,
GASTON DOUMERGUE.

Le ministre des finances,
GERMAIN-MARTIN.

Le ministre des travaux publics,
P.-E. FLANDIN.

Le ministre de l'intérieur,
ALBERT SARRAUT.

Le ministre de la justice,
HENRY CHÉRON.

Fusion de l'office national des mutilés, combattants et victimes de la guerre et de l'office national des pupilles de la nation.

RAPPORT

AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 19 avril 1934.

Monsieur le Président,

La loi du 11 mai 1933 a fusionné l'office national des mutilés et réformés de la guerre avec l'office du combattant.

Ainsi s'est trouvé réalisé un vœu des associations d'anciens combattants et victimes de la guerre.

Dans le même esprit, ces associations demandent la réunion en un organisme unique de l'office des mutilés combattants et victimes de la guerre et de l'office des pupilles de la nation.

Cette fusion rassemblerait sous l'égide du ministère des pensions les services intéressant les générations du feu et des ayants cause.

Outre qu'elle présente un intérêt moral incontestable, elle semble particulièrement opportune, car non seulement elle permettra de réaliser des économies appréciables dans le fonctionnement des services administratifs, mais, en confiant à un seul organisme le soin d'apporter aux combattants et victimes de la guerre l'aide qui leur est nécessaire, elle aura pour effet une connaissance plus exacte des situations familiales et évitera des doubles emplois.

Le Gouvernement fait sienne cette suggestion en raison de l'intérêt général qu'elle présente pour le pays et des économies qu'elle entraînera.

Pour ces raisons, nous avons l'honneur de soumettre le présent projet de décret à votre haute sanction, par application de l'article 36 de la loi du 28 février 1934.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect.

Le président du conseil,
GASTON DOUMERGUE.

Le ministre des finances,
GERMAIN-MARTIN.

Le ministre de l'éducation nationale,
AIMÉ BERTHOD.

Le ministre des pensions,
GEORGES RIVOLLET.

Le Président de la République française,

Vu l'article 36 de la loi de finances du 28 février 1934, autorisant le Gouvernement à prendre par décrets toutes mesures d'économies qu'exigera l'équilibre budgétaire;

Vu les lois du 2 janvier 1918, du 31 mars 1919 et les lois subséquentes, et notamment la loi du 11 mai 1933;

Vu la loi du 27 juillet 1917, modifiée par les lois du 26 octobre 1922 et du 9 avril 1932, et la loi du 29 avril 1927;

Vu la délibération du conseil des ministres, en date du 19 avril 1934;

Sur le rapport du président du conseil, du ministre des finances, du ministre de l'éducation nationale et du ministre des pensions,

Décète :

Art. 1^{er}. — L'office national des mutilés, combattants et victimes de la guerre et l'office national des pupilles de la nation sont fusionnés en office unique rattaché au ministère des pensions et qui prend la dénomination « d'office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation ».

Art. 2. — Cette fusion s'applique aux comités départementaux des mutilés, combattants et victimes de la guerre et aux offices départementaux des pupilles de la nation.

Art. 3. — Est abrogée la disposition prévue au décret du 4 avril 1934 — titre 1^{er} — annulant une somme de 10 millions figurant à l'état annexe sous la rubrique « Education nationale », chapitre 135, subvention à l'office national pour le service des allocations aux pupilles de la nation.

Art. 4. — Seront annulés les crédits ouverts au titre du budget de l'éducation nationale, sur l'exercice 1934, par la loi de finances du 28 février 1934, modifiée par le décret du 6 mars 1934 et par l'article 3 du présent décret, et s'élevant à la somme totale de 97.464.530 fr., répartie par chapitres conformément à l'état A annexé au présent décret.

Ces crédits seront transférés au budget des pensions et répartis par chapitre conformément à l'état B annexé au présent décret.

Art. 5. — Les opérations afférentes à l'exercice 1934 effectuées depuis le début de l'exercice, tant par les ordonnateurs que par les comptables, au titre des chapitres visés à l'état A précité du budget de l'éducation nationale, seront reprises par le ministre des pensions, qui aura à rendre le compte intégral des crédits transférés.

Art. 6. — Des décrets rendus en conseil des ministres détermineront, nonobstant toutes dispositions législatives ou réglementaires contraires, les mesures d'application et la date d'entrée en vigueur des articles 1^{er}, 2, 4 et 5 du présent décret.

Art. 7. — Le président du conseil, le ministre des finances et les ministres intéressés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 19 avril 1934.

ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République :
Le président du conseil,
GASTON DOUMERGUE.

Le ministre des finances,
GERMAIN-MARTIN.

Le ministre de l'éducation nationale,
AIMÉ BERTHOD.

Le ministre des pensions,
GEORGES RIVOLLET.

Etat A. — Tableau des crédits annulés, sauf transport, au titre du budget général de l'exercice 1934.

NUMÉROS DES CHAPITRES	SERVICES	MONTANT
		des crédits annulés. francs.
	Education nationale.	
	<i>3^e partie. — Services généraux des ministères.</i>	
135	Subvention à l'office national pour le service des allocations aux pupilles de la nation.....	90.000.000
137	Office national, offices départementaux et sections cantonales des pupilles de la nation. — Rémunération du personnel.....	6.403.630
138	Office national des pupilles de la nation. — Indemnités	83.500
139	Office national et offices départementaux des pupilles de la nation. — Matériel.....	977.400
	Total de l'état A.....	97.464.530

Etat B. — Tableau des crédits transportés au budget des pensions au titre du budget général de l'exercice 1934.

NUMÉROS DES CHAPITRES	SERVICES	MONTANT
		des crédits ouverts. francs.
	Pensions.	
	<i>3^e partie. — Services généraux des ministères.</i>	
13 bis	Subvention à l'office national pour le service des allocations aux pupilles de la nation.....	90.000.000
13 ter	Office national, offices départementaux et sections cantonales des pupilles de la nation. — Rémunération du personnel.....	6.403.630
13 quater	Office national des pupilles de la nation. — Indemnités	83.500
13 quinquies	Office national et offices départementaux des pupilles de la nation. — Matériel.....	977.400
	Total de l'état B.....	97.464.530

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Monuments historiques.

Le Président de la République française,
Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
Vu le décret du 17 mars 1933 portant classement parmi les monuments historiques de la façade du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage, ainsi que des boiseries du plafond de la grande salle de l'hôtel du Commerce situé 10, Grande-Rue, à Louhans;
Vu l'avis émis par la commission des monuments historiques le 22 décembre 1933 tendant à l'extension de ce classement;
Vu les autres pièces produites et jointes au dossier;
Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et, notamment, l'article 5;
La section de l'intérieur, de l'instruction publique, des beaux-arts et de la santé publique du conseil d'Etat entendue,

Décrète :

- Art. 1^{er}. — Est annulé le décret du 17 mars 1933.
- Art. 2. — Les parties suivantes de l'hôtel du Commerce, situé 10, Grande-Rue, à Louhans, sont classées parmi les monuments historiques :
- 1^{er} Façade du rez-de-chaussée et du premier étage;

2^o Les plafonds anciens situés l'un au rez-de-chaussée (y compris la partie existant sous les arcades de la Grande-Rue) et l'autre au premier étage de l'hôtel.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 mars 1934.

ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République:
Le ministre de l'éducation nationale,
AIMÉ BERTHOD.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Citation à l'ordre de la nation.

Le Gouvernement porte à la connaissance du pays la belle conduite de M. Daudy (Bernard), ancien élève de l'institut Pasteur, médecin du chemin de fer franco-éthiopien.

M. Daudy, qui a toujours prodigué ses soins avec le plus grand dévouement aux indigènes comme aux Européens résidant en Abyssinie, est mort tragiquement à Diré-Daoua (Ethiopie), victime de son devoir, en procédant sur des vipères particulièrement dangereuses à des recherches scientifiques pour la préparation d'un vaccin qui avait déjà sauvé de nombreuses vies humaines.

Application provisoire de l'accord commercial signé le 11 janvier 1934 entre la France et l'Union des républiques socialistes soviétiques.

Rectificatif au Journal officiel du 24 janvier 1934: page 671, 1^{re} colonne: statut de la représentation commerciale de l'U. R. S. S. en France, article 1^{er}, paragraphe C, au lieu de: « De réglementer au nom du gouvernement de l'U. R. S. S. et en ce qui concerne » lire: « De réglementer au nom du gouvernement de l'U. R. S. S. et en ce qui la concerne ».

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Indemnités des fonctionnaires et agents de la sûreté générale.

Le Président de la République française,
Vu l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;
Vu les décrets des 15 juin 1926 et 26 mai 1930, relatifs aux indemnités allouées aux fonctionnaires et agents relevant des services actifs de la sûreté générale;

Vu l'article 77 de la loi du 22 février 1933;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur et du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1^{er}. — L'article 2 du décret du 15 juin 1926, modifié par l'article 1^{er} du décret du 26 mai 1930, est à nouveau modifié ainsi qu'il suit :

Art. 2. — Les indemnités pour frais de mission à l'intérieur (y compris la Corse, l'Algérie et la Tunisie), sont fixées ainsi qu'il suit :

CATEGORIES	JOURNÉE INCOMPLÈTE				JOURNÉE COMPLÈTE			CLASSE à laquelle l'agent a droit suivant son grade.
	Missions sans découcher		Missions avec découcher		comportant ou non le découcher mais dont la durée excède 18 heures.	pendant les trente premiers jours	à partir du 31 ^e jour dans la même localité.	
	obligeant à prendre un repas au dehors (absence excédant 7 heures mais ne dépassant pas 12 heures).	obligeant à prendre deux repas au dehors (absence excédant 12 heures mais ne dépassant pas 18 heures).	comportant une absence excédant 7 heures mais ne dépassant pas 12 heures.	comportant une absence excédant 12 heures mais ne dépassant pas 18 heures.				
de fonctionnaires.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
<i>Fonctionnaires chefs de famille.</i>								
Groupe I. Contrôleurs généraux.....	23 »	46 »	28 »	51 »	74 »	74 »	65 »	1 ^{re} classe.
Groupe II. Commissaires divisionnaires, commissaires de police et commissaires adjoints.....	20 »	40 »	23 »	43 »	63 »	63 »	55 50	1 ^{re} classe.
Groupe III Inspecteurs de police mobile ou spéciale.....	16 50	33 »	18 »	34 50	51 »	51 »	44 50	2 ^e classe.
<i>Fonctionnaires célibataires.</i>								
Groupe I. Contrôleurs généraux.....	21 »	42 »	28 »	49 »	70 »	70 »	61 »	1 ^{re} classe.
Groupe II. Commissaires divisionnaires, commissaires de police et commissaires adjoints.....	18 »	36 »	23 »	41 »	59 »	59 »	51 50	1 ^{re} classe.
Groupe III. Inspecteurs de police mobile ou spéciale.....	14 50	29 »	18 »	32 50	47 »	47 »	40 50	2 ^e classe.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 18 avril 1934.

ALBERT LEBRUN,

Par le Président de la République:

Le ministre de l'intérieur,

ALBERT SARRAUT.

Le ministre des finances,

GERMAIN-MARTIN.

MINISTÈRE DES FINANCES

Budget annexe des monnaies et médailles (exercice 1934).

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 avril 1934: page 3941, 2^e colonne, au lieu de: « en addition aux crédits accordés par la loi du 23 décembre 1933 », lire: « en addition aux crédits accordés par la loi de finances du 28 février 1934 ».

Personnel des services du Trésor.

Par arrêté en date du 6 avril 1934 du conseiller d'Etat directeur de la comptabilité publique:

Mlle Moulères (Adrienne), dame employée du Trésor de 2^e classe à la recette-perception de Gentilly (Seine), a été affectée, en la même qualité, à la recette-perception de la 2^e division du 15^e arrondissement de Paris.

Mme Garlot (Eugénie), dame employée du Trésor de 4^e classe à la recette-perception de la 2^e division du 15^e arrondissement de Paris, a été affectée, en la même qualité, à la recette-perception de Gentilly (Seine).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS

Transports automobiles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 avril 1934: page 3772, 3^e colonne, service public d'automobiles de Vermenton à Nizy, 1^{er} avenant au cahier des charges, article 1^{er}, 4^e et 5^e ligne, au lieu de: « L'entreprise aura une durée de cinq années consécutives à dater du 1^{er} janvier 1934 », lire: « L'entreprise aura une durée de cinq années consécutives à dater du 1^{er} janvier 1928 ».

Déclaration imposée par l'article 6 du décret du 19 avril 1934 aux entrepreneurs assurant des services de transports publics ne faisant pas l'objet de contrats avec l'Etat, les départements et les communes.

Le ministre des travaux publics,

Sur la proposition du conseiller d'Etat directeur général des chemins de fer et des routes, Vu l'article 6 du décret du 19 avril 1934 portant réglementation des services de transports publics,

Arrête:

Art. 1^{er}. — La déclaration imposée par l'article 6 du décret du 19 avril 1934 aux entrepreneurs assurant des services de transports publics ne faisant pas l'objet de contrats avec l'Etat, les départements ou les communes, devra mentionner:

1^o Les nom, prénoms (ou raison sociale) et domicile de l'entrepreneur et le siège de son établissement;

2^o La consistance des services assurés, c'est-à-dire:

a) Pour les services réguliers, et par ligne: l'indication du service assuré (voyageurs et marchandises), les localités desservies, les itinéraires, les jours de marche et le nombre de voyages journaliers dans chaque sens;

b) Pour les services occasionnels: l'indication du service assuré (voyageurs ou marchandises), la ou les zones d'action de l'entreprise, le nombre moyen de véhicules affectés à chaque zone, et le nombre de kilomètres parcourus en moyenne, par mois, dans chaque zone par l'ensemble des véhicules en assurant la desserte;

3^o L'indication des tarifs pratiqués;

4^o La date depuis laquelle fonctionne chacun des services assurés;

5^o La composition du matériel (nombre, dimensions, poids et dates de mise en service des véhicules; nombre de places qu'ils contiennent ou tonnage utile, suivant le cas).

En outre, les entrepreneurs devront faire connaître, dans cette déclaration, le ou les groupements professionnels de transporteurs publics auxquels ils sont affiliés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Paris, le 19 avril 1934.

P.-E. FLANDIN.

Tarif kilométrique applicable au calcul des frais de contrôle dus par les permissionnaires et concessionnaires de distribution d'énergie électrique pour l'année 1934.

Le ministre des travaux publics,

Vu la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique (complétée et modifiée par les lois des 19 juillet 1922 et

février 1925, 13 juillet 1925, art. 298, et 16 avril 1930, art. 188, 189 et 190) et notamment l'article 18, paragraphe 3;

Vu le décret du 17 octobre 1907 (modifié par les décrets des 6 septembre 1912, 28 février 1920, 26 octobre 1927 et 1^{er} septembre 1928) sur l'organisation du contrôle des distributions d'énergie électrique et notamment l'article 10;

Sur la proposition du conseiller d'Etat, directeur des forces hydrauliques et des distributions d'énergie électrique,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Les frais de contrôle dus à l'Etat par les entrepreneurs de distributions d'énergie électrique établies en vertu de permissions de voirie ou de concessions sont fixés, pour l'année 1934, à :

40 fr. par kilomètre de ligne et par an pour les distributions soumises au contrôle exclusif de l'Etat;

20 fr. par kilomètre de ligne et par an pour les distributions soumises au contrôle des municipalités sous l'autorité du ministre des travaux publics.

Art. 2. — Pour les distributions qui ont été réalisées avec le concours financier de l'Etat, des départements, des communes ou des syndicats de communes, dans les conditions fixées par l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 et par l'article 1^{er} du décret du 27 décembre 1925, les frais de contrôle dus à l'Etat par les entrepreneurs de distributions d'énergie électrique établies en vertu de permissions de voirie ou de concessions sont fixés, pour l'année 1934, à :

40 fr. par kilomètre de ligne et par an pour les distributions soumises au contrôle exclusif de l'Etat;

5 fr. par kilomètre de ligne et par an pour les distributions soumises au contrôle des municipalités sous l'autorité du ministre des travaux publics.

Fait à Paris, le 18 avril 1934.

P.-E. FLANDIN.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Importation de diverses marchandises étrangères.

Rectificatif au Journal officiel du 1^{er} avril 1934 :

Page 3315, 2^e colonne, Ex. 361 bis, Lampes, valves de T. S. F., au lieu de : « 686 », lire : « 610 ».

Page 3317, 1^{re} colonne, 627, Chapeaux de feutre de laine, En cloches, etc., au lieu de : « 41.165 kilogr. », lire : « 41.110 kilogr. » ;

Autres non garnis, au lieu de : « 6.335 pièces », lire : « 6.786 pièces » ; Partiellement garnis, etc., au lieu de : « 16.011 pièces », lire : « 16.291 pièces » ; 3^e colonne, Ex. 568, Articles de ménage, émaillés, etc., au lieu de : « 5.191 », lire : « 5.232 ».

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Importation de certaines marchandises étrangères.

Le président du conseil, le ministre de l'Agriculture, le ministre du commerce et de l'industrie, le ministre des affaires étrangères et le ministre des finances,

Vu le décret du 28 décembre 1933, réglant l'importation de certaines marchandises étrangères,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. — L'arrêté interministériel du 28 décembre 1933 est complété ainsi qu'il suit :

Art. 2 bis. — Le ministre de l'Agriculture pourra autoriser, pour des besoins industriels, le virement partiel ou total, poids pour poids, d'un poste à l'autre, des contingents des divers corps gras et produits dérivés visés ci-dessus.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat directeur général des douanes et le conseiller d'Etat directeur de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 15 avril 1934.

Le président du conseil,
GASTON DOUMERGUE.

Le ministre de l'Agriculture,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre du commerce et de l'industrie,
LUCIEN LAMOUREUX.

Le ministre des affaires étrangères,
LOUIS BARTHOU.

Le ministre des finances,
GERMAIN-MARTIN.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 17 avril 1934, le titre d'inspecteur principal des eaux et forêts est conféré à MM. les inspecteurs de 1^{re} classe dont les noms suivent :

MM. Dole, à Beaune.
Labas, à Paris.
Mouilleron, à Rabat.
Rivé, à Blois.
Tissot, à Paris.
Toussaint, à Colmar,

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Caisse générale de garantie.

Par décisions du préfet, directeur général de la caisse générale de garantie en date du 13 avril 1934 :

M. Pujo (Jean), contrôleur de 1^{re} classe, est promu à la hors classe à dater du 17 avril 1934.

Mme Cayla (Céline), commis principal d'ordre et de comptabilité de 1^{re} classe, est promue à la hors-classe à dater du 1^{er} avril 1934.

Mme Rougé (Marguerite), commis principal d'ordre et de comptabilité de 2^e classe, est promue à la 1^{re} classe à dater du 1^{er} avril 1934.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

INFANTERIE

Réserve.

Par décret du 11 avril 1934, les élèves officiers de réserve dont les noms suivent, qui ont satisfait aux examens de fin de cours, sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve.

(Pour prendre rang du 25 mars 1934.)

INFANTERIE

MM.
Chauder (A.-M.-E.).
Courbier (R.-E.).
Zinderstein (E.-A.-A.).
Baudry (R.-J.-R.-A.).
Jourda (M.-J.-P.).
Louchet (René).
Stym-Popper (Sylvain).
Blanchet (Almé).
Nougier (Louis).
Parmentier (André).
Le Gouaille (Philippe).
Courtot (Hubert).
Rossi (Alfred).
Gober (J.-R.-H.).
Doumeyrou (J.-L.-M.).
Marchal (Jules).
Rodriguez (F.-A.).
Heuel (Georges).
Delonca (M.-N.-S.).

Poutas (P.-S.).
Brillaud (J.-A.-J.).
Godinot (H.-M.-P.).
Chalet (Jean).
Herriot (Roger).
Grillot (M.-L.-E.).
Coste (Auguste).
Fort (A.-E.-J.).
Maréchal (Félix).
Brun (F.-R.-C.).
Barbier (A.-L.-A.).
Vorburger (A.-G.-B.).
Guesnon (R.-S.-M.).
Pillou (Marcel).
Vaquez (René).
Colin (H.-L.).
Borry (B.-A.-A.).
Paquet (Lucien).
Preel (Pierre).
Seynaeve (Lucien).
Mathy (Maurice).
Ampeau (J.-P.-S.).
Hervieux (M.-L.-P.).
Thiriot (Henri).
Gourand (Louis).
Laurent (M.-N.-J.-S.).
Guérin (André).
Perrin (Joseph).
Tiffou (C.-E.).
Repellim (R.-A.).
Drogo (P.-L.-M.).
Mengelette (J.-J.-M.).
Borie (J.-L.-P.-J.).
Mallet (J.-L.-A.-G.).
Perperot (D.-G.).
Lutenschlager (Edmond).

Duval (Michel).
Desert (P.-H.).
Pareja (Antoine).
Le Corre (H.-J.-M.).
Gois (Pierre).
Trognon (J.-L.-E.).
Juanchich (F.-J.-A.).
Mehay (François).
Debeaulieu (J.-R.-F.).
Layrisse (Jean).
Boussaingault (Henri).
Cochy (Jean).
Augé (Alfred).
Coffe (Victor).
Touzac (A.-J.-P.-C.).
Belloc (A.-R.).
Pelletoy (Auguste).
Carlier (Joseph).
Delalonde (Henri).
Naude (F.-M.-J.).
Darras (Jules).
Logette (André).
Duburg (Gilbert).
Adolphe (Marc).
Larcher (Jean).
Goubert (Henri).
Landau (André).
Meresse (Roland).
Perrier (Guy).
Boulangier (Albert).
Sigg (Jean).
Jost (Georges).
Tailleur (G.-H.).
Clairefond (J.-J.-M.).
Bretagne (Claude).
Liard (M.-A.-C.).
Pittet (H.-P.-E.).

CHARS DE COMBAT

MM.
Vaye (Louis).
Boulin (Pierre).
Lesguillons (Marcel).
Kressmann (René).
Fourquet (Jean).
Renault (Jean).
Martini (Jean).

(Pour prendre rang du 10 avril 1934.)

INFANTERIE

MM.
De La Quintinie (Guy).
Simon (C.-J.-E.).
Arques (J.-E.).
Trimole (Joseph).
Boniface (Jacques).
Weil (Antoine).
Clappier (J.-C.).
Vilain (Pierre).
Baron (Marcel).
Nouzières (R.-J.-G.).
Tiers (André).
Grânet (H.-S.).
Verspierre (Charles).
Ribeyrol (R.-P.).
Delbor (Louis).
Poupaert (Jean).
Vuillaume (Jean).
Houin (Roger).
Degas (Jacques).
Barthélemy (Xavier).
Cuisinier (Paul).
Sentucq (P.-E.).
Lotoquart (Raymond).
Schneider (Philippe).
Vigniel (Lucien).
David (François).
Louvot (F.-M.-L.).
Surin (R.-L.).
Nourissat (J.-C.-L.-M.).
D'Heret (F.-C.).
Caramel (J.-R.-C.).
Duvoux (J.-E.-P.).
Reneaux (Pierre).
Laurent (R.-J.-G.).
Petit (L.-G.).
Bœufgras (R.-L.).
Negre (L.-H.-R.).
Balloy (Jean).
Narboux (M.-C.-N.).
Striffling (R.-G.-J.).
Perret (Manuel).
Canivez (André).
Gaudillat (J.-M.-J.).
Delapoux de Freminville (M.-L.-C.-E.).
Joly-Lyautey de Colombe (H.-M.-G.).
Moreau (R.-M.).
Pallarruelo (E.-R.-G.).
Aquilon (Maurice).
Gazeau (D.-L.-J.).
Aubry (Paul).
Baron (J.-E.).
Viatte (J.-H.-E.).
Coursier (Hubert).
Defoug (Michel).
Tiberghien (Raphaël).
Suzanne (J.-B.).
Haumesser (Jean).
Strebel (André).
Perrin (Georges).
Bouchet (Georges).
Pucel (Elie).
Conard (André).
Basdevant (Jean).
Dubedat (A.-J.-M.-R.).
Martin (Raymond).
Vallantin (A.-P.).
Djian (D.-R.).
Bondu (O.-J.-H.).
Ostrowski (F.-J.).
Blanzet (Fernand).
Girault (A.-F.-A.).
Thoumazéau (Jean).
Robin (L.-E.).
Bouffard (P.-H.-J.-A.).
Schmitt (Claude).
Halftermeyer (Joseph).
Bauche (André).
Bochu (Alfred).
Peberel (Marcel).
Rosset (Jean).
Lasson (Robert).
Gomet (R.-J.-A.).
Tousche (E.-A.-M.-J.).
Crevon (C.-A.-E.).
Poitevin (M.-F.-E.).
Brocard (Henri).
Haussel (Jean).
Roblot (Michel).
Danthez (André).
Bernard (Marcel).
Hanon (René).
Augait (Paul).
Salmon (Robert).

Hulin (R.-J.).
Mazella di Bosco (G.-C.-A.).
Cangardel (Y.-F.-M.).
Sachier (M.-P.).
Hyve (Lucien).
Bertrand (H.-J.).
Liard (G.-A.-J.).
Galnicier (M.-F.).
Casati (Roger).
Favre (René).
Binois (Georges).
Revol (Guy).
Calvet (J.-F.-B.).
Gagnage (Frédéric).
Tipey (André).
Touvenot (François).
Chaveneau (Roger).
Sarda (Maurice).
Duchatel (Charles).
Peltier (Michel).
Petitjean (Maurice).
Netzel (François).
Cantin (Georges).
Gueroult (J.-G.-C.-V.).
Amiot (Robert).
Muller (Emile).
Barba du Clausel (Jacques).
Rascelas (A.-L.).
Fortin (André).
Fouquier d'Herouel (Jean).
Gilles (André).
Perin (Edouard).
Bertrand (G.-A.-P.).
Poissonnier (Michel).
Barbier de la Serre (Gérard).
Brisson (Jean).
Loidreau (B.-P.-C.).
Pendrie (G.-R.).
Idce (Arthur).
Zeller (Pierre).
Labaume (Pierre).
Hemard (André).
Vinchon (Raphaël).
Henry (Paul).
Joubert (R.-M.-E.-A.).
Lesage (Michel).
Bourboulon (J.-M.-G.).
Badoy (Y.-M.-P.).
Deguillaume (Raymond).
Gallier (P.-E.).
Payen (G.-E.-P.-M.).
Foucaud (A.-P.).
Roth (Joseph).
Wilfroy (Daniel).
Balazard (H.-L.-M.).
Facq (Louis).
Redier (Jacques).
Balmas (J.-J.).
Noye (J.-L.-E.).
Uhlem (René).
Lentz (Eugène).
Cros (M.-L.-B.).
Ferrachat (G.-A.).
Picherit (Albert).
Vidrit (Roland).
Massenet (Jacques).
Ballon (Jean).
Bit Mignon (Armand).
Wallet (P.-E.).
Devilliers (Maurice).
Pomarede (J.-G.-J.).
Cherasse (Roger).
Flamand (Guy).
Pin (J.-A.-M.).
Maleprad (H.-G.).
Soulivet (Jean).
Sautin (Jean).
Florin (Michel).
Zimmermann (Jean).
Nadal (Jacques).
Faure (R.-L.-G.).
Jarry (P.-G.-L.).
Guillou (Pierre).
de Ybarlucea (R.-M.-L.).
Molko (Henri).
Balaye (M.-G.-H.).
Husson (Jean).
Agarant (Martial).
Favre (André).
Bonnaud (Jacques).
Perrin (A.-L.).
Lecomte Larmuzeau (Henri).
Lilas (J.-M.).
Watrin (Achille).

Rigaud (E.-J.-J.).
Redouin (Jacques).
Berland (J.-M.-E.-C.).
Bernard (André).
Bonneau (Maurice).
Perrin (Frédéric).
Geyer (Guillaume).
Fertor (Jean).
Clavez (Robert).
Boulin (F.-A.-N.).
Carayol (Robert).
Bernhard (Jean).
Félix (Maurice).
Parizot (Maurice).
Conan (M.-J.-J.-M.).
Feuvrier (Roger).
Rouget (Marcel).
Joliveau (André).
Hugues (M.-L.-D.).
Dader (J.-R.).
Benner (Jean-Marie).
Dufour (A.-L.).
Lemaitre (M.-P.-R.).
Bourret (A.-J.).
Laparra (E.-J.).
Bony (Jean).
Binet (Michel).
Norget (Roger).
Roques (M.-J.).
Lang (Pierre).
Grosjean (Pierre).
Granier (Félix).
Arnaud (R.-E.-A.).
Wernette (Xavier).
Fraudeau (F.-A.).
Charet (Jacques).
Knecht (Jean).
Icard (G.-A.).
Danset (Achille).
Bonenfant (G.-C.-M.).
Lafran (P.-L.-A.-J.).
Rodary (Christian).
Monier (R.-A.-L.).
Le Bourhis (J.-J.-C.).
Massin (Jean).
Monnot (J.-X.-I.).
Lossi (François).
Dufau (Pierre).
Calmel (C.-J.).
Bervas (G.-A.).
Stock (René).
Bordenave (F.-J.-M.).
Carlou (F.-J.).
Hiebler (Lucien).
Saupe (A.-G.-M.).
Dupouy (Henri).
Vernet (L.-F.-P.).
Brault (H.-J.).
Benkemoun (Charles).
Rousset Favier (H.-R.-S.).
Dullin (Georges).
Houiller (Elie).
Saint Martin (Louis).
Charlemagne (Pierre).
Bodin (René).
Caron (Jean).
Desert (A.-R.-M.).
Galhaud (J.-J.).
Queau (Edouard).
Fonsart (Pierre).
Lac (Antonin).
Labic (Edmond).
Lafay (M.-H.-M.).
Klein (Robert).
Despinoy (Pierre).
Pinguet (R.-T.-E.).
Berard (H.-A.-L.).
Duron (N.-E.).
Fievet (Edouard).
de Montalembert (Jacques).
Casamayou (P.-J.-M.).
Dufour (Hubert).
Beaujard (Marc).
Decupper (François).
Paillet (F.-J.).
Citeaux (René).
Lamarque (J.-M.-F.-H.).
Cartier (J.-F.-L.-E.).
Bensaid (P.-C.).
Gibert (R.-A.-P.-J.).
Kirchner (André).
Chaussade (M.-P.).
Gravellier (Jean).
Bevancon (L.-F.-A.).
Morin (J.-M.-J.).
Enclos (Louis).
Lamarque (Pierre).
Dubourg (Louis).

Blanchard (René).
Michel (Raymond).
Garigue (J.-L.-E.).
Friedlander (Pierre).
de Belleville (Marie).
Trunkenwald (Joseph).
Hiernaux (Jean).
Michel (André).
Gayraud (C.-D.-M.).
Portal (André).
Martin (Jacques).
Coudert (R.-A.).
Garreau (G.-C.).
Neouze (Serge).
Blasin (Michel).
Sessot (Roger).
Noe (G.-L.).
Coulant (Pierre).
Prêcheur (Bernard).
Gerard (Pierre).
Imbert (Pierre).
Girou de Buzareingues (C.-E.-R.).
Landrin (François).
Barbier de Reuille (Jean).
Le Palmec (A.-H.).
Caillet (Alex).
Lorne (H.-M.-M.).
Malhiot (Georges).
Guerin (Georges).
Fouquet (André).
Gazave (M.-J.-M.).
Maurice (F.-C.).
Dieuzaide (M.-F.-N.).
Mura (René).
Oswald (Jean).
Lancelin (J.-P.).
Conorton (F.-E.).
Boureau (Joseph).
Pépin (R.-E.).
Rougerie (A.-J.-M.).
Mollot (G.-J.-G.-L.).
Deken (Raymond).
Lavirotte (R.-M.-E.-C.).
Fougeres (Marc).
Guérin (M.-L.).
Charpentier (Charles).
Bastie - Eigeac (R.-S.-A.).
Marsaud (A.-P.).
Lecointre (H.-M.-J.-L.).
Morin (J.-L.).
Tafforeau (Roger).
Brunet - Jaully (Charles).
Andrés (Xavier).
Clémentel (P.-E.).
Grenier (Henri).
Meynard (J.-H.-J.).
Hass (Louis).
Barbe (R.-E.-A.).
Denizet (P.-A.).
Barbier (Maurice).
Bollecker (Louis).
Cerro (E.-L.).
Soupez (Robert).
Stievenard (Robert).
Watou (A.-H.).
Coustère (P.-M.).
Siegel (Gérard).
Faure (Jean).
Salard (R.-C.-J.-E.).
Blanchard (G.-P.).
Passevaux (J.-M.).
Calentier (J.-R.).
Lonjon (H.-J.-F.).
Maurey (Denis).
Laloue (Maurice).
Boursier (E.-F.-A.).
Marquie (M.-J.-P.).
Gabet (R.-E.).
Larcher (R.-E.-P.).
Pain (R.-A.).
Albessard (Pierre).
Pinte (Jean).
Cazanove (L.-J.).
Hérolde (Joseph).
Poure (Robert).
Gobet (Camille).
Marquaux - Ruix (J.-P.-R.).
Captier (Georges).
Mambret (Joseph).
Fumey (H.-S.-C.).
Dubourg (R.-J.).
Dupas (Marcel).
Tulliez (R.-II.).

Sichere (Jean).
Riequebourg (Lucien).
Catta (J.-P.-M.-M.).
Noyelle (Jean).
Duchatella (Edmond).
Baudet (A.-C.).
Didier (René).
Medina (J.-G.-E.-Q.).
Perony (Yves).
Couvreur (André).
Chamant (Yves).
Sore (P.-E.-J.).
Leteneur (Albert).
Sephar (André).
Nivelet (André).
Baudichon (J.-F.).
Guillon (Maurice).
Carbonnel (E.-A.).
Laurent (E.-M.-B.-E.).
Morier (A.-L.-R.).
Gaillard (Jean).
Millet (Yves).
Wapler (J.-J.).
Lacomère (Paul).
Quillery (Roger).
Félix (E.-E.).
Quartier (R.-A.-F.).
Desjardins (Jean).
Molinié (Antoine).
Thienot (Paul).
Taniou (J.-A.-M.).
Laporte (André).
Morin (Jean).
Vincent (C.-F.).
Denis (J.-B.-M.).
Blanchet (Jean).
Lloza (Jacques).
Sellier (Pierre).
Violla de Soleyrol (P.-E.-J.).
Rolland (A.-J.).
Neel (Emile).
Dupont (Victor).
Romec (Jean).
Decroix (Antony).
Brangard (André).
Penot (P.-A.).
Fix (Marie).
Gavroy (R.-A.).
Hodcent (G.-Ch.).
Watrin (Jean).
Rousseau (R.-L.).
Strich (Justin).
De Rochefort (Constantin).
Mettetal (Yves).
Manson (R.-C.).
Palmer (Michel).
Josselin (Jacques).
Parrot (Henri).
Barboux (M.-C.).
Cavard (André).
Granet (M.-J.).
Westphal (Wernar).
Matheval (M.-J.-J.).
Bribes (A.-P.-M.).
Béal (Paul).
Lalle (Jacques).
Soulijaert (Georges).
Chegaray (N.-M.-P.).
Jiaccobi (J.-M.).
Regler (Joseph).
Prestean (Pierre).
Santarelli (C.-J.).
Foucart (Jacques).
Staudt (Henri).
Guillouet (M.-L.).
Chalumeau (Paul).
Weil (Raymond).
Prud'Homme (Daniel).
Jouvent (R.-J.).
Meary (J.-R.).
Hippeau (Marcel).
Zeil (Raymond).
Fournier (Marc).
Bonafoux (René).
Schneider (René).
Boca (Paul).
Remareck (Maurice).
Coudie (J.-L.-M.).
Erault (B.-M.-L.-A.).
Maitre (A.-R.).
Fabre (M.-M.-N.).
Pageaud (R.-M.-J.).
Nass (Pierre).
Noblat (André).
De Croy (R.-J.-M.-P.).
Pascual (J.-A.).

CHARS DE COMBAT

MM.
Clave (Georges).
Tixier (Maurice).
Delvaque (Bernard).
Robin (Raymond).
Keichinger (Nicolas).
Brun (Jean).
Azars (Pierre).
Chambon (Gérard).

Régent (Marcel).
Barbet (Robert).
Coloby (Jean).
Tourtel (Roger).
Arnould (Adrien).
Lipp (Aimé).
Deschaume (René).
Devos (Robert).
Lucas (René).

Par décision du même jour, les sous-lieutenants de réserve, anciens élèves officiers de réserve, ci-dessus nommés, reçoivent les affectations suivantes :

RÉGIMENTS D'INFANTERIE

Au 1^{er} rég. d'infanterie.
MM. Bernard (André-Louis-Philippe), du 51^e rég. d'infanterie.
Bodin (René-Pierre-Camille), du 5^e rég. d'infanterie.
Danset (Achille-Pierre-Joseph), du 43^e rég. d'infanterie.
Deken (Raymond-Jérémie), du 43^e rég. d'infanterie.
Lecomte-Larmuzeaux (Henri-Louis-Paul), du 67^e rég. d'infanterie.
Soupez (Robert-Henri), du 1^{er} rég. d'infanterie.
Stiévenard (Robert-Marcel), du 110^e rég. d'infanterie.
Vigniel (Lucien-Charles), du 1^{er} rég. d'infanterie.
Au 3^e rég. d'infanterie.
MM. Gomet (Roger-Joseph-Auguste), du 41^e rég. d'infanterie.
Narboux (Marcel-Claude-Marie), du 9^e rég. d'infanterie.
Nourissat (Jean-Charles-Lucien-Maurice), du 21^e rég. d'infanterie.
Poitevin (Martial-François-Emile), du 3^e rég. d'infanterie.
Simon (Charles-Jules-Eugène), du 8^e rég. d'infanterie.
Striffing (Raymond-Gilbert-Joseph), du 27^e rég. d'infanterie.
Au 4^e rég. d'infanterie.
MM. Coudie (Jean-Laurent-Michel), du 80^e rég. d'infanterie.
Gavroy (Roger-Albert), du 81^e rég. d'infanterie.
Lorne (Henri-Marcel-Marie), du 4^e rég. d'infanterie.
Meary (Jean-Raymond), du 21^e rég. d'infanterie.
Morin (Jacques-Louis), du 4^e rég. d'infanterie.
Au 5^e rég. d'infanterie.
MM. Aquillon (Maurice-Albert), du 131^e rég. d'infanterie.
Balloy (Jean-Joseph-François), du 46^e rég. d'infanterie.
Bouchet (Georges), du 21^e rég. d'infanterie.
Brocard (Henri-Georges-Eugène), du 21^e rég. d'infanterie.
Gilles (André), du 5^e rég. d'infanterie.
Labaume (Pierre), du 43^e rég. d'infanterie.
Schmitt (Claude-Lucien), du 46^e rég. d'infanterie.
Au 8^e rég. d'infanterie.
MM. de Belleville (Marie-René), du 32^e rég. d'infanterie.
Boursier (Emile-François-Albert), du 11^e rég. d'infanterie.
Faure (Jean), du 57^e rég. d'infanterie.
Gayraud (Casimir-Paul-Maurice), du 57^e rég. d'infanterie.
Marquaux-Ruix (Jean-Paul-René-Gérard-Robert), du 57^e rég. d'infanterie.
Au 13^e rég. d'infanterie.
MM. Guillouët (Maurice-Louis-Félix), du 68^e rég. d'infanterie.
Jouvent (Robert-Joseph), du 5^e rég. de tirailleurs marocains.
Lafay (Marcel-Henri-Michel), du 39^e rég. d'infanterie.
Mallevat (Maurice-Victor-Jean), du 131^e rég. d'infanterie.
Saclier (Maurice-Pierre), du 131^e rég. d'infanterie.

Au 14^e rég. d'infanterie.
 MM. Calvet (Joseph-François-Bernard), du 80^e rég. d'infanterie.
 Cangardel (Yves-François-Marie-Paul-Joseph), du 14^e rég. d'infanterie.
 Nouzières (Roger-Jean-Georges), du 14^e rég. d'infanterie.
 Ostrowski (François-Stanislas), du 6^e bataillon de chasseurs.

Au 15^e rég. d'infanterie.
 MM. Balaye (Maurice-Georges-Henri), du 15^e rég. d'infanterie.
 Bribes (André-Pierre-Marie-Edouard), du 14^e rég. d'infanterie.
 Fabre (Maurice-Marius-Noël), du 81^e rég. d'infanterie.
 Pageaud (René-Marie-Julien), du 65^e rég. d'infanterie.
 Viaila de Soleyro (Bernard-Eugène-Joseph), du 141^e rég. d'infanterie.

Au 18^e rég. d'infanterie.
 MM. Foucaud (Alban-Pierre), du 57^e rég. d'infanterie.
 Gaudillat (Jean-Marie-Julien), du 27^e rég. d'infanterie.
 Roques (Marcel-Jean), du 14^e rég. d'infanterie.
 Sentucq (Pierre-Emmanuel), du 57^e rég. d'infanterie.
 Suzanne (Jean-Baptiste), du 117^e rég. d'infanterie.

Au 21^e rég. d'infanterie.
 MM. Bonnaud (Jacques), du 159^e rég. d'infanterie.
 Dubourg (Louis-Marie-Joseph), du 24^e rég. d'infanterie.
 Gobet (Camille-Faustin), du 24^e rég. d'infanterie.
 Granier (Félix-Louis-Jean-Marie), du 5^e rég. d'infanterie.
 Hiernaux (Jean-Achille-Paulin), du 43^e rég. d'infanterie.
 Laloue (Maurice-Gabriel), du 5^e rég. d'infanterie.
 Norget (Roger-Maurice-René), du 5^e rég. d'infanterie.
 Trimolé (Joseph-Jean-Jacques), du 153^e rég. d'infanterie.

Au 23^e rég. d'infanterie.
 MM. Brangard (André), du 35^e rég. d'infanterie.
 Decroix (Antony-Maurice-Eugène), du 43^e rég. d'infanterie.
 Duchatelle (Edmond-Gustave), du 1^{er} rég. d'infanterie.
 Flix (Marie-François-Antoine), du 158^e rég. d'infanterie.
 Geyer (Guillaume), du 35^e rég. d'infanterie.
 de Montalembert (Jacques-Arthur-Marc-Athelstan-Marie), du 24^e rég. d'infanterie.
 Mura (René-Joseph), du 158^e rég. d'infanterie.
 de Rochefort (Constantin), du 24^e rég. d'infanterie.
 Strich (Justin-Joseph), du 31^e bataillon de chasseurs.
 Ziegel (Gérard-Louis), du 24^e rég. d'infanterie.

Au 24^e rég. d'infanterie.
 MM. Arques (Julien-Emile), du 99^e rég. d'infanterie.
 Basdevant (Jean-Dominique), du 24^e rég. d'infanterie.
 Dufau (Pierre), du 51^e rég. d'infanterie.
 Houin (Roger-Henri), du 24^e rég. d'infanterie.
 Joliveau (André-Louis-Albert), du 131^e rég. d'infanterie.
 Perret (Manuel-Gérald-Edmond), du 26^e rég. d'infanterie.
 Poupasert (Jean-Henri-Georges-Aimé), du 5^e rég. d'infanterie.

Au 26^e rég. d'infanterie.
 MM. Baron (Marcel-André-Marie), du 24^e rég. d'infanterie.
 Blanzé (Fernand-Octave), du 26^e rég. d'infanterie.

MM. Brisson (Jean - Louis), du 46^e rég. d'infanterie.
 Facq (Louis-Ferdinand-Théophile-Léon-Joseph), du 146^e rég. d'infanterie.
 Félix (Maurice-Georges-Jules-Julien), du 60^e rég. d'infanterie.
 Halftermeyer (Joseph-Antoine), du 158^e rég. d'infanterie.
 Redier (Jacques-Marie-Maurice), du 24^e rég. d'infanterie.
 Strebel (André), du 26^e rég. d'infanterie.
 Vuillaume (Jean-Emile), du 168^e rég. d'infanterie.

Au 27^e rég. d'infanterie.
 MM. Blanchard (René), du 81^e rég. d'infanterie.
 Laurent (Robert-Jules-Georges), du 27^e rég. d'infanterie.
 Loidreau (Bernard-Pierre-Claude), du 27^e rég. d'infanterie.
 Lavrotte (Roger-Marie-Etienne-Clément), du 27^e rég. d'infanterie.

Au 32^e rég. d'infanterie.
 MM. Casamayou (Pierre-Julien-Marie), du 18^e rég. d'infanterie.
 Dubourg (Roger-Jean), du 57^e rég. d'infanterie.
 Duvoux (Georges-Elie-Pierre), du 131^e rég. d'infanterie.
 Lamarque (Jean-Marie-François-Henri-Gérard), du 57^e rég. d'infanterie.
 Marsaud (Aristide-Pierre), du 32^e rég. d'infanterie.

Au 35^e rég. d'infanterie.
 MM. Brunet-Jailly (Charles-Gédéon), du 504^e rég. de chars de combat.
 Cailliet (Alix-Emile), du 24^e rég. d'infanterie.
 Decupper (François-Marie-Jean-Pierre), du 46^e rég. d'infanterie.
 Feuvrier (Roger-François-Ernest), du 60^e rég. d'infanterie.
 Haas (Louis-Ernest-Marie), du 46^e rég. d'infanterie.
 Herold (Joseph-Paul), du 152^e rég. d'infanterie.
 Imbert (Pierre-André), du 24^e rég. d'infanterie.
 Uhlen (Albert-René), du 35^e rég. d'infanterie.

Au 38^e rég. d'infanterie.
 MM. Baudet (Antoine-Charles), du 51^e rég. d'infanterie.
 Galinier (Marius-Fernand), du 38^e rég. d'infanterie.
 Granet (Maurice-Jean), du 99^e rég. d'infanterie.
 Perrin (Frédéric), du 38^e rég. d'infanterie.

Au 39^e rég. d'infanterie.
 MM. Bertrand (Henri-Jacques), du 39^e rég. d'infanterie.
 Jarry (Pierre-Gustave-Lucien), du 27^e rég. d'infanterie.
 Joly Lyautey de Colombe (Hubert-Marie-Georges), du 117^e rég. d'infanterie.
 Laparra (Edgar-Jean), du 14^e rég. d'infanterie.

Au 41^e rég. d'infanterie.
 MM. Dufour (Noël-Alphonse-Louis), du 3^e rég. d'infanterie.
 Guerin (Georges), du 32^e rég. d'infanterie.
 Guerin (Marc-Louis), du 22^e bataillon de chasseurs.
 de Ybarlucca (Rémy-Marie-Léon), du 65^e rég. d'infanterie.

Au 43^e rég. d'infanterie.
 MM. Boniface (Jacques-Victor-Jean), du 43^e rég. d'infanterie.
 Ronneau (Maurice-Charles-Marcel), du 43^e rég. d'infanterie.
 Canivez (André-Rémy-Fernand), du 1^{er} rég. d'infanterie.
 Charet (Jacques-Paul), du 43^e rég. d'infanterie.
 Cuisinier (Paul-Henri-François-Robert), du 1^{er} rég. d'infanterie.
 Despinoy (Pierre-Emile), du 43^e rég. d'infanterie.

MM. Fonsart (Pierre-François), du 43^e rég. d'infanterie.
 Verspieren (Charles-Henri-Gabriel-Marie-Joseph), du 43^e rég. d'infanterie.

Au 46^e rég. d'infanterie.
 MM. Barbier de Reuille (Jean-Octave-Emile-Auguste), du 46^e rég. d'infanterie.
 Baron (Jacques-Emile), du 65^e rég. d'infanterie.
 Conard (André-Jacques), du 24^e rég. d'infanterie.
 Letoquart (Raymond-Gustave-François), du 110^e rég. d'infanterie.
 Martin (Raymond), du 5^e rég. d'infanterie.
 Picherit (Albert-Gustave-Charles), du 24^e rég. d'infanterie.
 Tiers (André-Paul-Augustin), du 46^e rég. d'infanterie.

Au 48^e rég. d'infanterie.
 MM. Baudichon (Jean-Fernand), du 57^e rég. d'infanterie.
 Laporte (André), du 18^e rég. d'infanterie.
 Laurent (Francis-Marc-Bernard-Emile), du 57^e rég. d'infanterie.
 Taniou (Jules-Alexis-Marie), du 48^e rég. d'infanterie.
 Tulliez (Fernand-Henri), du 8^e rég. d'infanterie.

Au 51^e rég. d'infanterie.
 MM. Bauché (André-Lucien), du 24^e rég. d'infanterie.
 Cherasse (Roger), du 46^e rég. d'infanterie.
 Gagnage (Frédéric-Félix), du 5^e rég. d'infanterie.
 Lasson (Robert-Gustave-Auguste), du 1^{er} rég. d'infanterie.
 Lesage (Michel-Jean-André), du 24^e rég. d'infanterie.
 Poissonnier (Michel-Charles-Marie), du 51^e rég. d'infanterie.
 Salmon (Robert-Marc-Louis), du 46^e rég. d'infanterie.
 Thouvenot (François-Louis-Victor), du 5^e rég. d'infanterie.

Au 57^e rég. d'infanterie.
 MM. Bouffard (Pierre-Henri-Joseph-Anselme-André), du 57^e rég. d'infanterie.
 Danthez (André), du 57^e rég. d'infanterie.
 Petit (Lucien-Georges), du 57^e rég. d'infanterie.
 Ribeyrol (Robert-Pierre), du 57^e rég. d'infanterie.

Au 60^e rég. d'infanterie.
 MM. Amiot (Robert-François-Albert-Constant), du 46^e rég. d'infanterie.
 Baillon (Jean-Marie), du 24^e rég. d'infanterie.
 Barbier de La Serre (Gérard-Marie-Marc), du 26^e rég. d'infanterie.
 Hyve (Lucien-Louis-Marie), du 24^e rég. d'infanterie.
 Nadal (Jacques), du 24^e rég. d'infanterie.
 Riquebourg (Lucien-Jacques-Camille), du 24^e rég. d'infanterie.
 Saulin (Jean-Maurice), du 24^e rég. d'infanterie.
 Zeller (Pierre-Eugène-Ernest), du 106^e rég. d'infanterie.

Au 65^e rég. d'infanterie.
 MM. Arnaud (Roger-Emmanuel-Aimé), du 65^e rég. d'infanterie.
 Bondu (Octave-Jean-Henri), du 32^e rég. d'infanterie.
 Dupouy (Henri), du 57^e rég. d'infanterie.
 Le Bourhis (Valentin-Jean-Charles), du 65^e rég. d'infanterie.
 Soulivet (Jean), du 57^e rég. d'infanterie.

Au 67^e rég. d'infanterie.
 MM. Aubry (Paul-Marie-Emile), du 24^e rég. d'infanterie.
 Binois (Georges-Edouard), du 24^e rég. d'infanterie.
 Defoug (Michel-Henri-Joseph), du 26^e rég. d'infanterie.
 Deguillaume (Raymond-Lucien), du 67^e rég. d'infanterie.
 Fortin (André-Jean-Louis), du 5^e rég. d'infanterie.

MM. Massenet (Jacques-Louis-Camille), du 24^e rég. d'infanterie.
Revol (Guy-Charles), du 24^e rég. d'infanterie.
Zippy (André-Arthur), du 24^e rég. d'infanterie.

Au 71^e rég. d'infanterie.

MM. Dieuzaide (Maurice-Fernand-Marcel), du 141^e rég. d'infanterie.
Girou de Buzareingues (Charles-Edmond-Raoul), du 18^e rég. d'infanterie.
Lemaître (Raoul-Paul-René), du 41^e rég. d'infanterie.
Payen (Georges-Emile-Pierre-Marie), du 41^e rég. d'infanterie.
Saupe (André-Georges-Marie), du 117^e rég. d'infanterie.

Au 80^e rég. d'infanterie.

MM. Gallier (Paul-Eugène), du 80^e rég. d'infanterie.
Mambret (Joseph), du 14^e rég. d'infanterie.
Queau (Edouard), du 3^e rég. d'infanterie.
Sarda (Pierre), du 80^e rég. d'infanterie.
Vidry (Roland), du 81^e rég. d'infanterie.

Au 81^e rég. d'infanterie.

MM. Calmel (Charles-Jules), du 81^e rég. d'infanterie.
Cros (Moïse-Léonce-Bertin), du 81^e rég. d'infanterie.
Pendrié (Georges-René), du 80^e rég. d'infanterie.
Pomarède (Joseph-Gabriel-Jean), du 81^e rég. d'infanterie.

Au 91^e rég. d'infanterie.

MM. Couvreur (André-Alfred-Joseph), du 43^e rég. d'infanterie.
Dufour (Hubert), du 43^e rég. d'infanterie.
Fouquet (André-Gustave), du 91^e rég. d'infanterie.
Gravellier (Jean-Louis), du 24^e rég. d'infanterie.
Husson (Pierre-Germain), du 91^e rég. d'infanterie.
Michel (Raymond-Gilbert), du 67^e rég. d'infanterie.
Pinte (Jean-Henri-Gérard-Cornil), du 140^e rég. d'infanterie.
Pouré (Robert-André-Juvénal-Emile), du 1^{er} rég. d'infanterie.

Au 92^e rég. d'infanterie.

MM. Boureau (Joseph), du 65^e rég. d'infanterie.
Caramel (Joseph-René-Charles), du 81^e rég. d'infanterie.
Chaussade (Maurice-Paul), du 92^e rég. d'infanterie.
Guéroult (Joseph-Gilbert-Charles-Valentin), du 39^e rég. d'infanterie.
Lilas (Jean-Maurice), du 126^e rég. d'infanterie.

Au 94^e rég. d'infanterie.

MM. Captier (Georges-Marie-Gabriel-Gilbert), du 24^e rég. d'infanterie.
Houillier (Elie-François-Henri), du 46^e rég. d'infanterie.
Letencur (Albert-Rémy), du 51^e rég. d'infanterie.
Maurey (Denis-Max-Yves-Henri-Georges-Laurent), du 24^e rég. d'infanterie.
Portal (André-Hippolyte-Marie), du 46^e rég. d'infanterie.
Reneaux (Pierre-Paul), du 26^e rég. d'infanterie.
Tafforeau (Roger-Vincent-Louis-Clément), du 24^e rég. d'infanterie.
Wapler (Jean-Jacques-Philippe-Edouard), du 24^e rég. d'infanterie.

Au 95^e rég. d'infanterie.

MM. Barboux (Marcel-Georges), du 18^e rég. d'infanterie.
Denizet (Pierre-Auguste), du 95^e rég. d'infanterie.
Ernult (Bernard-Marie-Louis-Alfred), du 39^e rég. d'infanterie.
Mollot (Georges-Julien-Gabriel-Louis), du 95^e rég. d'infanterie.
Rousseau (Robert-Lucien), du 131^e rég. d'infanterie.

Au 99^e rég. d'infanterie.

MM. Balmas (Jean-Joseph), du 99^e rég. d'infanterie.
Berland (Jacques-Marie-Emile-Claude), du 27^e rég. d'infanterie.
Mennot (Jean-Xavier-Irénée), du 99^e rég. d'infanterie.
Passevaux (Jean-Marcel), du 99^e rég. d'infanterie.
Pin (Jean-Aimé-Marie), du 99^e rég. d'infanterie.
Rousset-Favier (Henri-Sylvain-Romain), du 3^e rég. d'infanterie.

Au 106^e rég. d'infanterie.

MM. Hanon (René-Eugène), du 106^e rég. d'infanterie.
Martin (Jacques-Albert-Louis), du 24^e rég. d'infanterie.
Néouze (Serge-François-Emile), du 106^e rég. d'infanterie.
Nivelet (André-Marcel), du 140^e rég. d'infanterie.
Peltier (Michel-Marie-Lucien-Georges), du 106^e rég. d'infanterie.
Pucel (Elie-Marie-Armand), du 106^e rég. d'infanterie.
Rouget (Marcel-Georges), du 51^e rég. d'infanterie.
Saint-Martin (Louis-Jean-Baptiste), du 46^e rég. d'infanterie.

Au 107^e rég. d'infanterie.

MM. Bordenave (Francis-Jules-Marie), du 32^e rég. d'infanterie.
Ferrachat (Gaston-Alexis), du 107^e rég. d'infanterie.
Garreau (Gaston-Charles), du 32^e rég. d'infanterie.
Girault (Alfred-Fernand-Adolphe), du 32^e rég. d'infanterie.
Louvet (François-Marie-Laurent), du 32^e rég. d'infanterie.

Au 110^e rég. d'infanterie.

MM. Augait (Paul), du 43^e rég. d'infanterie.
Aussel (Jean-Louis), du 24^e rég. d'infanterie.
Bernard (Marcel-Constant-Gaston), du 110^e rég. d'infanterie.
Bochu (Alfred-Julien-Joseph), du 43^e rég. d'infanterie.
Cantin (Georges-Robert-Eugène), du 1^{er} rég. d'infanterie.
Idée (Arthur-Théodore), du 67^e rég. d'infanterie.
Vinchon (Raphaël-Jean-Camille), du 67^e rég. d'infanterie.

Au 117^e rég. d'infanterie.

MM. Désert (Alcide-Raymond-René-Marie), du 24^e rég. d'infanterie.
Le Palmec (Albert-Henri), du 117^e rég. d'infanterie.
Morcau (Robert-Marie), du 117^e rég. d'infanterie.
Pépin (René-Emile), du 117^e rég. d'infanterie.

Au 124^e rég. d'infanterie.

MM. Denis (Jean-Baptiste-Marie-Bernard), du 24^e rég. d'infanterie.
Duron (Maxime-Eugène), du 124^e rég. d'infanterie.
Maître (Alphonse-Raymond), du 32^e rég. d'infanterie.
Penot (Pierre-Armand), du 107^e rég. d'infanterie.

Au 126^e rég. d'infanterie.

MM. Guillon (Maurice), du 107^e rég. d'infanterie.
Palmer (Michel), du 32^e rég. d'infanterie.
Parrot (Henri), du 57^e rég. d'infanterie.
Rolland (Antoine-Joseph), du 92^e rég. d'infanterie.

Au 129^e rég. d'infanterie.

MM. Bervas (Guy-Albert), du 129^e rég. d'infanterie.
Crevon (Charles-Alexandre-Emile), du 129^e rég. d'infanterie.
Hulin (René-Jules), du 129^e rég. d'infanterie.
Liard (Guy-Armand-Jean), du 129^e rég. d'infanterie.
Noye (Jacques-Louis-Edmond), du 129^e rég. d'infanterie.

Au 131^e rég. d'infanterie.

MM. Boulin (François-Albert-Narcisse), du 131^e rég. d'infanterie.
Brault (Henri-Victor), du 131^e rég. d'infanterie.
Morin (Jean-Marie-Joseph), du 131^e rég. d'infanterie.
Pinguet (Roger-Charles-Eugène), du 3^e rég. d'infanterie.

Au 134^e rég. d'infanterie.

MM. Rœufgras (Roland-Louis), du 26^e rég. d'infanterie.
Fumey (Henri-Louis-Charles), du 27^e rég. d'infanterie.
Pain (René-Adalbert), du 27^e rég. d'infanterie.
Robin (Louis-Emile), du 99^e rég. d'infanterie.

Au 137^e rég. d'infanterie.

MM. Larcher (Robert-Emile-Philippe), du 129^e rég. d'infanterie.
Maleprade (Henri-Gabriel), du 14^e rég. d'infanterie.
Morier (André-Luc-René), du 32^e rég. d'infanterie.
Watson (Albert-Henri), du 33^e rég. d'infanterie.

Au 141^e rég. d'infanterie.

MM. Badoy (Yves-Marie-Paul), du 6^e rég. de tirailleurs marocains.
Bertrand (Gaston-Albert-Pierre), du 3^e rég. d'infanterie.
Faure (René-Louis-Gustave), du 48^e rég. d'infanterie.
Granet (Henri-Sidoine), du 3^e rég. d'infanterie.
Pébérel (Marcel), du 14^e rég. d'infanterie.
Tousche (Emilien-Alphonse-Marie-Joseph), du 141^e rég. d'infanterie.
Wallet (Paul-Eugène), du 141^e rég. d'infanterie.

Au 146^e rég. d'infanterie.

MM. Binet (Michel), du 26^e rég. d'infanterie.
Florin (Michel-Joseph-Ernest), du 51^e rég. d'infanterie.
Knecht (Jean-Marcel), du 26^e rég. d'infanterie.
Périn (Edouard-Maurice), du 91^e rég. d'infanterie.
Rodary (Christian-Antoine-Armand), du 24^e rég. d'infanterie.
Rosset (Jean-Louis), du 24^e rég. d'infanterie.
Tiberghien (Raphaël-Philippe-Marie-Joseph), du 43^e rég. d'infanterie.
Vetzel (François), du 146^e rég. d'infanterie.
Vilain (Pierre-Ludger-Oscar-Valentin), du 26^e rég. d'infanterie.

Au 150^e rég. d'infanterie.

MM. Blanchet (Jean-Paul-Edmond), du 43^e rég. d'infanterie.
Cavard (André-Simon-François), du 24^e rég. d'infanterie.
Lalé (Jacques-Isidore), du 24^e rég. d'infanterie.
Llosa (Jacques-Eugène-Léon-Marie), du 46^e rég. d'infanterie.
Morin (Jean-Léon-Célestin-Emile), du 46^e rég. d'infanterie.
Seiler (Pierre-Marie-François), du 24^e rég. d'infanterie.
Souiljaert (Georges-Edmond-Emile), du 24^e rég. d'infanterie.
Thienot (Paul-Georges), du 24^e rég. d'infanterie.

Au 151^e rég. d'infanterie.

MM. Barbat du Closel (Jacques-Marie-Georges-Eugène), du 24^e rég. d'infanterie.
Barthélemy (Xavier-Emmanuel), du 24^e rég. d'infanterie.
Degas (Jacques-Laurent), du 46^e rég. d'infanterie.
Festor (Jean-Jacques), du 146^e rég. d'infanterie.
Hémard (André-Louis-Jean), du 24^e rég. d'infanterie.
Müller (Emile-Jean-François), du 146^e rég. d'infanterie.

MM. Roblot (Michel-Marie-Vincent-de-Paul), du 24^e rég. d'infanterie.
Watrin (Achille-Ambroise-Gabriel), du 150^e rég. d'infanterie.

Au 152^e rég. d'infanterie.

MM. Benner (Jean-Charles-Michel), du 24^e rég. d'infanterie.
Bony (Jean-Victor-Edmond-Paul-Marie), du 24^e rég. d'infanterie.
Carayol (Robert-Léon), du 24^e rég. d'infanterie.
Coursier (Hubert-Louis-Albert), du 24^e rég. d'infanterie.
Flamant (Guy-Marie-Robert), du 24^e rég. d'infanterie.
Fougères (Marc-Raoul-Charles), au 51^e rég. d'infanterie.
Henry (Paul-Robert), du 24^e rég. d'infanterie.
Massin (Jean), du 151^e rég. d'infanterie.

Au 153^e rég. d'infanterie.

MM. Boca (Paul-Marie-Joseph), du 43^e rég. d'infanterie.
Bonafoux (René-Henri), du 24^e rég. d'infanterie.
Foucart (Jacques-Paul-André-Joseph-Marie), du 43^e rég. d'infanterie.
Fournier (Marc-Jules-Joachim-Guislain), du 43^e rég. d'infanterie.
Prasteau (Pierre-Jean-Marie), du 24^e rég. d'infanterie.
Régler (Joseph-Victor-Isidore), du 26^e rég. d'infanterie.
Remack (Maurice-Jean-Cyprien), du 158^e rég. d'infanterie.
Slaudt (Henri-Jean-Joseph), du 168^e rég. d'infanterie.
Westphal (Werner), du 158^e rég. d'infanterie.

Au 158^e rég. d'infanterie.

MM. Agarant (Martial-Amédée-Constant), du 168^e rég. d'infanterie.
Chayeneau (Roger-Marie-Jules-Florent-Joseph), du 24^e rég. d'infanterie.
David (François-Georges-Louis), du 24^e rég. d'infanterie.
Lentz (Eugène-Alphonse), du 35^e rég. d'infanterie.
Molko (Henri), du 24^e rég. d'infanterie.
Rodouin (Jacques-Athanase), du 46^e rég. d'infanterie.
Roth (Joseph-Alphonse), du 146^e rég. d'infanterie.
Schneider (Philippe-Ernest), du 26^e rég. d'infanterie.
Weil (Antoine-Nicolas), du 168^e rég. d'infanterie.

Au 159^e rég. d'infanterie.

MM. Calentier (Jean-René-Joseph), du 39^e rég. d'infanterie.
Carbonnel (Etienne-Auguste), du 141^e rég. d'infanterie.
Cartier (Roger-Alban-François), du 141^e rég. d'infanterie.
Garigue (Yvan-Louis-Eugène), du 81^e rég. d'infanterie.
Gibert (Robert-Alphonse-Pierre-Joseph), du 141^e rég. d'infanterie.
Lamarque (Pierre), du 81^e rég. d'infanterie.
Santarelli (Charles-Jérôme), du 3^e rég. d'infanterie.

Au 168^e rég. d'infanterie.

MM. Blasin (Michel-Maurice-Jean), du 43^e rég. d'infanterie.
Charpentier (Charles-Nicolas), du 146^e rég. d'infanterie.
Dejardin (Jean-Louis-Marie), du 24^e rég. d'infanterie.
Didier (René-Paul), du 168^e rég. d'infanterie.
Dupas (Marcel-Félix-Joseph), du 43^e rég. d'infanterie.
Dupont (Victor), du 43^e rég. d'infanterie.
Noyche (Jean-Charles-Gustave), du 43^e rég. d'infanterie.
Quilcay (Roger-Auguste-Charles), du 21^e rég. d'infanterie.
Romain (Jean-Charles), du 26^e rég. d'infanterie.
Watrin (Jean-Marie-Henri), du 43^e rég. d'infanterie.

Au 170^e rég. d'infanterie.

MM. Andres (Jean-Xavier-Joseph), du 23^e rég. d'infanterie.
Beaujard (Marc), du 26^e rég. d'infanterie.
Bollecker (Charles-Louis), du 158^e rég. d'infanterie.
Coutant (Pierre-Roger), du 24^e rég. d'infanterie.
Faivre (René-Ferjeux-Marie), du 21^e rég. d'infanterie.
Friedländer (Max-Pierre), du 24^e rég. d'infanterie.
Gaillard (Jean-Philippe), du 24^e rég. d'infanterie.
Grenier (Henri-Daniel-Julien), du 43^e rég. d'infanterie.
Landrin (François-Maurice), du 24^e rég. d'infanterie.

Au 173^e rég. d'infanterie.

MM. Catta (Jean-Pierre-Marie-Michel), du 65^e rég. d'infanterie.
Dubédat (Albert-Joseph-Marie-Robert), du 14^e rég. d'infanterie.
Joubert (Roger-Marie-Eugène-Antonin), du 32^e rég. d'infanterie.
Marquié (Marceau-Jean-Pierre), du 14^e rég. d'infanterie.
Médina (Joseph-Grégoire-Eusèbe-Quentin), du 80^e rég. d'infanterie.

BATAILLONS DE CHASSEURS

Au 1^{er} bataillon de chasseurs.

MM. Haumesser (Jean-Lucien-Nicolas), du 35^e rég. d'infanterie.
Perrin (Camille-Georges), du 26^e rég. d'infanterie.

Au 2^e bataillon de chasseurs.

MM. Bernhard (Jean-Baptiste-Joseph-Louis), du 152^e rég. d'infanterie.
Dullin (Georges-Marie-Joseph), du 24^e rég. d'infanterie.

Au 4^e bataillon de chasseurs.

MM. Delbor (Louis-Casimir), du 46^e rég. d'infanterie.
Fouquier d'Herouël (Jean-Albert-Maurice-Antoine), du 67^e rég. d'infanterie.

Au 6^e bataillon de chasseurs.

MM. Bourboulon (Jean-Marie-Georges), du 6^e bataillon de chasseurs.
Clappier (Jean-Célestin), du 6^e bataillon de chasseurs.

Au 7^e bataillon de chasseurs.

MM. Cheragay (Noël-Marie-Paul), du 129^e rég. d'infanterie.
Giacobbi (Joseph-Marie), du 22^e bataillon de chasseurs.

Au 8^e bataillon de chasseurs.

MM. Grosjean (Pierre-Henri-Anne-Marie), du 26^e rég. d'infanterie.
Parisot (Maurice-Louis), du 26^e rég. d'infanterie.

Au 9^e bataillon de chasseurs.

MM. Carlôn (François-Victor), du 22^e bataillon de chasseurs.
Rigaud (Emile-Jean-Joseph), du 57^e rég. d'infanterie.

Au 10^e bataillon de chasseurs.

MM. Lössl (François-Joseph), du 1^{er} bataillon de chasseurs.
Petitjean (Maurice-Marie-François), du 46^e rég. d'infanterie.

Au 11^e bataillon de chasseurs.

MM. Félix (Emile-Elie-Joseph), du 22^e bataillon de chasseurs.
Lacomere (Paul), du 57^e rég. d'infanterie.

Au 13^e bataillon de chasseurs.

MM. Clémentel (Pierre-Ernest), du 92^e rég. d'infanterie.
Maurice (Louis-Charles), du 13^e bataillon de chasseurs.

Au 15^e bataillon de chasseurs.

MM. de Croy (René-Jean-Marie-Philibert), du 32^e rég. d'infanterie.
Pascal (Jacques-Augustin), du 141^e rég. d'infanterie.

Au 16^e bataillon de chasseurs.

MM. Hiebler (Lucien-Jean-Albert), du 26^e rég. d'infanterie.
Trunkenwald (Joseph), du 146^e rég. d'infanterie.

Au 18^e bataillon de chasseurs.

MM. Meynard (Jean-Henri-James), du 57^e rég. d'infanterie.
Viatte (Jean-Henri-Emile), du 18^e bataillon de chasseurs.

Au 20^e bataillon de chasseurs.

MM. Lancelin (Jean-Paul), du 27^e rég. d'infanterie.
Lonjon (Hervé-Jean-François), du 81^e rég. d'infanterie.

Au 22^e bataillon de chasseurs.

MM. Delapoux de Freminville (Nugue-Marie-Léon-Claude-Edme), du 131^e rég. d'infanterie.
Gazeau (Denis-Louis-Jean), du 141^e rég. d'infanterie.

Au 24^e bataillon de chasseurs.

MM. Lafran (Paul-Louis-Alphonse-Joseph), du 141^e rég. d'infanterie.
Nègre (Louis-Henri-Robert), du 141^e rég. d'infanterie.

Au 25^e bataillon de chasseurs.

MM. Bastié-Sigeac (Raoul-Simon-Albert), du 14^e rég. d'infanterie.
Gaihaud (Jean-Jacques), du 57^e rég. d'infanterie.

Au 27^e bataillon de chasseurs.

MM. Cartier (Jean-François-Louis-Ernest-Georges), du 107^e rég. d'infanterie.
Duchâtel (Charles), du 6^e rég. de tirailleurs marocains.

Au 29^e bataillon de chasseurs.

MM. Casati (Roger-Marie-Joseph-Benjamin), du 5^e rég. d'infanterie.
Lang (Pierre-Napoléon), du 21^e rég. d'infanterie.

Au 30^e bataillon de chasseurs.

MM. Fievet (Edouard-Ernest-Charles-Georges), du 24^e rég. d'infanterie.
Mathiot (Georges-Emile), du 60^e rég. d'infanterie.

Au 31^e bataillon de chasseurs.

MM. Klein (Robert-Paul), du 158^e rég. d'infanterie.
Zimmermann (Jean-Jacques), du 35^e rég. d'infanterie.

RÉGIMENTS DE TIRAILLEURS STATIONNÉS EN FRANCE

Au 21^e rég. de tirailleurs.

MM. Caron (Jean-Baptiste), du 1^{er} rég. d'infanterie.
Cessot (Roger-Georges-Jean), du 5^e rég. d'infanterie.
Citeaux (René-Lucien), du 46^e rég. d'infanterie.
Clavez (Robert-Joseph), du 60^e rég. d'infanterie.
Faivre (André-Léon), du 170^e rég. d'infanterie.
Kirchner (André-Emile), du 94^e rég. d'infanterie.
Michel (André-Marie-René), du 26^e rég. d'infanterie.
Vilfroy (Daniel-Alphonse-Albert-Louis), du 91^e rég. d'infanterie.
Wernette (François-Xavier), du 26^e rég. d'infanterie.

Au 22^e rég. de tirailleurs.

MM. Barbier (Maurice-Charles), du 26^e rég. d'infanterie.
Béal (Paul-Georges-Joseph), du 57^e rég. d'infanterie.
Charlemagne (Pierre-Edouard-Nicolas), du 26^e rég. d'infanterie.
Devilliers (Maurice-Charles-Fernand), du 146^e rég. d'infanterie.
Gérard (Pierre-Gustave-Joseph), du 26^e rég. d'infanterie.

- MM. Labie (Edmond-Louis-Robert), du 21^e rég. d'infanterie.
Molinié (Honoré-Jean-Marie-Antoine), du 24^e rég. d'infanterie.
Néel (Emile-Antoine), du 26^e rég. d'infanterie.
Au 23^e rég. de tirailleurs.
- MM. Chalumeau (Paul), du 21^e rég. d'infanterie.
Hippeau (Marcel-Georges), du 21^e rég. d'infanterie.
Mettetal (Yves-Lucien-Paul), du 21^e rég. d'infanterie.
Nass (Pierre-Maurice-Auguste), du 24^e rég. d'infanterie.
Noblat (André-Joseph), du 35^e rég. d'infanterie.
Prud'homme (Daniel-Emile-Paul-Edouard), du 152^e rég. d'infanterie.
Schneider (Marie-Auguste-Joseph-René), du 146^e rég. d'infanterie.
Weil (Raymond-Pierre-Abraham), du 24^e rég. d'infanterie.
Zeil (Raymond-Laurent-René), du 35^e rég. d'infanterie.
Au 25^e rég. de tirailleurs.
- MM. Enclos (Louis-André), du 1^{er} bataillon de chasseurs.
Josselin (Jacques-Marcel), du 24^e rég. d'infanterie.
Millet (Yves-Georges-Marie), du 24^e rég. d'infanterie.
Oswald (Jean-André-Louis), du 35^e rég. d'infanterie.
Perony (Yves-Eugène-Gabriel), du 24^e rég. d'infanterie.
Prêcheur (Bernard), du 26^e rég. d'infanterie.
Sichère (Jean-Georges-François), du 24^e rég. d'infanterie.
Stock (René-Antoine), du 26^e rég. d'infanterie.
Au 27^e rég. de tirailleurs algériens.
- MM. Balazard (Henri-Louis-Marie), du 27^e rég. de tirailleurs algériens.
Conan (Marcelin-Yves-Jules-Maurice), du 48^e rég. d'infanterie.
Dader (Jean-Robert), du 57^e rég. d'infanterie.
Pallaruelo (Emmanuel-René-Georges), du 80^e rég. d'infanterie.
Thoumazeau (Jean), du 14^e rég. d'infanterie.
Au 28^e rég. de tirailleurs tunisiens.
- MM. Barbe (René-Edouard-Anthelme), du 99^e rég. d'infanterie.
Conorton (Francisque-Eugène), du 38^e rég. d'infanterie.
Coudert (Roger-Antoine), du 92^e rég. d'infanterie.
Hugues (Michel-Louis-Daniel), du 99^e rég. d'infanterie.
Lac (Antonin), du 92^e rég. d'infanterie.
Rougerie (Albert-Joannès-Marie), du 99^e rég. d'infanterie.
Au 5^e rég. de tirailleurs marocains.
- MM. Albessard (Pierre), du 15^e rég. d'infanterie.
Blanchard (Georges-Paul), du 99^e rég. d'infanterie.
Cerro (Ernest-Louis), du 99^e rég. d'infanterie.
Hodcent (Gaston-Charles), du 117^e rég. d'infanterie.
Lecointre (Hilaire-Marie-Joseph-Louis), du 32^e rég. d'infanterie.
Manson (René-Clément), du 6^e bataillon de chasseurs.
Vincent (Charles-Fortuné), du 99^e rég. d'infanterie.
Au 7^e rég. de tirailleurs marocains.
- M. Coustere (Pierre-Marie), du 18^e rég. d'infanterie.
Au 6^e rég. de tirailleurs marocains.
- MM. Bit Mignon (Armand), du 99^e rég. d'infanterie.
Bouret (Albert-Victor-Louis), du 6^e rég. de tirailleurs marocains.
Bouret (Albert-Victor-Louis), du 6^e rég. de tirailleurs marocains.
- MM. Icard (Gaston-Auguste), du 99^e rég. d'infanterie.
Noé (Gaston-Louis), du 99^e rég. d'infanterie.
Rasclas (Abel-Louis), du 99^e rég. d'infanterie.
Salard (Robert-Célestin-Jules-Emile-Jean), du 6^e rég. de tirailleurs marocains.
Vernet (Lucien-Fernand-Paul), du 99^e rég. d'infanterie.
- RÉGIMENTS STATIONNÉS EN ALGÉRIE, TUNISIE
- Au 2^e rég. de tirailleurs algériens.
- MM. Bonenfant (Georges-Charles-Maxime), du 9^e rég. de zouaves.
Monier (René-Armand-Léopold), du 1^{er} rég. de zouaves.
Au 3^e rég. de tirailleurs algériens.
- M. Guillou (Pierre), du 3^e rég. de tirailleurs algériens.
Au 5^e rég. de tirailleurs algériens.
- MM. Mazzella di Bosco (Gilbert-Charles-Antoine-Nicolas), du 9^e rég. de zouaves.
Vallantin (André-Prosper), du 9^e rég. de zouaves.
Au 6^e rég. de tirailleurs algériens.
- MM. Bevançon (Lucien-François-Alexandre), du 9^e rég. de zouaves.
Cazanove (Louis-Jules), du 9^e rég. de zouaves.
Au 7^e rég. de tirailleurs algériens.
- M. Gazave (Maurice-Jean-Marie), du 3^e rég. de tirailleurs algériens.
Au 9^e rég. de tirailleurs algériens.
- MM. d'Héré (Frédéric-Camille), du 32^e rég. d'infanterie.
Perrin (André-Louis), du 9^e rég. de zouaves.
Au 11^e rég. de tirailleurs algériens.
- MM. Bensaïd (Paul-Clément), du 9^e rég. de zouaves.
Chamant (Yves), du 158^e rég. d'infanterie.
Au 2^e rég. de zouaves.
- M. Djian (Desiré-Roger), du 8^e rég. de zouaves.
Au 3^e rég. de zouaves.
- M. Bérard (Henri-Auguste-Lucien), du 3^e rég. de zouaves.
Au 4^e rég. de zouaves.
- MM. Benkemoun (Charles), du 8^e rég. de zouaves.
Surin (Raoul-Lucien), du 27^e rég. d'infanterie.
Au 9^e rég. de zouaves.
- M. Fraudeau (François-Adolphe), du 9^e rég. de zouaves.
Au 4^e rég. de tirailleurs tunisiens.
- MM. Pailler (François-Joseph), du 1^{er} rég. de zouaves.
Sore (Pierre-Elie-Joseph), du 9^e rég. de zouaves.
Au 8^e rég. de tirailleurs tunisiens.
- MM. Gabet (Rolland-Eugène), du 9^e rég. de zouaves.
Sépar (André), du 4^e rég. de zouaves.
- RÉGIMENTS DE CHARS
- Au 501^e rég. de chars de combat.
- M. Delvaque (Bernard-Jean-Alcide), au 503^e rég. de chars de combat.
Au 502^e rég. de chars de combat.
- MM. Chambon (Jean-Gérard), du 501^e rég. de chars de combat.
Deschaume (René), du 51^e bataillon de chars lourds.
Au 503^e rég. de chars de combat.
- MM. Brun (Jean-François-Alexandre-Lucien), du 51^e bataillon de chars lourds.
Clave (Georges-Léon-Charles), du 506^e rég. de chars de combat.
Tixier (Maurice-Pierre-Jean-Emilien-Louis), du 504^e rég. de chars de combat.
Au 504^e rég. de chars de combat.
- MM. Arnould (Adrien-Léon), du 507^e rég. de chars de combat.
Coloby (Jean-Adolphe-Desiré), du 508^e rég. de chars de combat.
Au 505^e rég. de chars de combat.
- MM. Azard (Pierre-Armand-Edmond), du 503^e rég. de chars de combat.
Devos (Robert-Gabriel-Marie-Joseph), du 503^e rég. de chars de combat.
Robin (Raymond-Didier), du 503^e rég. de chars de combat.
Au 506^e rég. de chars de combat.
- M. Tourtel (Roger-Auguste), du 503^e rég. de chars de combat.
Au 507^e rég. de chars de combat.
- M. Barbet (Robert-André), du 509^e rég. de chars de combat.
Au 508^e rég. de chars de combat.
- MM. Lipp (Aimé-Joseph-Antoine), du 508^e rég. de chars de combat.
Lucas (René-Jean), du 510^e rég. de chars de combat.
Au 509^e rég. de chars de combat.
- M. Régent (Marcel-Alfred), du 509^e rég. de chars de combat.
Au 510^e rég. de chars de combat.
- M. Keichinger (Nicolas-Félix-Victor), du 507^e rég. de chars de combat.
- Sous-lieutenants libérables à une date voisine de leur nomination. Ces officiers sont affectés aux régiments ci-après désignés jusqu'à la date de leur libération. Après cette date ils seront affectés définitivement aux centres mobilisateurs indiqués en regard des régiments d'affectation.
- Au 5^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 211).
- MM. Hervieux (Maurice-Louis-Paul), du 1^{er} rég. de zouaves.
Jost (Georges-Emile), du 23^e rég. d'infanterie.
Liard (Marcel-André-Charles), du 2^e rég. de zouaves.
Mathy (Maurice-Jean), du 5^e rég. d'infanterie.
Sigg (Jean-Jacques-Guillaume), du 4^e rég. d'infanterie.
- Au 46^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 212).
- MM. Naudé (François-Marie-Joseph), du 4^e rég. de zouaves.
Tailleur (Georges-Henri), du 4^e rég. de zouaves.
- Au 24^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 213).
- MM. Augé (Alfred-François), du 158^e rég. d'infanterie.
Coste (Auguste-Marie-Pierre-François), du 24^e rég. d'infanterie.
de La Quintinie (Guy-Jean-Jules), du 24^e rég. d'infanterie.
Landau (André), du 153^e rég. d'infanterie.
Paquet (Lucien-Georges), du 16^e bataillon de chasseurs.
Stym-Popper (Sylvain), du 24^e rég. d'infanterie.
- Au 46^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 212).
- MM. Boussaingault (Henri-Eugène-Paul-Siméon), du 24^e rég. d'infanterie.
Duburg (Gilbert), du 23^e rég. d'infanterie.
Nougier (Louis-René), du 153^e rég. d'infanterie.

MM. Perrier (Guy-Edmond-Jules), du 153^e rég. d'infanterie.
Préel (Pierre-Louis), du 46^e rég. d'infanterie.
Au 43^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 12).
MM. Boulanger (Albert-Jules-Nicolas), du 43^e rég. d'infanterie.
Henel (Georges-Florent-Edmond), du 151^e rég. d'infanterie.
Parmentier (André-Adolphe-Henri), du 151^e rég. d'infanterie.
Seynaeve (Lucien), du 30^e bataillon de chasseurs.
Au 1^{er} rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 13).
MM. Adolphe (Marc-Charles-Ernest), du 8^e bataillon de chasseurs.
Darras (Jules-Albéric-Joseph), du 151^e rég. d'infanterie.
Louchet (René-Guislain-François), du 168^e rég. d'infanterie.
Méhay (François-Désiré-Elie), du 168^e rég. d'infanterie.
Au 91^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 23).
MM. Duval (Michel-Pascal-Jules-Alphonse), du 153^e rég. d'infanterie.
Larcher (Jean), du 150^e rég. d'infanterie.
Marchal (Jules-Lucien-Robert), du 151^e rég. d'infanterie.
Meresse (Roland-André-Georges), du 91^e rég. d'infanterie.
Pillot (Marcel-Georges), du 91^e rég. d'infanterie.
Vaquez (René-Léon-Edouard), du 146^e rég. d'infanterie.
Au 8^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 33).
MM. Borie (Joël-Louis-Pierre-Julien), du 1^{er} rég. de zouaves.
Delalonde (Henri-Michel-Louis), du 169^e rég. d'infanterie.
Goubert (Henri-Emile-Gustave), du 26^e rég. d'infanterie.
Guesnon (Roger-Sylvain-Marcel), du 4^e rég. de zouaves.
Poutas (Pierre-René), du 3^e rég. de zouaves.
Au 117^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 43).
M. Le Gouaille (Philippe-Paul-Joseph-Marie), du 23^e rég. d'infanterie.
Au 13^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 53).
M. Tregon (Jean-Louis-Emile), du 4^e rég. d'infanterie.
Au 168^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 61).
MM. Guérin (André-Philippe), du 168^e rég. d'infanterie.
Logelle (André-Charles-Henri), du 168^e rég. d'infanterie.
Throt (Henry-Paul-Charles), du 168^e rég. d'infanterie.
Au 2^e bataillon de chasseurs (centre de mobilisation n° 71).
MM. Vorburger (Alphonse-Célestin-Basile), du 6^e bataillon de chasseurs.
Zinderstein (Edmond-Antoine-Alphonse), du 6^e bataillon de chasseurs.
Au 60^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 73).
MM. Barbier (Albert-Louis-Alfred), du 9^e rég. de zouaves.
Gourand (Louis-Joseph), du 158^e rég. d'infanterie.
Grillot (Marcel-Louis-Ernest), du 27^e rég. d'infanterie.
Maréchal (Marie-Alphonse-Félix), du 4^e rég. de chasseurs.
Au 131^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 82).
M. Gois (Charles-Louis-Victor), du 170^e rég. d'infanterie.

Au 32^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 93).

MM. Désert (Philippe-Henri), du 1^{er} rég. de zouaves.
Gobert (Jacques-René-Henri), du 13^e rég. d'infanterie.

Au 65^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 111).

MM. Baudry (Roger-Jean-René-André), du 3^e rég. de zouaves.
Cochy (Jean-Maurice-André), du 39^e rég. d'infanterie.
Le Corre (Hippolyte-Joseph-Marie), du 137^e rég. d'infanterie.

Au 107^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 122).

MM. Debeaulieu (Jean-Robert-Fernand), du 134^e rég. d'infanterie.
Perpérot (Daniel-Gilbert), du 121^e rég. d'infanterie.

Au 121^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 133).

MM. Borry (Bernard-Albert-Anatole), du 7^e bataillon de chasseurs.
Brillaud (Jean-Antonin-Joseph), du 38^e rég. d'infanterie.
Carlier (Joseph-Etienne-Victor), du 152^e rég. d'infanterie.

Au 99^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 147).

MM. Blanchet (Aimé-Emmanuel-Jean), du 2^e bataillon de chasseurs.
Chalet (Jean), du 2^e bataillon de chasseurs.
Courbier (René-Emile), du 8^e rég. de zouaves.
Courtot (Hubert-Marc-Edouard), du 6^e bataillon de chasseurs.
Godinot (Hubert-Marie-Philippe), du 7^e bataillon de chasseurs.

Au 22^e bataillon de chasseurs (centre de mobilisation n° 152).

MM. Laurent (Marie-Noël-James-Serge), du 22^e bataillon de chasseurs.
Repellin (Raymond-André), du 9^e bataillon de chasseurs.

Au 3^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 153).

MM. Ampeau (Jean-Paul-Sixte), du 3^e rég. d'infanterie.
Brun (Fernand-Raymond-Clément), du 1^{er} rég. de zouaves.
Clairefond (Jean-Jules-Marie-Joseph), du 18^e bataillon de chasseurs.

Au 15^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 161).

MM. Belloc (Albert-Raoul), du 25^e bataillon de chasseurs.
Fort (Alban-Elie-Jean), du 18^e bataillon de chasseurs.
Juanchich (François-Jean-Augustin), du 173^e rég. d'infanterie.

Au 80^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 163).

MM. Delonca (Maurice-Nicolas-Simon), du 80^e rég. d'infanterie.
Drogo (Pierre-Louis-Marie), du 3^e rég. d'infanterie.

Au 14^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 171).

M. Touzac (Alfred-Jean-Pierre-Camille), du 4^e rég. de zouaves.

Au 18^e rég. d'infanterie (centre de mobilisation n° 183).

MM. Mallet (Jean-Louis-André-Guy), du 126^e rég. d'infanterie.
Mengelatte (Joseph-Jean-Marie), du 9^e rég. de zouaves.

Au 21^e rég. de tirailleurs algériens (centre de mobilisation n° 205).

MM. Bretagne (Claude-Edouard), du 30^e bataillon de chasseurs.
Chaudet (André-Marie-Etienne), du 4^e rég. de tirailleurs tunisiens.

MM. Colin (Hubert-Léon), du 6^e bataillon de chasseurs.
Herriot (Roger-Marc), du 10^e bataillon de chasseurs.
Pelleley (Maximin-Adolphe-Auguste), du 8^e bataillon de chasseurs.
Pittet (Henri-Paul-Emile-André), du 8^e rég. de tirailleurs tunisiens.

Au 22^e rég. de tirailleurs algériens (centre de mobilisation n° 203).

MM. Coffe (Victor-Edmond), du 26^e rég. d'infanterie.
Layrisse (Jean-Lucien-Roger), du 26^e rég. d'infanterie.
Lultenschlager (Edouard-Joseph), du 153^e rég. d'infanterie.
Perrin (Joseph-Marie-Gabriel), du 151^e rég. d'infanterie.

Au 2^e rég. de zouaves (mis à la disposition du général commandant le 19^e corps d'armée).

MM. Doumeyrou (Jean-Léon-Marc), du 2^e rég. de tirailleurs algériens.
Jourda (Marcel-Julien-Paul), du 6^e rég. de tirailleurs algériens.

Au 3^e rég. de zouaves (mis à la disposition du général commandant le 19^e corps d'armée).

M. Rodriguez (Fernand-André), du 4^e rég. de zouaves.

Au 9^e rég. de zouaves (mis à la disposition du général commandant le 19^e corps d'armée).

MM. Pareja (Antoine), du 7^e rég. de tirailleurs algériens.
Tiffou (Constant-Eugène), du 11^e rég. de tirailleurs algériens.

Au 4^e rég. de zouaves (centre de mobilisation d'infanterie d'Afrique n° 8).

M. Rossi (Alfred), du 4^e rég. de tirailleurs tunisiens.

Au centre de mobilisation de chars n° 502.

M. Kressmann (René-Henry-Edgar), du 501^e rég. de chars de combat.

Au centre de mobilisation de chars n° 503.

M. Renault (Jean-Eugène-Louis), du 510^e rég. de chars de combat.

Au centre de mobilisation de chars n° 504.

M. Fourquet (Jean-Auguste), du 501^e rég. de chars de combat.

Au centre de mobilisation de chars n° 509.

MM. Lesguillons (Marcel-Robert), du 507^e rég. de chars de combat.
Martini (Jean-Léon-René), du 508^e rég. de chars de combat.
Vaye (Louis-Henri), du 510^e rég. de chars de combat.

Au centre de mobilisation de chars n° 551.

M. Boulin (Pierre-Julien-Mary-Christian), du 507^e rég. de chars de combat.

CAVALERIE

MUTATION

Réserve.

Par décision du 18 avril 1934, M. le lieutenant des Pomeys (Anselme-Roger-Lucien-Adrien), du centre de mobilisation de cavalerie n° 8, est placé dans la position hors cadres (art. 18 de la loi du 8 janvier 1925), affectation spéciale, au titre de la 8^e région (tableau n° 2).

SERVICE DE SANTE

Réserve.

Par décret du 16 avril 1934, sont nommés dans le cadre des officiers de réserve du service de santé et, par décision du même jour, reçoivent les affectations suivantes:

Au grade de médecin sous-lieutenant.

Les médecins auxiliaires titulaires du brevet de préparation militaire supérieure, ci-après désignés :

(Rang du 7 mars 1934.)

M. Doucet (Marcel-Henri), de la 11^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 11^e région.

(Rang du 16 mars 1934.)

M. Sirjean (Gaston-Hippolyte), de la 22^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la région de Paris.

(Rang du 26 mars 1934.)

MM. Javel (Roger-Charles-Albert), de la 7^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 7^e région.

Désévéday (Georges-Alexandre-Jean), de la 10^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 10^e région.

Ragnaud (Guy-Robert), de la 12^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 12^e région.

Cellerier (Jean-Baptiste), de la 13^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 13^e région.

Aussay (Henri-Antoine), de la 13^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 13^e région.

Blein (Jean-Ernest), de la 14^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 14^e région.

Merquiol (Henri-Louis-Pierre), de la 14^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 14^e région.

Marty (Paul-Cyprien), de la 17^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 17^e région.

Barraud (Albert-Henri), de la 18^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 18^e région.

Couturier (Edme-Félix-Albert), de la 18^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 18^e région.

Gilet (Pierre-Hippolyte-Henri), de la 23^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 20^e région.

Caucanas (Jean-Joseph-Camille), de la 23^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 20^e région.

Klein (Marc-Moïse), de la 23^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 20^e région.

Thau (Marc), de la 22^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la région de Paris.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant.

Les pharmaciens auxiliaires titulaires du brevet de préparation militaire supérieure, ci-après désignés :

(Rang du 26 mars 1934.)

MM. Burllet (Joannès-Emile), de la 14^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 14^e région.

Lalaurette (Edouard-Marius-Antoine), de la 17^e section d'infirmiers militaires. — Affecté à la 17^e région.

SERVICE DE SANTE DES TROUPES COLONIALES**Ecole d'application.**

Par décision du 14 avril 1934, a été nommé professeur à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales pour compter du 1^{er} octobre 1934 :

Chaire de neuro-psychiatrie, médecine légale. Législation et administration. Service de santé en France et aux colonies.

M. le médecin lieutenant-colonel Roussy (Paul-Clément-René), attendu de Tunisie.

INTENDANCE

Liste, par ordre de mérite, des militaires du 2^e contingent de la classe 1932 nommés élèves officiers d'administration de réserve du service de l'intendance.

MM. Dom (Albert), 22^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Jansen (Hendriek), 22^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Costley (Pierre), 22^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Msellati (Lucien), 14^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Renault (Jean), 22^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Dubrenil (Marcel), 5^e rég. de tirailleurs marocains.

Macdonel (Lambert), 8^e rég. de tirailleurs sénégalais.

Amédée - Mannheim (Gérard), 71^e rég. d'artillerie.

Sauton (Georges), 10^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Fourrier (Joseph), 106^e rég. d'infanterie.

Berges (Christian), 32^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Bernardin (Marcel), 15^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Marty (Alfred), 12^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Antony (André), 25^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Roy (Jean), 4^e rég. de zouaves.

Majot (Pierre), 17^e rég. d'artillerie divisionnaire.

Brehier (Pierre), 57^e rég. d'infanterie.

Le Roux (Maurice), 22^e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

Chaminade (Jean), 107^e rég. d'infanterie.

Les intéressés devront se présenter à l'école militaire d'administration de Vincennes (Vieux-Forl), le jeudi 26 avril 1934, avant midi.

Ils seront habillés par les soins de leur corps et munis des effets prévus par la circulaire du 4 février 1927 (B. O. partie permanente, page 264 et le modificatif à la description des uniformes du 14 mars 1933, B. O., P. P., page 638).

A leur arrivée au peloton, les élèves officiers d'administration de réserve seront porteurs de leur livret matricule, de la liste des effets dont ils sont pourvus, d'un certificat de cessation de paiement et d'un état signalétique et des services.

La solde jusqu'au jour exclu de leur arrivée au peloton et les frais de déplacement leur seront payés, avant le départ, par les soins de leur corps d'origine.

Liste des officiers d'infanterie coloniale désignés pour suivre la 1^{re} série du cours pratique de tir de l'infanterie et des chars de combat.

Rectificatif au Journal officiel du 23 mars 1934, page 2959 :

Rayer : « Richard (Alban), du 52^e bataillon de mitrailleurs indochinois ».

MINISTÈRE DE LA MARINE**Prix de médecine navale.**

Par décision ministérielle du 13 avril 1934 et conformément à l'avis émis par le conseil supérieur de santé de la marine, le prix de médecine navale pour 1934 a été attribué à M. le médecin principal Le Chuiton (F.), pour son mémoire intitulé : « De quelques acquisitions récentes concernant la biologie du ba-

cille de Koch et principalement au sujet de sa culture ».

D'autre part, les récompenses ci-après ont été accordées à cette occasion aux officiers du corps de santé dont les noms et les travaux suivent :

Rappel de mention très honorable.

A M. le médecin de 1^{re} classe Querangal des Essarts (J.-A.-F.), pour trois articles parus dans les archives de médecine navale, respectivement intitulés :

a) « Une expérience de prophylaxie sociale de la tuberculose par la vaccination au B. C. G. dans le milieu maritime du port de Brest » (en collaboration avec Mme de Carbonnières de Saint-Brice).

b) « Etude des conditions d'application de la vaccination préventive de la tuberculose (B. C. G.) à certaines catégories du personnel adulte dans la marine de guerre ».

c) « Hygiène des piscines d'eau de mer ».

Mention très honorable.

A la mémoire de M. le pharmacien chimiste de 1^{re} classe Le Coz (L.-R.-L.), pour quatre mémoires publiés dans les archives de médecine navale, respectivement intitulés :

a) « Les aciers spéciaux de nitruration, dosage de l'aluminium ».

b) « Analyse chimique des bronzes et alliages complexes ».

c) « Le dosage colorimétrique du cobalt dans les cupro-nickels et les nickels commerciaux ».

d) « Le dosage colorimétrique du molybdène ».

Mention honorable.

A M. le médecin principal Maurandy (R.-P.-E.), pour son « Etude sur l'accommodement ».

A M. le médecin de 1^{re} classe Pennaneach (J.), pour son étude intitulée : « A propos d'adénites inguinales d'Extrême-Orient. Les conceptions actuelles des infections lymphogranuloneuses et chancroïdes ».

A M. le médecin de 1^{re} classe André (J.-L.), pour son étude intitulée : « L'étiologie du bériberi (à propos de quelques cas observés en Chine) ».

Remerciements

A M. le médecin en chef de 2^e classe Loyer (J.), pour quatre observations chirurgicales intitulées :

a) « A propos d'un cas d'occlusion intestinale par brides ».

b) « Deux cas de rupture de pyosalpinx en péritoine libre ».

c) « Cholécystite calculuse avec calcul inclus dans le cholédoque ».

d) « Rupture traumatique pure de la veine rénale droite ».

MINISTÈRE DE L'AIR**ARMÉE DE L'AIR**

Rectificatif au Journal officiel du 17 avril 1934, page 3878, 3^e colonne, M. Rouzard, rayer : « services ».

Page 3879, 1^{re} colonne, en bas, au lieu de : « aéronautique militaire », lire : « aéronautique maritime ».

Liste des officiers supérieurs désignés pour suivre un stage d'information à l'école de perfectionnement de pilotage d'Etampes.

Sont désignés pour suivre, du 7 au 19 mai 1934, un stage d'information à l'école de perfectionnement de pilotage d'Etampes :

Les colonels :

MM. Garin (L.-F.), breveté, 11^e demi-brigade aérienne.

Magnin (L.), direction du matériel aérien militaire, service des fabrications.

PARTIE NON OFFICIELLE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

15^e LÉGISLATURE. — SESSION ORDINAIRE DE 1934

Commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités politiques et administratives encourues depuis l'origine des affaires Stavisky.

Séance du jeudi 19 avril 1934.

Présents. — MM. Ballu, Bénassy (Camille), Berthézonne, René Besse (Lot), Blaisot, Bouilly, Bréant, Camboulives, Pierre Cathala (Seine-et-Oise), Chichery, Corsin, Denais (Joseph), Dignac (Pierre), Dormoy, Fié, Fontanier, Gellie (Gironde), Gout, Guastavino, Guernul, Guillon, Jacot, Jean (Renaud), Lafont (Ernest), Lagrange, Laumond, Leculier, Mahagne, Mandel (Georges), Martin (Gaston) (Lot-et-Garonne), Montillot, Nonelle, Peissel, Rimbart (Fernand) (Seine-Inférieure), Maurice Robert, Rolland (Louis) (Maine-et-Loire), Rotours (des), Sénac, Serre, Silvestre, Torrès (Henry), Vallat (Xavier), Jean Zay.

Excusé. — M. Gustave Lesesne.

Commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines des événements du 6 février 1934 et jours suivants, ainsi que toutes les responsabilités encourues.

Séance du jeudi 19 avril 1934.

Présents. — MM. Amat (Haute-Garonne), Andigné (Fortuné d'), Appell, Aubaud (Oise), Audiffret-Pasquier (duc d'), Aubriot (Vincent), Bataille, Bonneval, Bouissoud (Charles) (Saône-et-Loire), Campinchi, Castanet (Léon) (Gard), Catalan (Gers), Dommenge, Dormann, Faure (Pétras) (Loire), Forcinal, Framond (de), Gardiol, Graziani, Henry Haye, Lallemand, Lerolle, Longuet (Jean) (Seine), Mampoil, Miellel, Monnet, Nadaillac (de), Perrin (Paul) (Seine), Piol (Jean), Ramadier, Ramette (Nord), Rivière, Rucarl, Salette, Schmidt (Jammy), Soulier (Edouard).

Commission de la réforme de l'Etat.

Séance du jeudi 19 avril 1934.

Présents. — MM. Albertin, Aulois, Bonnefous (Georges) (Seine-et-Oise), Bonnet (Georges), Borel (Emile) (Aveyron), Breton (André J.-L.), Brunet (René) (Drôme), Cayrel, Champetier de Ribes, Chatenet (Henri) (Seine-et-Oise), Cornu, Ducos, Duval-Arnould, Evain (Seine), Falcoz, Frossard, Geisldoerfer, Gourdeau, Lévy-Alphandéry, Marchandean, Mendès-France, Georges Potut, Ramadier, Reille-Soult (duc de Dalmatie), Reynaud (Paul) (Seine), Rollin (Louis) (Seine), Louis Sellier (Seine), Sérot (Robert) (Moselle), Taudière.

Excusé. — M. Margaine.

Convocations du vendredi 20 avril 1934.

Commission d'enquête sur les événements du 6 février 1934 et jours suivants, à quatorze heures trente. — Local du 8^e bureau.

Commission de la réforme de l'Etat, à quinze heures trente. — Local du 9^e bureau.

Commission d'enquête sur les affaires Stavisky, à dix heures. — Local de la commission des finances.

3^e sous-commission de la commission de la réforme de l'Etat (pouvoir judiciaire), à dix heures. — Local du 1^{er} bureau.

AVIS & COMMUNICATIONS

Ministère des finances.

Avis aux porteurs de bons décennaux 7 0/0 1926.

Il a été procédé le 16 avril 1934, au ministère des finances (service des émissions), au tirage d'amortissement prescrit par l'arrêté ministériel du 26 mars 1934.

Les séries sorties portent les numéros suivants :

3, 31, 35, 50, 76, 90, 97, 132, 133, 137, 138, 159, 181, 209, 217, 224, 240, 253, 281, 287, 337, 338, 353, 364, 379, 389, 437, 441, 443, 446, 463, 466, 487, 490, 502, 506.

En conséquence, les bons appartenant aux dites séries ne porteront plus intérêt à compter du 1^{er} juin prochain et seront remboursés à partir de cette date au prix de 525 fr.

Les lieutenants-colonels :
MM. Madinières (P.-M.-R.), 2^e escadre aérienne.
Cochet (G.-R.), état-major général de l'armée de l'air.
Personne (J.-B.), 31^e escadre aérienne.
Pinsard (A.), 7^e escadre aérienne.

Les chefs de bataillon :
MM. Beaune (H.-L.-M.), base aérienne n° 101.
Bollon (G.-L.-A.), camp d'instruction de Cazaux.
de Bouligny (J.-M.-G.), école de formation des sous-officiers du personnel navigant.
Collez (E.-H.), 31^e escadre aérienne.
Fondi de Niort (H.-M.-A.-M.), état-major de la 2^e région aérienne.
Guerin de Vaugrenle-Duvivier (J.-A.-A.-P.), état-major de la 3^e région aérienne.
Mechaussie (J.-L.), 11^e escadre aérienne.
Moineville (N.-F.-C.-M.), breveté, 55^e escadre aérienne.
Zeiller (C.-M.-A.-A.), 31^e escadre aérienne.

Les officiers supérieurs désignés ci-dessus seront mis en route par les soins des autorités intéressées, de manière à pouvoir être présents à l'école de perfectionnement de pilotage d'Elampes, le 7 mai 1934, avant neuf heures.

Dispositions administratives. — Le montant des dépenses résultant du paiement aux intéressés des indemnités de déplacement ou d'absence temporaire sera supporté par le chapitre « Instruction générale de l'armée de l'air. — Exercices techniques ».

Les comptes rendus des dépenses engagées seront adressés à l'état-major général de l'armée de l'air, 3^e section, dans les conditions prescrites par la circulaire du 27 novembre 1933 (D. O. P. P., page 3126).

Nominations à des emplois réservés.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Par arrêté du préfet de Vaucluse en date du 30 mars 1934, M. Delplanque (Louis-Marcel), ex-soldat du 2^e régiment de tirailleurs, a été nommé commis aux écritures à l'asile public d'aliénés de Montdevergues.

Relevé des quantités de blé tendre et de blé dur en grains et en farines, et d'avoine en grains déclarées à l'importation et à l'exportation pendant la semaine du 9 au 15 avril 1934.
(Quantités exprimées en quintaux métriques, poids net, chiffres provisoires).

DESIGNATION ET ORIGINE des marchandises.	IMPORTATIONS					EXPORTATIONS		
	pour la consommation directe.	en admission temporaire.	pour l'entrepôt.	Sorties d'entrepôt pour		Simples.	Admission temporaire. (Réexportation.)	Entrepôt. (Réexportation.)
				la consommation.	l'admission temporaire.			
Blé tendre en grains :								
Etranger.....	1.703	20.668	11.111	4.711	8.297		753	
Afrique du Nord et colonies.	21.500	"	4.278	4.600	"		"	
Blé dur en grains :								
Etranger.....	"	1.503	13.550	"	"		"	
Afrique du Nord et colonies.	16.299	"	2.500	26	"		"	
Farines de blé :								
Etranger.....	"	"	(2) 1.606	"	"	(3) 3.025	(4) 23.070	(5) 10
Afrique du Nord et colonies.	(1) 11.582	"	"	"	"			
Avoine en grains :								
Etranger.....	"	"	"	"	"	21	"	
Afrique du Nord et colonies.	32	"	"	"	"			

(1) Représentant 17.924 quintaux de blé. — (2) Représentant 2.294 quintaux de blé. — (3) Représentant 4.321 quintaux de blé. — (4) Représentant 31.099 quintaux de blé. — (5) Représentant 17 quintaux de blé.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

SERVICE CENTRAL DE LA MAIN-D'ŒUVRE

SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

pendant la semaine du 9 au 14 avril 1934

D'APRES LES ETATS DES OFFICES PUBLICS DE PLACEMENT, DES DEPOTS ET CONTROLES DE LA MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE
ET DES FONDS DE CHOMAGE

Statistique des opérations de placement.

NUMEROS D'ORDRE	DEPARTEMENTS	NOMBRE DE PLACEMENTS A DEMEURE				Total.	PLACE- MENTS en extra (une semaine ou moins).	PLACE- MENTS collectifs de dockers	DEMANDES d'emploi non satisfaites.		OFFRES d'emploi non satisfaites.	
		Locaux.		Interlocaux (et hors du département).					Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
		Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.							
1	Ain	10	5	10	4	29	0	0	669	250	6	15
2	Aisne	6	4	6	3	19	0	0	1.698	112	5	46
3	Allier	10	33	11	2	56	1	0	303	94	25	37
4	Alpes (Basses-)... ..	4	1	8	0	13	0	0	49	2	4	2
5	Alpes (Hautes-)... ..	1	1	3	0	5	0	0	8	1	3	33
6	Alpes-Maritimes	75	33	3	0	111	1	0	888	98	19	7
7	Ardèche	45	3	3	2	23	0	0	186	45	0	9
8	Ardennes	10	4	248	9	271	0	0	1.919	116	1	16
9	Ariège	1	0	4	1	6	31	0	134	2	1	70
10	Aube	3	5	27	3	38	0	0	52	5	5	13
11	Aude	13	9	20	9	51	95	0	382	155	93	12
12	Aveyron	1	0	3	5	9	4	0	65	18	26	10
13	Bouches-du-Rhône	425	69	10	3	507	41	3.022	10.591	1.614	12	4
14	Calvados	24	11	13	1	49	5	0	459	31	1	33
15	Cantal	3	8	26	1	38	0	0	239	72	15	6
16	Charente	12	17	9	3	41	0	0	53	59	4	0
17	Charente-Inférieure... ..	9	12	11	7	39	3	0	292	25	2	3
18	Cher	7	10	3	3	23	0	0	1.262	34	3	3
19	Corrèze	13	8	8	3	32	0	0	116	20	35	51
20	Corse	53	1	22	2	78	0	216	25	5	46	1
21	Côte-d'Or	55	32	76	17	180	41	0	292	130	0	0
22	Côtes-du-Nord	16	2	0	0	18	0	0	5	2	0	43
23	Creuse	0	0	7	1	8	0	0	290	455	35	44
24	Dordogne	13	7	7	9	36	1	0	93	47	31	13
25	Doubs	5	21	6	2	34	7	0	384	34	2	56
26	Drôme	19	4	18	5	46	0	0	875	258	45	12
27	Eure	5	5	10	10	30	17	0	331	90	10	30
28	Eure-et-Loir	37	3	119	8	167	0	0	204	18	10	21
29	Finistère	61	36	58	13	168	0	429	184	41	24	0
30	Gard	98	33	108	4	243	0	0	1.473	131	0	3
31	Garonne (Haute-)... ..	44	52	24	10	130	37	0	2.471	987	2	26
32	Gers	1	1	18	0	20	0	0	4	3	0	18
33	Gironde	46	108	27	35	246	1	830	4.640	818	0	68
34	Hérault	222	41	180	36	479	6	216	693	59	17	5
35	Ille-et-Vilaine	120	33	0	5	158	28	0	1.371	451	4	38
36	Indre	4	3	24	5	36	0	0	126	39	17	49
37	Indre-et-Loire	33	48	22	15	88	8	0	485	51	38	13
38	Isère	13	7	3	3	26	0	0	679	137	26	15
39	Jura	38	11	64	14	127	2	0	1.224	616	4	12
40	Landes	13	10	3	8	34	4	0	189	31	1	21
41	Loir-et-Cher	11	11	10	2	34	0	0	12	14	40	2
42	Loire	37	1	24	0	62	61	0	5.404	1.408	0	104
43	Loire (Haute-)... ..	0	0	0	2	2	0	0	8	5	34	7
44	Loire-Inférieure	316	69	19	14	418	31	708	6.587	523	5	3
45	Loiret	23	9	11	0	43	0	0	486	54	2	4
46	Lot	2	2	9	2	15	1	0	5	3	7	"
47	Lot-et-Garonne	31	20	33	18	102	0	0	318	404	"	19
48	Lozère	"	"	"	"	"	"	"	"	"	26	23
49	Maine-et-Loire	26	44	6	1	77	0	0	479	66	5	7
50	Manche	89	14	2	3	108	8	0	554	35	0	9
51	Marne	4	9	11	3	27	2	0	2.068	51	45	42
52	Marne (Haute-)... ..	10	1	53	14	78	0	0	156	156	2	61
53	Mayenne	14	12	47	1	74	0	0	134	25	20	30
54	Meurthe-et-Moselle	64	73	81	5	223	74	0	2.564	484	0	0
55	Meuse	5	3	47	13	68	0	0	20	4	1	173
56	Morbihan	21	21	3	7	52	0	326	222	61	41	9
57	Moselle	100	52	52	12	216	8	0	2.496	84	22	8
58	Nièvre	7	3	8	0	18	0	0	289	20	10	5
59	Nord	118	55	40	0	213	0	0	36.637	4.816	55	108
60	Oise	31	23	349	18	421	0	0	1.842	369	0	3
61	Orne	16	11	16	12	55	0	0	21	18	0	46
62	Pas-de-Calais	14	7	149	3	173	0	92	9.579	878	0	0
63	Puy-de-Dôme	15	25	49	40	99	0	0	529	403	43	0

NUMEROS D'ORDRE	DEPARTEMENTS	NOMBRE DE PLACEMENTS A DEMEURE				PLACE- MENTS en extra (une semaine ou moins).	PLACE- MENTS collectifs de dockers.	DEMANDES		OFFRES		NUMEROS D'ORDRE	
		Locaux.		Interlocaux (et hors du département).				d'emploi non satisfaites.		d'emploi non satisfaites.			
		Hcmmes.	Femmes.	Hcmmes.	Femmes.			Hcmmes.	Femmes.	Hcmmes.	Femmes.		
64	Pyrénées (Basses).....	8		14	37	67	0	0	1.492	265	21	52	64
65	Pyrénées (Hautes).....	39	7	11	8	65	0	0	472	150	14	33	65
66	Pyrénées-Orientales.....	20	23	3	6	52	9	0	355	37	5	9	66
67	Rhin (Bas).....	214	102	47	7	370	287	0	1.960	422	207	567	67
68	Rhin (Haut).....	53	120	24	6	203	35	0	5.759	429	27	130	68
69	Territoire de Belfort.....	8	12	5	0	25	4	0	464	108	10	27	69
70	Rhône.....	60	18	29	0	107	26	0	10.730	2.193	28	27	70
71	Saône (Haute).....	3	2	0	0	5	0	0	44	2	1	6	71
72	Saône-et-Loire.....	10	8	7	10	35	0	0	996	60	11	29	72
73	Sarthe.....	48	4	6	0	58	0	0	792	89	0	0	73
74	Savoie.....	5	21	5	3	34	0	0	190	25	20	0	74
75	Savoie (Haute).....	9	12	8	23	52	0	0	65	60	0	16	75
76	Seine-Inférieure.....	586	950	108	9	1.653	1.157	0	133.041	45.361	100	326	76
77	Seine-et-Marne.....	188	60	25	23	296	278	3.244	12.008	1.728	1	18	77
78	Seine-et-Oise.....	10	2	316	11	339	0	0	964	108	0	0	78
79	Sèvres (Deux).....	74	34	297	50	455	0	0	16.401	7.237	6	51	79
80	Somme.....	15	7	26	5	53	0	0	49	36	17	10	80
81	Tarn.....	39	6	69	8	122	0	0	1.525	146	0	2	81
82	Tarn-et-Garonne.....	46	32	67	42	187	10	0	703	103	32	46	82
83	Var.....	3	0	0	0	3	0	0	159	5	0	3	83
84	Vaucluse.....	69	46	11	2	128	0	0	610	108	18	27	84
85	Vendée.....	22	22	48	25	117	0	0	366	75	3	14	85
86	Vienne.....	3	1	0	0	4	0	0	12	7	16	7	86
87	Vienne (Haute).....	2	3	0	0	5	0	0	27	12	1	4	87
88	Vosges.....	47	11	6	0	64	0	0	3.962	3.473	27	17	88
89	Yonne.....	3	2	31	5	41	0	0	201	46	12	4	89
90	Alger.....	4	4	10	7	25	0	0	212	106	11	10	90
91	Oran.....	44	54	2	0	100	0	0	139	12	2	13	91
92	Constantine.....	33	33	13	4	83	0	0	34	16	12	17	92
93	Maroc (zone française).....	38	21	0	0	59	0	0	68	23	7	10	93
94	Totaux (93 dépt.).....	4.329	2.808	3.429	692	11.258	2.324	9.083	299.814	78.524	1.580	2.929	94
	A déd. (1/2 plac. interd.)	"	"	255	"	255	"	"	"	"	"	"	
	Totaux.....	"	"	3.174	"	11.003	"	"	"	"	"	"	
	Main-d'œuvre étrangère - D. F.....	"	"	"	"	113	"	"	"	"	"	2.929	
	Totaux généraux.....	4.329	2.808	3.174	692	11.116	2.324	9.083	299.814	78.524	1.480	"	

Statistique des fonds de chômage et des chômeurs inscrits.

D'après les renseignements reçus le 19 avril 1934, 1.341 fonds de chômage sont constitués dans 4.010 communes, dont la population s'élève à 22.910.875 habitants. Ces fonds sont ainsi répartis: 69 fonds départementaux comprenant 2.652 communes, 1.245 fonds municipaux autonomes et 27 fonds intercommunaux comprenant 113 communes. La population des communes dans lesquelles des fonds de chômage ont été mis en activité au cours de la crise actuelle s'élève à 18.307.665 habitants. A la même date du 19 avril, les fonds de chômage en activité se répartissent ainsi: 45 fonds départementaux comprenant 1.469 communes, 705 fonds municipaux autonomes et 6 fonds intercommunaux comprenant 24 communes, soit au total 756 fonds groupant 2.198 communes dont la population est de 16.886.615 habitants. D'autre part, le décret du 11 novembre 1931, prévoit le versement d'un secours par le bureau de bienfaisance aux chômeurs complets ayant épuisé le droit aux allocations prévues par les règlements des fonds publics de chômage. Toutefois, par application du décret du 24 juin 1932, modifié par les décrets des 12 janvier, 14 avril 1933 et 4 janvier 1934, les fonds départementaux et municipaux de chômage peuvent jusqu'au 30 juin 1934 secourir les chômeurs inscrits sans aucune limitation. A la date du 14 avril 1934, il n'y a plus que deux bureaux de bienfaisance et d'assistance qui font usage du décret du 11 novembre 1931. Il résulte de ces nouvelles mesures que, pour rendre comparables les statistiques antérieures et postérieures à l'application du décret du 24 juin 1932, il y a lieu de réunir les statistiques des chômeurs inscrits dans les fonds de chômage et dans les bureaux de bienfaisance ou d'assistance.

Sous cette forme et à la date du 14 avril, le nombre des chômeurs inscrits est de 343.119 dans les fonds de chômage et de 144 dans deux bureaux de bienfaisance, soit au total 343.263 dont 273.474 hommes et 69.789 femmes. La semaine dernière, ce total était de 346.184+147=346.331, il y a donc cette semaine une diminution de 3.068 chômeurs inscrits dans les deux catégories d'institutions. L'an dernier, pendant la semaine correspondante d'avril, on avait compté 311.580 chômeurs inscrits dans les fonds de chômage et 634 dans les bureaux de bienfaisance ou d'assistance, soit 312.214 au total. Par comparaison avec ce dernier chiffre, on voit qu'il y a cette semaine une augmentation de 21.039 chômeurs inscrits. Il y a lieu d'observer que l'an dernier, pendant la même semaine d'avril, il y avait 656 fonds de chômage en activité. D'autre part, il convient de noter que l'an dernier, pendant la semaine correspondante d'avril, le total des chômeurs avait augmenté. A cette époque, il était en effet de 312.214 (311.580+634) contre 309.552 (308.905+647) pour la semaine précédente, soit d'une semaine à l'autre une augmentation de 2.662 unités. Cette année au contraire, c'est une diminution qui est enregistrée: 343.263 contre 346.331, soit 3.068 unités. Ainsi, si l'on compare les différences entre elles, on voit que, au 14 avril 1933, on enregistre une augmentation de 2.662 au 14 avril 1934, une diminution de 3.068, soit d'une année à l'autre, une différence en moins de 5.730 unités. A la date du 14 avril, le fonds de chômage de la ville de Paris compte 98.806 chômeurs inscrits (71.416 hommes et 27.390 femmes) contre 99.029 chômeurs inscrits la semaine dernière; ceux des autres communes de la Seine: 73.568 (58.315 hommes et 15.253 fem-

mes) au lieu de 74.270 la semaine dernière; au total 172.374 chômeurs sont inscrits cette semaine dans le département. La semaine dernière, 173.299 chômeurs étaient inscrits dans ces fonds de chômage; d'après ces chiffres, il y a pour cette semaine une diminution de 925 unités. L'an dernier, pendant la semaine correspondante d'avril, le fonds de chômage de la ville de Paris et ceux des autres communes de la Seine comptaient 170.390 chômeurs inscrits dans les fonds de chômage; par comparaison avec ce dernier nombre, il y a cette semaine une augmentation de 1.984 chômeurs inscrits dans le département de la Seine. Dans ce département, à la date du 14 avril, on comptait surtout des chômeurs inscrits dans les groupes professionnels suivants: industries des métaux (y compris les métaux fins), 32.269 dont 27.846 hommes et 4.423 femmes; industries du bâtiment, 24.165; employés de commerce et de bureau, 21.148 dont 13.762 hommes et 7.386 femmes; commerces de l'alimentation, 12.873; industries du bois, 8.713; transports, 8.521; vêtement, 8.082 dont 6.144 femmes; cuirs et peaux, 4.854; industries du livre, 2.610; papier-carton, 1.760; soins personnels, 1.247 dont 638 concernant les coiffeurs; industries textiles, 1.178; industries chimiques, 880; céramique et verrerie, 814; services domestiques, 7.712 dont 4.179 femmes de ménage; travaux divers de manœuvres, 34.746 dont 27.436 hommes et 7.311 femmes. La différence de 925 unités sur le total de la semaine dernière provient de la diminution constatée au cours de la semaine dans dix groupes professionnels ainsi qu'il suit: bâtiment, 405; vêtement, 241; métaux, 238; industries du bois, 146; manœuvres, 144; d'autre part, de l'augmentation enregistrée dans dix autres groupes dont 173 pour les employés de commerce et de bureau.

Dans l'ensemble des autres départements, le nombre des chômeurs inscrits cette semaine est de 170.745 dans les fonds de chômage et 114 dans deux bureaux de bienfaisance, soit au total 170.889, dont 143.743 hommes et 27.146 femmes.

La semaine dernière, le total des chômeurs inscrits dans les deux catégories d'institutions était de 172.885 + 447 = 173.032. Il y a donc, cette semaine, une diminution de 2.143 unités.

Dans 48 départements, le nombre des chômeurs inscrits accuse une diminution totale de 3.111. Parmi ces départements, se trouvent notamment les suivants: Haute-Vienne, Haut-Rhin, Loire-Inférieure, Seine-et-Oise, Pas-de-Calais, Somme, Meurthe-et-Moselle, Ain, etc.

Dans 22 départements, le nombre des chômeurs inscrits accuse une augmentation totale de 968: Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Seine-Inférieure, etc...

Il convient de noter que, dans six départements, le nombre des chômeurs secourus est resté, cette semaine, le même que celui de la semaine dernière; d'autre part, dans treize départements, on ne compte aucun chômeur secouru cette semaine. Enfin, il y a lieu de noter que quatre nouvelles communes figurent pour la première fois dans la statistique et comptent 128 chômeurs inscrits.

Depuis le début de l'année 1931, le nombre des chômeurs inscrits évolue comme suit: le 31 janvier 28.936; le 28 février, 40.766; le 26 mars, 50.845; le 25 avril, 49.958; le 30 mai, 41.339; le 27 juin, 36.237; le 25 juillet, 35.916; le 29 août, 37.673; le 26 septembre, 38.524; le 31 octobre, 56.121; le 28 novembre 92.157; le 31 décembre, 161.301.

Le 30 janvier 1932, 248.154; le 27 février, 303.422; le 19 mars, 317.486 (chiffre maximum); le 30 avril, 299.766; le 28 mai, 285.576; le 25 juin, 263.162; le 30 juillet, 265.140; le 27 août, 264.253; le 24 septembre, 259.056; le 29 octobre, 247.592; le 26 novembre, 255.411; le 31 décembre, 277.109.

Le 28 janvier 1933, 316.259; le 25 février, 330.874; le 4 mars, 331.816 (chiffre maximum); le 25 mars, 319.240; le 29 avril, 309.576; le 27 mai, 283.068; le 24 juin, 263.892; le 29 juillet, 239.692; le 26 août, 235.850; le 30 septembre, 226.634; le 28 octobre, 232.880; le 25 novembre, 252.210; le 30 décembre, 312.894.

Le 27 janvier 1934, 332.266; le 24 février, 349.160; le 31 mars, 345.783, et, le 14 avril, le nombre est de 343.263.

Par ailleurs, des caisses spéciales, ayant pour objet d'allouer des allocations aux travailleurs en chômage partiel ont été créées, en application des décrets des 10 mars 1931 et 22 octobre 1932.

D'après les renseignements reçus le 19 avril, 336 caisses de chômage partiel sont constituées dans 720 communes, dont la population s'élève à 3.348.078 habitants.

Ces caisses sont ainsi réparties: 309 caisses municipales autonomes, 26 caisses départementales, comprenant 405 communes, et une caisse intercommunale, comprenant 6 communes.

D'après les informations parvenues à la date du 14 avril, 8 caisses départementales et 45

caisses municipales secourent 6.392 chômeurs partiels (4.688 hommes et 1.614 femmes), ainsi qu'il suit: Nord, 3.789; Haut-Rhin, 541; Moselle, 475; Seine-Inférieure, 409; Cher, 241; Marne, 141; Loire, 130; Haute-Saône, 133; Bouches-du-Rhône, 115; Eure, 97; Haute-Vienne, 94; divers, 148.

La semaine dernière, on comptait 5.188 chômeurs partiels secourus, soit, pour cette semaine, une diminution de 1.114 unités.

Par application du décret du 3 juin 1931, des caisses de chômage spécialement constituées à cet effet, peuvent verser des allocations aux dockers en chômage intermittent; actuellement, il existe une caisse intercommunale et 28 municipales.

D'après les dernières informations parvenues, 19 caisses spéciales versent des secours à 6.208 dockers en chômage intermittent: Marseille, 1.476; Dunkerque, 1.289; le Havre, 1.313; Rouen, 687; Calais, 363; Saint-Nazaire, 225; Nantes, 190; Bordeaux, 185; Boulogne-sur-Mer, 124; Saint-Malo, 85; Honfleur, 66; divers (8 caisses), 200.

En ce qui concerne les marins du commerce, le décret du 13 novembre 1931 détermine les conditions dans lesquelles des allocations peuvent être accordées aux marins en chômage complet.

A la date du 19 avril, 26 caisses municipales et 2 caisses départementales, comprenant 6 communes, sont constituées; sur ce nombre, 12 caisses versent des secours à 1.359 marins; le Havre, 698; Saint-Nazaire, 174; Rouen, 146; Dunkerque, 133; Boulogne-sur-Mer, 131; divers (7 caisses), 77.

Etat des chômeurs secourus par les fonds de chômage et les bureaux de bienfaisance du 9 au 14 avril 1934. (et comparaison avec la semaine précédente).

DÉPARTEMENTS	FONDS DE CHOMAGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL	TOTAL des chômeurs secourus pendant la semaine précédente.	DIFFERENCE en plus.	DIFFERENCE en moins.
	départementaux.	municipaux.						
Ain	5	41	594	231	825	926	5	101
Aisne	1	9	4.665	400	4.765	4.788	23	23
Allier	1	6	211	18	229	239	10	10
Alpes (Basses-)	1	1	1	1	2	2	3	3
Alpes (Hautes-)	1	1	3	1	4	6	2	2
Alpes-Maritimes	1	3	776	59	835	855	20	20
Ardèche	1	1	165	1	166	193	27	27
Ardennes	1	1	1.908	116	2.024	2.075	51	51
Ariège	1	1	131	1	132	134	2	2
Aube	1	1	26	1	27	28	1	1
Aude	1	1	19	1	20	16	4	4
Aveyron	1	1	72	1	73	75	2	2
Bouches-du-Rhône	1	1	10.967	1.772	12.739	12.521	218	218
Calvados	1	4	258	49	277	279	2	2
Cantal	1	1	169	1	170	211	41	41
Charente	1	1	26	1	27	27	0	0
Charente-Inférieure	1	3	280	1	281	262	19	19
Cher	1	1	242	17	259	240	19	19
Corrèze	1	1	67	1	68	70	2	2
Corse	1	1	1	1	2	1	1	1
Côte-d'Or	1	1	93	44	107	117	10	10
Côtes-du-Nord	1	1	1	1	2	1	1	1
Creuse	1	3	200	455	745	743	2	2
Dordogne	1	1	1	1	2	1	1	1
Doubs	1	5	327	82	409	371	38	38
Drôme	1	1	998	1	999	4.016	61	61
Eure	1	1	320	89	409	348	61	61
Eure-et-Loir	1	2	411	1	412	60	352	352
Finistère	1	5	180	1	181	159	22	22
Gard	1	1	1.574	104	1.678	1.678	0	0
Garonne (Haute-)	1	1	2.383	958	3.341	3.180	161	161
Gers	1	1	1	1	2	1	1	1
Gironde	1	7	4.364	776	5.140	5.231	91	91
Hérault	1	2	496	17	513	526	13	13
Ile-et-Vilaine	1	9	1.307	456	1.763	1.838	75	75
Indre	1	1	16	15	31	22	9	9
Indre-et-Loire	1	4	489	31	520	535	15	15
Isère	1	3	625	371	996	4.028	61	61
Jura	1	9	1.115	386	1.501	1.515	14	14
Landes	1	1	160	16	176	176	0	0
Loir-et-Cher	1	1	1	1	2	1	1	1
Loire	1	20	4.788	1.135	5.923	5.958	35	35
Loire (Haute-)	1	12	6.008	506	6.514	6.735	221	221
Loire-Inférieure	1	1	480	41	521	528	7	7
Lot	1	1	7	2	9	8	1	1
Lot-et-Garonne	1	3	332	77	409	419	10	10

DEPARTEMENTS	FONDS DE CHOMAGE		HOMMES	FEMMES	TOTAL	TOTAL des chômeurs secourus pendant la semaine précédente.	DIFFÉRENCE en plus.	DIFFÉRENCE en moins.
	départementaux.	municipaux.						
Lozère								
Maine-et-Loire								
Manche								
Marne	5							
Marne (Haute-)	1	4	368	24	392	369	23	
Mayenne		2	374	42	386	445		59
Meurthe-et-Moselle		41	1.765	71	(1) 1.836	1.921		85
Meuse		4	150	154	304	310	8	6
Morbihan	1	2	125	18	143	135		109
Moselle		1	1.489	49	1.538	1.647		
Nièvre	1							
Nord	1		179		179	165	14	
Oise	1		2.044	3	2.047	2.143		96
Orne	1		256		256	217	9	
Pas-de-Calais	1	71	35.801	4.626	40.427	40.427		
Puy-de-Dôme	1	9	1.175	112	1.287	1.287		
Pyrenées (Basses-)								
Pyrenées (Hautes-)		144	9.579	878	10.457	10.625		168
Pyrenées-Orientales		1	456	79	535	532	3	
Rhin (Bas-)	1	5	4.392	198	1.590	1.560	30	
Rhin (Haut-)			381	69	450	477		27
Territoire de Belfort	1	1	349	20	369	372		3
Rhône	1	6	947	5	952	977		25
Saône (Haute-)	1	9	5.860		5.860	6.119		259
Saône-et-Loire		5	232	53	285	302		17
Sarthe		22	8.692	1.745	10.437	10.489		52
Savoie		5	24	9	33	34		1
Savoie (Haute-)	1	16	969	33	1.002	929	73	
Seine			639	49	688	691		3
Seine-Inférieure								
Seine-et-Marne	1		129.731	42.643	172.374	173.299		925
Seine-et-Oise	1	81	6.920	1.010	7.930	7.778	152	
Sèvres (Deux-)	1	26	1.003	69	1.072	1.103		31
Somme	1	8	11.246	6.400	(2) 17.646	17.846		200
Tarn	1	1	41		41	41		
Tarn-et-Garonne	1	5	1.655		1.655	1.781		126
Var	1	1	588	60	648	647	1	
Vaucluse	1	1	149	2	151	153		2
Vendée	1		289	47	306	306		
Vienne	1		252	25	277	251	26	
Vienne (Haute-)								
Vosges		1	37		37		37	
Yonne	1	2	4.041	3.396	7.437	8.398		961
Totaux	34	1	154	48	202	222		20
		1	131	48	179	197		18
	34	607	273.474	69.789	343.263	346.331	968	4.036

(1) Dont 118 par le bureau de bienfaisance de Reims.
 (2) Dont 26 par un bureau de bienfaisance.

RESUME DES OPERATIONS DE PLACEMENT

I. — Les opérations des offices ont donné les résultats suivants: 41.003 placements à demeure comprenant 7.503 hommes et 3.500 femmes et se répartissant en 7.137 placements locaux, c'est-à-dire dans la ville où ils ont leur siège et 3.866 interlocaux, c'est-à-dire dans et hors le département, y compris les placements interdépartementaux, on compte, d'autre part, 2.321 placements en extra, dont 1.436 hommes et 888 femmes et, en outre, 9.083 placements collectifs de dockers dans les ports de mer; au total 22.410 placements ont été effectués cette semaine (1).
 La semaine dernière, le nombre des placements à demeure était de 9.514. Il y a donc cette semaine une augmentation de 1.489 placements.
 Par comparaison avec la moyenne hebdomadaire du mois de mars (9.672), il y a une augmentation de 1.331 placements.
 Pendant la semaine correspondante de 1933, on avait compté 11.026 placements à demeure; par comparaison avec ce dernier nombre, il y a, pour cette semaine, une diminution de 23 placements.
 Les dépôts et contrôles de la frontière (ministère du travail) et les commissaires spéciaux des frontières ont introduit cette semaine en France et affecté à l'industrie 113 travailleurs étrangers.
 Le nombre total des placements s'élève ainsi à 22.523.
 (1) Par les offices publics de 93 départements. L'état de la Lozère n'est pas arrivé.

II. — L'O. D. de la Seine a effectué cette semaine 1.653 placements à demeure (694 hommes et 959 femmes) et 1.157 en extra dont 606 hommes et 551 femmes; l'O. D. du Bas-Rhin (1) 370 et 287 en extra; l'O. D. de la Seine-Inférieure, 296 et 278 en extra; l'O. D. des Bouches-du-Rhône, 507 et 41 en extra.
 Dans 32 autres départements, les O. D. ont fait un certain nombre de placements: Hérault, 479 et 6 en extra; Seine-et-Oise, 455; Loire-Inférieure, 418 et 31 en extra; Oise, 421; Seine-et-Marne, 339; Meurthe-et-Moselle, 223 et 74 en extra; Ardennes, 271; Gard, 243; Haut-Rhin, 203 et 35 en extra; Moselle, 216 et 8 en extra; Côte-d'Or, 180 et 41 en extra; Gironde, 216 et 1 en extra; Nord, 213; Tarn, 187 et 10 en extra; Maroc, 191; Ille-et-Vilaine, 158 et 28 en extra; Pas-de-Calais, 173; Finistère, 168; Eure-et-Loir, 167; Haute-Garonne, 130 et 37 en extra; Aude, 51 et 95 en extra; Rhône, 107 et 26 en extra; Jura, 127 et 2 en extra; Var, 128; Somme, 122; Loire, 62 et 61 en extra; Vaucluse, 117; Manche, 108 et 8 en extra; Alpes-Maritimes, 111 et 1 en extra; Lot-et-Garonne, 102; Alger, 100; Puy-de-Dôme, 99.
 En outre, les 9.083 placements collectifs de dockers ont été effectués par les offices des neuf départements énumérés au paragraphe VIII ci-après.
 III. — Dans l'agriculture, 2.454 travailleurs ont été pourvus d'un emploi: Oise, 344; Seine-et-Marne, 283; Ardennes, 251; Seine-et-Oise, 220; Pas-de-Calais, 148; Eure-et-Loir, 116; Côte-d'Or, 71; Jura, 60; Moselle et Seine, 53 chacun; Gard et Meuse, 52 chacun; Hérault, 48;

Haute-Garonne, 44; Haute-Marne, 42; Tarn, 41; Bas-Rhin, 35; Nord et Somme, 31 chacun; divers O. D., 479.
 IV. — Dans les industries et commerces de l'alimentation, on compte 2.618 placements, dont 1.384 en extra: Seine, 230 à demeure (141 hommes et 89 femmes) et 950 en extra, dont 448 hommes et 502 femmes; Bas-Rhin, 85 et 112 en extra; Seine-Inférieure, 52 et 137 en extra; Meurthe-et-Moselle, 83 et 71 en extra; Bouches-du-Rhône, 47 et 26 en extra; Loire-Inférieure, 41 et 32 en extra; Rhône, 47 et 26 en extra; Alpes-Maritimes, 46 et 1 en extra; Var, 44; Haut-Rhin, 41; Puy-de-Dôme, 37; Haute-Garonne, 11 et 17 en extra; divers O. D., 389 et 12 en extra.
 V. — Dans le vêtement, la couture et la mode, 520 personnes ont été pourvues d'un emploi, dont 301 par l'O. D. de la Seine, 31 dont 27 en extra par l'O. D. de la Loire et 188 par divers O. D.
 VI. — Dans les industries métallurgiques et mécaniques, 634 ouvriers ont été placés: Seine, 157; Nord, 63; Seine-et-Oise, 46; Loire-Inférieure, 36; divers O. D., 332.
 VII. — Dans les entreprises de bâtiment et travaux publics (bois et pierre), un emploi a été procuré à 2.122 ouvriers dont 236 en extra; Bas-Rhin, 168 dont 88 en extra; Hérault, 167; Seine, 148; Aude, 107 dont 95 en extra; Moselle, 77; Bouches-du-Rhône et Seine-et-Oise, 73 chacun; Finistère, 69; Ille-et-Vilaine, 59 dont 7 en extra; Mayenne, 51; Loire, 51 dont 34 en extra; Seine-Inférieure, 49; Tarn, 49 dont 5 en extra; Haute-Vienne, 47; Manche, 46 dont 2 en extra; Nord, 44; Loire-Inférieure, 43; Eure-et-Loir, 41; Meurthe-et-Moselle et Vau-

(1) Les chiffres non suivis d'une mention spéciale se rapportent à des placements à demeure.

cluse, 37 chacun; Jura, 35; Oise, 31; Gironde, 30; divers O. D., 590 dont 5 en extra.

VIII. — Dans les entreprises de *chargement, déchargement et manutention*, on compte 1.448 placements à demeure, 276 en extra et 9.083 placements collectifs de dockers.

1.724 *manœuvres* (1.448 + 276) ont été placés par les O. D. suivants: Loire-Inférieure, 218; Seine-Inférieure, 49 et 133 en extra; Bouches-du-Rhône, 166 et 1 en extra; Hérault, 130; Gard, 102; Seine, 77 et 3 en extra; Côte-d'Or, 20 et 41 en extra; Haut-Rhin, 33 et 18 en extra; Bas-Rhin, 39 et 11 en extra; Corse, 49; Finistère, 36; Ille-et-Vilaine, 32 et 4 en extra; Gironde, 31 et 1 en extra; Manche, 29 et 4 en extra; Ariège, 31 (en extra); divers O. D., 434 et 29 en extra.

En outre, le placement des dockers qui s'effectue par équipes ou par groupes a donné lieu à 9.083 opérations, qui se subdivisent ainsi: Seine-Inférieure, 3.244; Bouches-du-Rhône, 3.022; Gironde, 830; Loire-Inférieure, 708; Finistère, 429; Morbihan, 326; Corse et Hérault, 216 chacun; Pas-de-Calais, 92.

IX. — Dans les services de *transports*, 324 placements ont été faits, dont 207 concernant des marins du commerce et 117 travailleurs divers.

Les 207 placements de marins ont été effectués dans les ports de mer suivants: Marseille, 83; Rouen et le Havre, 60 et 8 en extra; Sète, 18; Nantes, 14; Bordeaux, 10; Brest, 9; Dunkerque, 4; Ajaccio, 1.

X. — Un emploi a été procuré à 191 *mutuels ou réformés*: Seine, 88; Rhône, 19; Côte-d'Or, 8; Seine-et-Oise, 7; Bouches-du-Rhône, Ille-et-Vilaine et Meurthe-et-Moselle, 6 chacun; Moselle et Seine-Inférieure, 5 chacun; divers O. D., 41.

XI. — Au cours de la semaine, 106 *apprentis* ont été placés: Seine, 17; Loire-Inférieure,

40; Doubs, 8; Charente-Inférieure et Bas-Rhin, 6 chacun; Finistère, Nord et Saône-et-Loire, 5 chacun; divers O. D., 41.

XII. — Les 3.866 placements *interlocaux* comprennent 3.225 placements à l'intérieur du département, 386 hors du département et 255 placements interdépartementaux.

Les 3.611 placements du premier groupe (3.225 + 386) se répartissent comme suit: Seine-et-Oise, 310, dont 76 hors du département; Seine-et-Marne, 327; Ardennes, 257; Hérault, 216; Pas-de-Calais, 152, dont 145 hors du département; Eure-et-Loir, 127; Gard, 112; Tarn, 109; Côte-d'Or, 93; Meurthe-et-Moselle, 86; Jura, 78; Oise et Somme, 77 chacun; Vaucluse, 73, dont 20 hors du département; Finistère, 71; Haute-Marne, 67; Gironde, 62; Meuse et Puy-de-Dôme, 59 chacun; Bas-Rhin, 54; Lot-et-Garonne et Basses-Pyrénées, 51 chacun.

Les placements *interdépartementaux*, c'est-à-dire ceux qui exigent le concours de deux offices situés dans des départements différents, l'un ayant fourni l'offre d'emploi et l'autre l'ouvrier, ont donné lieu à 510 opérations qui se subdivisent ainsi: Oise, 290; Seine, 113; Moselle, 45; Seine-et-Oise, 37; divers, 25. Pour rétablir le nombre réel des travailleurs placés, le nombre de ces opérations de compensation doit être divisé par deux, soit 255 placements interdépartementaux.

MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

Au cours de la semaine, les opérations des services de main-d'œuvre étrangère (ministère du travail) ont porté sur 257 travailleurs, savoir: 113 introduits en France et affectés à

l'industrie; 144 résidant en France et placés. De leur côté, les offices de placement ont procuré un emploi à 1.080 travailleurs étrangers résidant dans le pays. Le total des opérations de main-d'œuvre étrangère s'élève ainsi à 1.337. Les ouvriers introduits par les dépôts et contrôles de la frontière sont indiqués à la fin du tableau statistique: les placements effectués par les services de main-d'œuvre étrangère et les offices de placement sont compris dans les résultats de chaque département correspondant.

Les 113 ouvriers étrangers ont été introduits en France et affectés à l'industrie: a) par les dépôts et contrôles de la frontière ainsi qu'il suit: Lille, 36; Modane, 35; Fagnies, 22; Menton, 2;

b) Par les commissaires spéciaux des frontières, 18.

Ces ouvriers, qui font ci-après partie du mouvement de l'immigration, ont été affectés aux industries ou travaux suivants: mines de charbon, 5; métallurgie et métaux, 11; bois, 5; vêtements, 30; domestiques, 2; briqueteries, 57; divers, 3.

Les 144 placements d'ouvriers étrangers résidant dans le pays ont été effectués par les services de main-d'œuvre étrangère suivants: Marseille, 129; Lille, 12; Metz, 2; Menton, 1.

Ces placements ont eu lieu dans les industries ou travaux suivants: métallurgie et métaux, 13; terrassement et construction, 43; bois, 8; textile et vêtement, 1; services domestiques, 2; manœuvres, 33; agriculture, 12; divers, 32.

Mouvement de l'immigration. — Les divers bureaux et contrôles d'immigration du ministère du travail ont constaté qu'au cours de cette semaine, 113 travailleurs étrangers sont entrés en France en 605 en sont sortis. Ces ouvriers se répartissent comme suit:

NATIONALITÉS	IMMIGRÉS				
	affectés à l'industrie.		Sortis.		Total.
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
Belges	52	6	»	»	98
Italiens	6	31	82	41	58
Espagnols	»	»	57	1	61
Portugais	»	»	59	2	275
Polonais	»	»	192	83	12
Allemands	(1) 13	1	9	3	82
Tchécoslovaques	»	»	61	21	24
Divers	4	»	23	1	
Totaux	75	38	483	122	605

(1) Dont 10 au titre des prestations en nature pour les réparations.

En dehors des introductions qui figurent au tableau ci-dessus, 517 ouvriers ont été autorisés à rentrer en France au titre des retours de congé.

Pour les travailleurs autres que les ouvriers agricoles, l'introduction en France n'est autorisée que lorsque leur contrat d'embauchage a obtenu le visa du ministère du travail, qui n'est donné qu'après enquête établissant que l'introduction dans la profession et la région considérées est justifiée et qu'elle n'est pas de nature à porter préjudice aux travailleurs français. Pour les ouvriers agricoles,

c'est le visa du ministère de l'agriculture qui est requis.

LE MOUVEMENT DES DEMANDES ET DES OFFRES D'EMPLOI

378.338 demandes d'emploi n'ont pu être satisfaites à la fin des opérations de la semaine; elles émanent de 299.814 hommes et 78.524 femmes. La semaine dernière, le nombre de ces demandes était de 379.371, soit pour cette semaine une diminution de 1.033 demandes.

D'autre part, par comparaison avec la semaine correspondante d'avril 1933 (315.010), il y a pour cette semaine une augmentation de 33.298 demandes.

Les offres d'emploi non satisfaites, au nombre de 4.409, sont relatives à 1.480 hommes et 2.929 femmes. La semaine dernière, le nombre de ces offres était de 3.995, soit pour cette semaine une augmentation de 414 unités.

L'année dernière, pendant la semaine correspondante d'avril, on avait compté 6.291 offres non satisfaites; par comparaison avec ce dernier chiffre, les offres non satisfaites présentent cette semaine une diminution de 1.812 unités.

Etat des demandes et des offres d'emploi non satisfaites à la fin de la semaine dans les départements (y compris la Seine).

CATEGORIES PROFESSIONNELLES	RESTENT NON SATISFAITES A LA FIN DE LA SEMAINE		EXCÉDENT DES DEMANDES		
	Demandes d'emploi (1).		Offres d'emploi (1).		sur les offres (2).
Agriculture	3.655	(1.856)	536	(674)	3.119 (1.182)
Industries extractives	2.279	(716)	32	(42)	2.247 (674)
Industries chimiques	1.530	(1.397)	1	(11)	1.529 (1.386)
Caoutchouc papier	4.398	(3.325)	5	(9)	4.393 (3.316)
Industries du livre	4.579	(3.586)	56	(15)	4.523 (3.571)
Industries textiles	23.924	(11.389)	138	(100)	23.786 (11.289)
Cuir et peaux	14.033	(11.946)	200	(398)	14.833 (11.548)
Industries du bâtiment et travaux publics	11.362	(8.825)	20	(111)	11.342 (8.714)
Industries métallurgiques et mécaniques	78.758	(49.541)	301	(408)	78.457 (49.133)
Manutentionnaires et terres au feu	70.065	(54.335)	170	(244)	69.895 (54.091)
Transports	5.383	(3.866)	7	(25)	5.376 (3.841)
Industries et commerces de l'alimentation	87.136	(56.445)	142	(292)	86.994 (56.153)
Soins personnels	17.191	(11.622)	14	(19)	17.177 (11.603)
Employés de commerce et de bureau	23.789	(20.770)	579	(691)	23.210 (20.076)
Services domestiques	2.244	(1.749)	53	(599)	2.191 (1.150)
Divers	32.348	(28.004)	145	(279)	32.203 (27.725)
Totaux	12.066	(9.671)	1.861	(1.912)	10.205 (7.759)
	6.628	(65.997)	449	(389)	6.179 (65.608)
	378.338	(345.040)	4.409	(6.221)	373.929 (338.819)

(1) Les nombres entre parenthèses concernent les demandes et les offres d'emploi recueillies à la fin de la semaine correspondante de 1933.

(2) Les nombres entre parenthèses concernent l'excédent des demandes sur les offres d'emploi pendant la semaine correspondante de 1933.

Département de la Seine. — L'O. D. de la Seine accuse 178.402 demandes non satisfaites (132.641 hommes et 45.361 femmes), soit accusait 178.505, soit pour cette semaine une diminution de 103 unités.

Par comparaison avec la semaine correspondante d'avril 1933 (176.691), il y a au contraire une augmentation de 1.711 demandes.

On ne compte que 426 offres non satisfaites dont 100 pour des hommes et 326 pour des femmes; la semaine dernière, le nombre de ces offres était de 345, soit pour cette semaine une augmentation de 81 unités.

Par comparaison avec l'année dernière à pareille époque (1.248), il y a au contraire pour cette semaine une diminution de 822 offres.

Dans l'ensemble, le nombre des demandes non satisfaites dépasse celui des offres de 177.976 unités, et l'écart entre les deux moments est particulièrement important dans les groupes professionnels ci-après: bâtiment (bois et pierre), 33.160 demandes et 7 offres; industries des métaux (y compris les métaux fins), 32.453 demandes et 49 offres; employés de commerce et de bureau, 22.718 demandes et 29 offres; industries et commerces de l'alimentation, 14.541 demandes et 37 offres; vêtements, 8.331 demandes et 44 offres; transports, 8.673 demandes et 1 offre; cuir et peaux, 4.530 demandes et 1 offre; industries du papier, 1.852 demandes et 5 offres; soins personnels, 1.794 demandes dont 1.152 concernant les coiffeurs, et 6 offres; textile, 1.178 demandes et aucune offre; industries chimiques, 880 demandes et aucune offre; terres et pierres au feu, 814 demandes et aucune offre; divers de manœuvres, 34.994 demandes et 1 offre. Enfin, dans les services domestiques, il y a 8.163 demandes et 228 offres.

Autres départements. — Dans l'ensemble des autres départements on compte 199.936 demandes non satisfaites, dont 166.773 hommes et 33.163 femmes. La semaine dernière, le nombre de ces demandes était de 200.866, soit pour cette semaine une diminution de 930 unités.

Il y a 3.983 offres non satisfaites, dont 1.330 pour des hommes et 2.603 pour des femmes; la semaine dernière on comptait 3.650 offres, soit pour cette semaine une augmentation de 333 unités.

Si l'on examine ces demandes et ces offres d'après leur répartition dans les divers groupes professionnels, on peut constater que le

nombre des demandes non satisfaites est plus élevé que celui des offres dans tous les groupes, notamment dans ceux énumérés ci-après: agriculture, textile, cuir et peaux, métaux, bâtiment, terres et pierres au feu, manœuvres, alimentation, employés et domestiques.

Dans l'agriculture, on compte 3.212 demandes non satisfaites et 530 offres.

Départements à signaler: Seine-et-Oise, 589 demandes et 4 offres; Nord, 413 demandes et 3 offres; Gard, 253 demandes et 13 offres; Aude, 250 demandes et 61 offres; Oise, 233 demandes et 29 offres; Bouches-du-Rhône, 146 demandes et 3 offres; Seine-Inférieure, 103 demandes et aucune offre.

Dans les industries textiles, l'écart est important entre les demandes non satisfaites (22.746) et les offres (138).

Départements à signaler: Nord, 12.321 demandes et aucune offre; Pas-de-Calais, 3.207 demandes et aucune offre; Loire, 1.391 demandes et 1 offre; Rhône, 1.105 demandes et 4 offres; Haut-Rhin, 898 demandes et 15 offres; Creuse, 696 demandes et aucune offre; Seine-Inférieure, 639 demandes et aucune offre; Seine-et-Oise, 628 demandes et aucune offre; Somme, 572 demandes et aucune offre; Oise, 221 demandes et aucune offre; Aisne, 202 demandes et aucune offre.

Dans les cuir et peaux, l'écart reste important entre les demandes non satisfaites (6.432) et les offres (19).

Départements à citer: Haute-Vienne, 2.554 demandes et 2 offres; Cher, 577 demandes et aucune offre; Ile-et-Vilaine, 443 demandes et 6 offres; Drôme, 266 demandes et aucune offre; Nord, 265 demandes et aucune offre; Haute-Marne, 253 demandes et aucune offre; Seine-et-Oise, 194 demandes et aucune offre; Bouches-du-Rhône, 187 demandes et aucune offre; Rhône, 182 demandes et 1 offre; Tarn, 179 demandes et 3 offres; Haute-Garonne, 174 demandes et aucune offre; Isère, 116 demandes et aucune offre; Ardèche, 114 demandes et aucune offre.

Dans les industries métallurgiques et mécaniques on compte 37.612 demandes non satisfaites et 121 offres.

Départements à signaler: Nord, 11.094 demandes et 2 offres; Seine-et-Oise, 4.295 demandes et 2 offres; Loire, 3.114 demandes et 10 offres; Rhône, 2.553 demandes et 12 offres; Seine-Inférieure, 1.972 demandes et aucune offre; Loire-Inférieure, 1.923 demandes et 11 offres; Ardennes, 1.723 demandes et aucune offre; Bouches-du-Rhône, 1.491 demandes et 2 offres; Pas-de-Calais, 1.211 demandes et aucune offre; Haut-Rhin, 978 demandes et 1 of-

fre; Jura, 542 demandes et 2 offres; Moselle, 537 demandes et 6 offres; Gironde, 511 demandes et aucune offre; Haute-Garonne, 484 demandes et aucune offre; Meurthe-et-Moselle, 432 demandes et 7 offres; Oise, 396 demandes et 3 offres; Aisne, 382 demandes et aucune offre; Marne, 364 demandes et aucune offre; Somme, 264 demandes et aucune offre; Saône-et-Loire, 253 demandes et 4 offres; Belfort, 214 demandes et aucune offre; Sarthe, 205 demandes et aucune offre; Haute-Vienne, 202 demandes et aucune offre; Gard, 174 demandes et aucune offre; Bas-Rhin, 159 demandes et 12 offres.

Dans les entreprises de bâtiment et travaux publics (bois et pierre), on compte 45.598 demandes non satisfaites et 294 offres.

Départements à citer: Seine-et-Oise, 8.455 demandes et aucune offre; Nord, 8.229 demandes et aucune offre; Pas-de-Calais, 2.624 demandes et aucune offre; Rhône, 2.553 demandes et 7 offres; Seine-Inférieure, 2.542 demandes et aucune offre; Haut-Rhin, 2.237 demandes et 3 offres; Bouches-du-Rhône, 2.049 demandes et 5 offres; Loire-Inférieure, 1.858 demandes et 5 offres; Jura, 993 demandes et 4 offres; Moselle, 907 demandes et 16 offres; Bas-Rhin, 905 demandes et 80 offres; Haute-Vienne, 820 demandes et 22 offres; Gironde, 735 demandes et aucune offre; Marne, 700 demandes et aucune offre; Meurthe-et-Moselle, 686 demandes et 3 offres; Basses-Pyrénées, 660 demandes et 5 offres; Haute-Garonne, 635 demandes et aucune offre; Somme, 588 demandes et aucune offre; Oise, 577 demandes et 11 offres; Ile-et-Vilaine, 537 demandes et 2 offres; Aisne, 507 demandes et 2 offres; Alpes-Maritimes, 445 demandes et 3 offres; Cher, 404 demandes et aucune offre; Saône-et-Loire, 380 demandes et 3 offres; Gard, 371 demandes et 6 offres; Seine-et-Marne, 294 demandes et aucune offre; Sarthe, 259 demandes et aucune offre; Tarn, 255 demandes et 1 offre; Drôme, 175 demandes et aucune offre; Pyrénées-Orientales, 175 demandes et 2 offres; Vaucluse, 158 demandes et aucune offre.

Dans les industries des pierres et terres au feu, on compte 4.569 demandes non satisfaites et 7 offres.

Départements à citer: Haute-Vienne, 2.367 demandes et aucune offre; Nord, 469 demandes et aucune offre; Seine-et-Oise, 274 demandes et aucune offre; Saône-et-Loire, 170 demandes et aucune offre; Marne, 143 demandes et aucune offre; Cher, 132 demandes et aucune offre; Aisne, 112 demandes et aucune offre; Drôme, 105 demandes et aucune offre; Seine-Inférieure, 103 demandes et aucune offre.

Pour les manutentionnaires et les manœuvres, l'écart reste important entre les demandes non satisfaites (32.142) et les offres (141).

Départements à signaler: Seine-Inférieure, 4.425 demandes, dont 2.426 émanant de dockers et aucune offre; Rhône, 4.049 demandes et 5 offres; Bouches-du-Rhône, 3.080 demandes et 7 offres; Gironde, 2.833 demandes et aucune offre; Loire-Inférieure, 2.154 demandes et 5 offres; Seine-et-Oise, 1.967 demandes et aucune offre; Pas-de-Calais, 1.750 demandes, dont 368 dockers et aucune offre; Haut-Rhin, 1.113 demandes et aucune offre; Nord, 994 demandes et aucune offre; Meurthe-et-Moselle, 908 demandes et aucune offre; Haute-Garonne, 860 demandes et aucune offre; Marne, 595 demandes et aucune offre; Moselle, 555 demandes et 9 offres; Seine-et-Marne, 378 demandes et aucune offre; Puy-de-Dôme, 338 demandes et aucune offre; Haute-Vienne, 336 demandes et 1 offre; Aisne, 323 demandes et aucune offre; Ile-et-Vilaine, 307 demandes et 1 offre; Gard, 302 demandes et 6 offres; Calvados, 265 demandes et aucune offre; Indre-et-Loire, 249 demandes et aucune offre; Manche, 246 demandes et aucune offre; Oise, 244 demandes et aucune offre; Drôme, 240 demandes et aucune offre; Bas-Rhin, 238 demandes et 42 offres; Var, 233 demandes et aucune offre; Loiret, 226 demandes et 1 offre; Basses-Pyrénées, 191 demandes et 1 offre; Maine-et-Loire, 185 demandes et 1 offre.

Dans les industries et commerces de l'alimentation, on compte 9.248 demandes non satisfaites et 542 offres.

Départements à signaler: Seine-Inférieure, 4.416 demandes et 3 offres; Nord, 1.232 demandes et 3 offres; Bouches-du-Rhône, 992 demandes et 4 offres; Loire, 828 demandes et 9 offres; Seine-et-Oise, 757 demandes et 11 offres; Rhône, 430 demandes et 16 offres; Gironde, 347 demandes et aucune offre; Haute-Garonne, 252 demandes et aucune offre; Bas-Rhin, 205 demandes et 65 offres; Isère, 189 demandes et 66 offres; Basses-Pyrénées, 185 demandes et 22 offres; Loire-Inférieure, 182 demandes et 28 offres; Ile-et-Vilaine, 149 demandes et 40 offres; Meurthe-et-Moselle, 126 demandes et 28 offres; Alpes-Maritimes, 122 demandes et 15 offres; Haut-Rhin, 121 demandes et 27 offres; Seine-et-Marne, 114 demandes et aucune offre; Allier, 111 demandes et 10 offres.

Pour les employés de commerce et de bureau, on compte 9.630 demandes non satisfaites et 116 offres.

Départements à citer: Seine-et-Oise, 1.364 demandes et 2 offres; Bouches-du-Rhône, 1.282 demandes et 7 offres; Nord, 1.048 demandes et 1 offre; Rhône, 588 demandes et aucune offre; Seine-Inférieure, 515 demandes et 3 offres; Bas-Rhin, 490 demandes et 5 offres; Haute-Garonne, 438 demandes et aucune offre; Gironde, 393 demandes et aucune offre; Pas-de-Calais, 364 demandes et aucune offre; Haut-Rhin, 347 demandes et 1 offre; Loire-Inférieure, 287 demandes et 5 offres; Haute-Vienne, 278 demandes et aucune offre; Basses-Pyrénées, 179 demandes et 3 offres; Meurthe-et-Moselle, 165 demandes et 1 offre; Loire, 135 demandes et 2 offres; Alpes-Maritimes, 106 demandes et aucune offre.

Dans les services domestiques, on compte 3.903 demandes non satisfaites et 1.633 offres.

Départements à signaler: Seine-et-Oise, 907 demandes et 35 offres; Nord, 498 demandes et 5 offres; Seine-Inférieure, 303 demandes et 13 offres; Rhône, 170 demandes et 8 offres; Oise, 143 demandes et 87 offres; Haut-Rhin, 115 demandes et 83 offres; Haute-Garonne, 114 demandes et aucune offre; Ile-et-Vilaine, 95 demandes et 22 offres; Basses-Pyrénées, 93 demandes et 35 offres.

Inversement, les O. D. de la Moselle et du Bas-Rhin comptent plus d'offres que de demandes.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES DÉPARTEMENTS

Ain. — Les fonds de chômage en activité allouent des secours à 865 chômeurs, dont 641 à Oyonnax, 46 à Martignat, 42 à Belignat, 40 à Arbens et 96 dans sept autres localités.

A Tenay, le fonds municipal de chômage est suspendu à compter du 16 avril.

Aisne. — Les fonds de chômage en activité secourent 1.765 chômeurs dont 1.206 à Saint-Quentin, 202 à Chauny, 126 à Hirson, 67 à Guise, 58 à Bohain, 56 à Cuffies et 50 dans trois autres localités; par ailleurs, 64 ouvriers et ouvrières en chômage partiel dans deux localités sont également secourus.

Allier. — Des secours sont alloués à 88 chômeurs à Vichy, 83 à Moulins; divers (quatre localités), 58.

Le fonds de chômage de Vichy cesse de fonctionner à partir du 15 avril.

Alpes (Hautes-). — A Gap, 3 chômeurs sont secourus.

Alpes-Maritimes. — Le fonds municipal de chômage de Nice secourt 623 chômeurs, celui de Vallauris 90 et celui de Menton 122.

Ardèche. — On ne signale pas de changement notable. Toutefois, dans l'industrie des cuirs et peaux, la situation s'améliore légèrement et par suite le nombre des chômeurs diminue.

A Annonay, 165 chômeurs sont secourus.

Ardennes. — Les chantiers municipaux occupent 81 ouvriers, ceux de travaux publics, 543.

Le fonds départemental secourt 2.024 chômeurs (1.908 hommes et 116 femmes).

Ariège. — 31 chômeurs partiels ont pu être embauchés en vue de travaux de voirie entrepris par la ville de Pamiers.

En outre, le fonds municipal de chômage de Pamiers alloue des secours à 131 chômeurs.

Aube. — En raison d'une augmentation sensible des placements, les demandes sont moins nombreuses; toutefois, la situation reste difficile pour les mécaniciens; par contre, le personnel domestique et les bonnes de culture sont recherchés.

Dans la bonneterie, il y a également pénurie de main-d'œuvre féminine.

A Troyes, 34 ouvriers travaillent sur les chantiers municipaux. A Romilly-sur-Seine, 27 chômeurs sont secourus.

Aude. — A Narbonne, la situation reste difficile dans toutes les industries, en particulier dans le bâtiment.

Les chantiers municipaux occupent 54 chômeurs.

A Lézignan-Corbières, le chômage s'accroît dans toutes les professions; 41 ouvriers travaillent sur les chantiers communaux et, d'autre part, 19 chômeurs sont secourus.

Aveyron. — A Millau, dans l'industrie de la ganterie, le ralentissement tend à s'accroître. Les chantiers communaux occupent 40 ouvriers.

A Decazeville, 72 chômeurs sont secourus.

Bouches-du-Rhône. — Au port de Marseille et annexes, il a été enregistré 182 navires à l'arrivée et 18 au départ. Les importations qui ont été de 104.177 tonnes sont en hausse de plus de 8.000 tonnes sur celles de la semaine dernière; les exportations, au nombre de 45.276 tonnes sont également supérieures de 5.284 tonnes à celles de la semaine précédente.

L'activité reste réduite dans les établissements des métaux et les ateliers de constructions mécaniques. On ne signale aucune amélioration dans les entreprises de bâtiment et de travaux publics. Le travail est peu actif dans les menuiseries et scieries mécaniques; il en est de même dans l'industrie du livre et les fabriques de cartonnages; par contre, l'activité est soutenue dans le textile et les fabriques de chaussures.

Le travail est intermittent dans les usines de produits chimiques, en particulier dans les huileries et les fabriques d'engrais. Le chômage persiste dans les tuileries et briqueteries.

L'activité est faible dans les minoteries et semouleries; elle diminue dans les entrepôts de fruits secs.

Le placement des ouvriers des transports et des manœuvres reste difficile.

A Arles, l'activité est faible dans l'industrie ainsi que dans l'agriculture.

Des secours sont alloués à 12.739 chômeurs (10.967 hommes et 1.772 femmes) dont 11.597 à Marseille, 659 à Aix, 352 à Arles, 81 à Salon

et 50 à Châteaurenard; de plus, la caisse départementale de chômage partiel a secouru cette semaine 115 ouvriers dont 90 travaillent une semaine sur deux et 25 trois jours par semaine.

A Marseille, une caisse spéciale secourt 1.476 dockers.

Calvados. — Les quatre fonds municipaux en activité secourent 277 chômeurs, dont 103 à Trouville, 80 à Dives-sur-Mer, 61 à Deauville et 33 à Cabourg; d'autre part, à Honfleur, une caisse spéciale secourt 66 dockers.

Cantal. — Le travail est à peu près normal dans l'ensemble des industries.

A Aurillac, le fonds municipal alloue des secours à 169 chômeurs; de plus, une cantine municipale et une cantine privée distribuent des repas aux chômeurs.

Charente. — L'activité se maintient dans les diverses industries; toutefois, dans les fabriques de pantoufles, on note un léger fléchissement, comme chaque année à cette époque.

Dans le bâtiment et le terrassement, la reprise des travaux a permis à l'O. D. de placer quelques manœuvres; par ailleurs, l'O. D. dispose de menuisiers, charpentiers et ébénistes.

A Cognac, 26 chômeurs sont secourus.

Charente-Inférieure. — A la Rochelle, la situation tend à rester stationnaire; cependant, on envisage la réouverture d'une caisse de secours pour les marins en chômage.

On compte 185 chômeurs secourus à la Rochelle, 92 à Rochefort; à Saint-Jean-d'Angély, une douzaine de chômeurs reçoivent également des secours de la municipalité, sans participation de l'Etat.

Cher. — On ne signale pas de changement notable.

Des secours sont alloués à 73 chômeurs à Vierzon-Ville, 42 à Vierzon-Villages, 41 à Vierzon-Forges et 73 dans trois autres localités; par ailleurs, 241 ouvriers en chômage partiel, dont 218 à Saint-Amand, dans les cuirs et peaux, reçoivent des allocations.

Corrèze. — La municipalité de Tulle occupe 61 ouvriers à des travaux de voirie. Le fonds municipal de chômage de Brive alloue des secours à 67 chômeurs.

Côte-d'Or. — Dans l'industrie des métaux, l'activité reste réduite.

Dans le bâtiment et le terrassement, le travail est actif pour tous les ouvriers qualifiés, en particulier pour les maçons et cimentiers.

L'amélioration se maintient pour les manutentionnaires, cependant les demandes non satisfaites restent nombreuses.

Le calme persiste dans l'industrie hôtelière et la boulangerie.

Dans l'agriculture, l'activité est soutenue; l'O. D. a pu jusqu'ici satisfaire toutes les offres d'emploi, sauf en ce qui concerne les bergers, vachers et bûcherons qui font défaut.

A Dijon, 38 ouvriers travaillent par roulement sur les chantiers de la ville; de plus, 107 chômeurs sont secourus.

Creuse. — On compte 745 chômeurs secourus, dont 597 à Aubusson, 51 à Bourgueil, 97 à Felletin.

Doubs. — Le chômage s'accroît dans les métaux, le bâtiment et les entreprises de transports.

Dans l'horlogerie, la situation reste stationnaire.

Le personnel domestique est recherché. Dans l'agriculture, les offres d'emploi concernent les ouvriers qualifiés, tandis que les demandeurs émanent de manœuvres.

Les divers fonds en activité secourent 409 chômeurs ainsi répartis: Besançon, 237; Bâle-vel, 70; Montbéliard, 45; divers (six localités), 57.

Drôme. — On compte 998 chômeurs complets et 24 chômeurs partiels recevant des allocations de chômage.

Eure. — Le fonds départemental secourt 409 chômeurs; par ailleurs, 97 ouvriers en chômage partiel reçoivent des allocations.

Eure-et-Loir. — La situation est stationnaire dans l'agriculture ainsi que dans les diverses industries.

Les chantiers départementaux d'assistance aux chômeurs occupent 291 ouvriers; à Chartres, les chantiers municipaux emploient 56 travailleurs.

On compte 61 chômeurs secourus à Nogent-le-Rotrou et 50 à Dreux.

Finistère. — Les 5 fonds municipaux de chômage en activité secourent 180 chômeurs, dont 108 à Pont-l'Abbé, 24 à Penhars, 25 à Carhaix, 18 à Scäer, 5 à Douarnenez.

Garonne (Haute-). — Dans la manutention, le chômage augmente sensiblement pour le personnel féminin.

A Toulouse, le fonds municipal alloue des secours à 3.330 chômeurs (2.372 hommes et 958 femmes); de plus, à Revel, le fonds départemental secourt 11 chômeurs.

Gironde. — Le chômage diminue un peu par suite d'une légère reprise dans le bâtiment et la manutention; d'autre part, 60 ouvriers du livre ont été réembauchés.

Les sept fonds communaux en activité secourent 4.938 chômeurs (4.174 hommes et 764 femmes), dont 3.950 à Bordeaux, 218 à Bègles, 177 à Cenon et à Talence, 158 à Floirac, 121 au Bouscat, 109 à Mérignac; de son côté, le fonds départemental alloue des secours à 202 chômeurs, dont 72 à Pessac.

A Bordeaux, 185 dockers sont secourus.

Hérault. — Le fonds municipal de chômage de Montpellier secourt 508 chômeurs, celui de Lunel 5.

On signale une diminution du chômage dans l'agriculture.

Ille-et-Vilaine. — La situation reste stationnaire dans la plupart des centres industriels.

A Vitré, il a été procédé au licenciement des ouvriers qui travaillaient sur les chantiers municipaux; toutefois, quelques-uns ont été embauchés sur les travaux de réfection des voies de chemin de fer.

Au port de Saint-Malo, les travaux de réparation d'un quai du bassin entrave le trafic; toutefois, 9 bateaux ont été chargés et 6 déchargés.

A Dinard, dans le bâtiment, le calme persiste pour les peintres; d'autre part, l'activité est réduite pour le personnel hôtelier.

Les chantiers de travaux publics occupent une vingtaine de chômeurs.

Des secours sont alloués à 519 chômeurs à Fougères, 500 à Rennes, 194 à Saint-Servan, 485 à Saint-Malo, 166 à Dinard, 99 à Paramé, 73 à Laignelet, 14 à Vitré et 13 à Lécousse.

Indre. — On compte 31 chômeurs secourus à Châteauroux.

Indre-et-Loire. — La situation tend à s'améliorer légèrement.

448 chômeurs sont secourus à Tours, 65 à Saint-Pierre-des-Corps et 7 dans deux autres localités.

Isère. — La situation ne s'améliore pas; les offres d'emploi restent réduites; cependant le beau temps favorise la reprise des travaux de plein air; par contre, de nouveaux licenciements ont été effectués dans les cuirs et peaux.

Pendant les fêtes de Pâques, les opérations de placement ont été peu actives dans le commerce ainsi que dans l'industrie hôtelière.

On compte 189 demandes non satisfaites dans les commerces de l'alimentation, 165 dans la manutention, 145 dans les métaux, 416 dans les cuirs et peaux.

Des secours sont alloués à 535 chômeurs à Grenoble, 386 à Voiron et 75 à Décines-Charpieu.

Jura. — On ne signale pas de changement notable dans le commerce et l'industrie.

Dans le bâtiment, les offres sont nombreuses et les maçons font défaut.

Dans l'agriculture, le travail est actif; l'O. D. a effectué 60 placements d'ouvriers agricoles et de bergers.

On compte 1.016 chômeurs secourus à Saint-Claude, 312 à Dôle, 50 à Foncine-le-Haut, 46 à Morez et 77 dans cinq autres localités.

Le fonds de chômage de Lons-le-Saunier doit suspendre son activité le 28 avril.

Landes. — Des secours sont alloués à 480 hommes et 41 femmes.

Loire. — Le chômage partiel persiste dans les exploitations minières; d'autre part, les établissements des métaux travaillent au ralenti.

A Saint-Etienne, les chantiers municipaux occupent 34 ouvriers et 27 femmes sont employées à des travaux de couture.

Les fonds municipaux allouent des secours à 5.907 chômeurs (4.772 hommes et 1.135 femmes), dont 4.234 à Saint-Etienne, 464 au Chambon-Feugerolles, 108 à Firminy, 175 à Roanne, 172 à Rive-de-Gier, 157 à Chazelles-sur-Lyon, 123 à la Ricamarie; de son côté, le fonds départemental secourt 16 chômeurs répartis dans deux localités; par ailleurs, quatre caisses municipales versent des allocations à 130 ouvriers en chômage partiel.

Loire-Inférieure. — Le chômage a diminué sensiblement cette semaine.

Aux ports de Nantes et de Saint-Nazaire la situation est stationnaire.

Des secours sont alloués à 6.514 chômeurs (6.008 hommes et 506 femmes), ainsi répartis: 3.097 à Nantes, 1.833 à Saint-Nazaire, 666 à Trignac, 268 à Saint-Joachim, 259 à Montoir, 164 à Rezé, 92 à la Chapelle-des-Marais, 54 à Saint-Malo-de-Guersac; divers, 81; de plus, 11 ouvriers en chômage partiel à Saint-Nazaire sont également secourus.

Les caisses spéciales versent des allocations à 19 marins et 190 dockers à Nantes, 174 marins et 225 dockers à Saint-Nazaire, 2 marins et 12 dockers à Trignac et 8 marins dans deux autres localités.

Lot. — Le fonds municipal de chômage de Cahors secourt 9 chômeurs.

Lot-et-Garonne. — On compte 271 chômeurs secourus à Agen, 119 à Villeneuve-sur-Lot et 19 à Marmande.

Maine-et-Loire. — Le nombre de chômeurs secourus s'élève à 392, dont 330 à Angers, 37 à Saumur, 25 à Trélazé.

Manche. — On compte 336 chômeurs secourus, dont 226 à Cherbourg, 42 à Equeurdreville, 34 à Tourlaville, 39 à Granville.

Marne. — La situation est stationnaire.

Des secours sont alloués à 1.456 chômeurs à Reims, 108 à Châlons-sur-Marne, 40 à Pargny-sur-Saulx, 35 à Courcy et 79 dans sept autres localités; de plus, à Reims, 141 ouvriers en chômage partiel sont secourus et un bureau de bienfaisance verse des allocations à 118 personnes; d'autre part, 236 ouvriers sont employés aux travaux de voirie.

Marne (Haute-). — On compte 304 chômeurs secourus, dont 263 à Chaumont, 25 à Langres, 10 à Nogent-en-Bassigny.

En outre, la municipalité de Chaumont occupe 43 chômeurs, celle de Saint-Dizier 183, celle de Joinville 7 et le service vicinal 69.

Le chômage persiste dans l'industrie gantière à Chaumont.

Mayenne. — Le travail est à peu près normal dans les diverses industries; toutefois, les fabriques de chaussures travaillent à horaires réduits.

Dans le bâtiment et les travaux de réfection des voies ferrées, les offres sont nombreuses et l'O. D. a pu diriger une soixantaine d'ouvriers disponibles sur ces chantiers.

A Laval, 117 chômeurs complets et 26 chômeurs partiels sont secourus; d'autre part, à Gorron, 26 chômeurs complets reçoivent également des secours.

Meurthe-et-Moselle. — A Nancy, la municipalité a ouvert un chantier qui occupe actuellement une trentaine de chômeurs à salaire normal.

Le fonds départemental alloue des secours à 1.528 chômeurs, dont 503 à Lunéville, 277 à Nancy, 405 à Pont-à-Mousson, 63 à Frouard, 61 à Champigneulle; de plus, le fonds municipal de Longwy secourt 10 chômeurs.

Par ailleurs, la circulaire ministérielle sur le travail exigé des chômeurs en compensation de l'indemnité est appliquée à 264 chômeurs, dont 93 à Pont-à-Mousson.

Meuse. — Le service des ponts et chaussées a débauché cette semaine 62 ouvriers; d'autre part, 189 ouvriers sont assistés par le travail.

Un fonds de chômage total et par ailleurs, à Roulligny, une caisse de chômage partiel, ont été créés, mais ne fonctionnent pas encore.

Morbihan. — Le fonds départemental de chômage secourt 179 chômeurs, dont 116 à Vannes, 52 à Auray, 11 à Ploërmel.

Moselle. — Dans les industries métallurgiques et dans les exploitations minières, la situation reste difficile. On signale quelques licenciements dans une mine de fer. En raison

du temps favorable, une légère reprise se produit dans le bâtiment.

45 garçons et filles ont été envoyés dans le Jura où ils seront occupés comme petits bergers.

Les chantiers communaux de Metz ont embauché 300 travailleurs disponibles, ceux de Sarreguemines, 29.

Des secours sont alloués à 2.047 chômeurs, dont 189 à Algrange, 166 à Metz, 131 à Thionville, 116 à Hettange-Grande, 80 à Basse-Yutz, 78 à Fontoy, 73 à Sarreguemines; d'autre part, 475 ouvriers en chômage partiel, appartenant aux verreries, reçoivent des allocations.

Nièvre. — Le fonds départemental secourt 111 chômeurs à Fourchambault, 50 à Saint-Léger-des-Vignes, 49 à Nevers, 23 à Garchizy ainsi qu'à Decize.

Nord. — La situation s'aggrave dans les industries textiles. Par suite de la réduction des achats de laine, les lavages, triages et peignages chôment partiellement, avec un personnel réduit, ou chôment par intermittence.

Les filatures de laine, également atteintes par le manque de matières premières, chôment trois jours par semaine. On signale la fermeture d'un de ces établissements; un autre doit cesser à brève échéance sa fabrication.

Les tissages chôment partiellement ou par roulement.

Dans les fabriques de tapis et de tissus d'ameublement, la durée du travail se maintient difficilement à 24 heures par semaine.

Plusieurs filatures de lin et de coton vont arrêter prochainement leur fabrication; celles qui continuent à travailler chôment un ou deux jours par semaine; il en est de même pour les tissages de toile.

Dans les fabriques de tulles et broderies du Cambrésis, la situation reste difficile; on compte de nombreux chômeurs.

Les usines métallurgiques et les ateliers de constructions mécaniques, en dépit des réductions de personnel, chôment de un à trois jours par semaine. Dans les ateliers de construction de matériel roulant, quelques commandes ont permis de rétablir momentanément la semaine de 48 heures. Dans le bâtiment, on ne signale aucune reprise et, par suite, le chômage reste important.

Dans les industries du bois, les fabriques de meubles chôment toujours partiellement avec des effectifs restreints. Dans la chaiserie, la durée du travail oscille entre 16 et 32 heures par semaine. Travail normal dans les fabriques de brosses.

Dans les lanneries et corroieries, le travail est actif, tandis que le chômage partiel persiste dans les fabriques de chaussures pour un personnel réduit.

L'activité est assez satisfaisante dans les fabriques de produits céramiques et les glaceries. Par contre, dans les faïenceries et verreries, on compte de nombreux ouvriers en chômage partiel.

Par suite de l'achèvement des travaux agricoles de printemps, les fabriques d'engrais et de produits chimiques travaillent au ralenti.

Le travail est normal dans les chocolateries, biscuiteries, pâtisseries et confiseries; l'activité est favorable dans les malteries; meuneries, maïseries et les fabriques de chicorée torréfiée. Les brasseries de bière marchent au ralenti, mais il n'y a pas de chômage.

Les 72 fonds de chômage en activité allouent des secours à 40.427 chômeurs (35.801 hommes et 4.626 femmes), ainsi répartis: 10.518 par le fonds départemental groupant 423 communes et 29.909 par les fonds municipaux ci-après:

Roubaix, 4.528; Lille, 3.966; Tourcoing, 1.559; Caudry, 1.389; Dunkerque, 1.180; Halluin, 1.050; Wattrelos, 880; Saint-Amand, 818; Croix, 805; Denain, 729; Maubeuge, 713; Fourmies, 658; Hellemmes, 565; Douai, 561; Valenciennes, 475; Raismes, 463; Hautmont, 439; Cysoing, 419; Armentières, 401; Lomme, 351; Vieux-Condé, 315; Wasquehal, 312; Loos, 308; Cambrai, 304; Anzin, 301; Bailleul, 297; Fresnes, 282; Seclin, 259; la Madeleine, 246; Aniche, 240; Onnaing, 238; Lambersart, 233; Marly, 227; Condé, 211; le Cateau, 209; Sille-Noble, 202; Hautbourdin, 201.

Fiers, 191; Mouvaux, 178; Houplines, 174; Comines et Faches-Thumesnil, 172 chacun; Bruay et Roncq, 165 chacun; Lys, 164; Ronchin, 156; Mons-en-Barœul et Somain, 149 chacun; Linselles, 139; Louvroil, 136; Quié-

vrechain, 135; Waziers, 426; Wallers, 120; Escaudain, 101, et 971 dans 17 autres fonds.

En ce qui concerne le chômage partiel, 26 caisses spéciales allouent des secours à 3.789 ouvriers (2.859 hommes et 930 femmes); 4.080 sont secourus par le fonds départemental groupant 268 communes et 2.709 par les caisses municipales ci-après:

Fourmies, 511; Saint-Amand, 410; Clageon, 263; Haliuin, 217; Maubeuge, 246; Hautmont, 238; Croix, 205; Avesnes, 111; Wasquehal, 79; Onnaing, 76; divers (15 caisses), 293.

En outre, à Dunkerque, 133 marins en chômage complet et 1.289 dockers en chômage intermittent reçoivent des allocations.

Par ailleurs, 49 caisses de chômage annexées aux syndicats ouvriers, dont un certain nombre appartiennent aux industries textiles, allouent des secours à leurs adhérents. Le total des chômeurs ainsi secourus est de 2.583 (1.471 hommes et 1.112 femmes) en chômage complet et de 4.464 (2.246 hommes et 2.218 femmes) en chômage partiel.

Le chômage partiel est de deux jours par semaine pour 1.898 ouvriers et ouvrières, de trois jours pour 1.669, de quatre jours pour 753 et de cinq jours pour 44 ouvriers et ouvrières.

De plus, la caisse syndicale de la batellerie de Dunkerque secourt 214 de ses adhérents et la caisse des maîtres artisans du Nord verse des allocations à 128 personnes.

Oise. — Le service des ponts et chaussées occupe 6 travailleurs.

Les fonds municipaux en activité allouent des secours à 1.057 chômeurs, dont 255 à Beauvais, 250 à Creil, 237 à Montataire; de son côté, le fonds départemental secourt 230 chômeurs.

Orne. — On signale une augmentation du nombre des placements effectués dans le bâtiment.

Par ailleurs, le chômage est en diminution dans l'agriculture.

35 chômeurs sont occupés par un chantier municipal, 114 par le service vicinal et 55 à des travaux divers.

Pas-de-Calais. — On ne signale pas de changement notable à la situation précédemment exposée.

A Calais, dans l'industrie du tulle et de la dentelle, le chômage reste important. Par contre, on envisage une amélioration sensible dans l'agriculture.

Les divers fonds de chômage secourent 10.457 chômeurs (9.579 hommes et 878 femmes), dont 3.916 à Calais, 634 à Boulogne, 535 à Arras, 315 à Desvres, 265 à Oultrou, 245 à Bercq, 237 à Hémin-Liélard, 232 à Liévin; 204 à Lens et 3.814 dans 135 autres fonds; de plus, à Blessey, 3 chômeurs partiels sont secourus. Par ailleurs, les caisses spéciales secourent 368 dockers à Calais, 15 à Sangatte, 131 marins et 124 dockers à Boulogne.

Puy-de-Dôme. — Le nombre de chômeurs secourus s'élève à 535.

Pyrénées (Basses). — Les chantiers municipaux de Saint-Jean-de-Luz occupent 82 chômeurs; ceux de Biarritz, 22; de plus, dans cette ville, des bons de repas sont alloués à 53 familles et la caisse des maîtres artisans secourt 31 artisans en chômage.

On compte 1.590 chômeurs ainsi répartis: Biarritz, 805; Bayonne, 254; Anglet, 210; le Boucau, 180; Pau, 132; ces chômeurs appartiennent en particulier au bâtiment (547), à la manutention (189), aux commerces divers (163), aux commerces de l'alimentation (132), aux entreprises de transport (118), aux métaux (112).

Pyrénées (Hautes). — Le nombre de chômeurs secourus s'élève à 450, dont 99 appartiennent à la manutention, 80 aux industries du bois, 50 aux industries textiles, 67 au travail des métaux.

Pyrénées-Orientales. — Le fonds municipal de chômage de Perpignan secourt 369 chômeurs.

Rhin (Bas). — La situation est stationnaire dans les métaux et dans les industries du bois. Dans le bâtiment, il est difficile de placer les manœuvres; la situation reste critique pour les employés de bureau; par contre les sténodactylographes connaissant deux langues sont recherchées; chez les coiffeurs des deux sexes l'activité est satisfaisante; dans les services domestiques, la

main-d'œuvre reste déficitaire. Les placements sont plus actifs dans l'agriculture.

On compte 952 chômeurs secourus, dont 633 à Strasbourg, 87 à Schilligheim, 65 à Haguenau; par ailleurs, 20 ouvriers en chômage partiel dans six localités, sont également secourus.

Haut (Rhin). — Il n'y a pas de modification notable dans l'ensemble des industries.

Le chômage partiel persiste dans les mines de potasse. Les mines domaniales chôment en moyenne un jour par semaine, les mines Sainte-Thérèse, deux jours.

Dans l'industrie textile, le chômage partiel augmente.

La durée du travail est réduite d'une demi-journée par semaine pour 6.420 ouvriers et ouvrières, d'un jour pour 3.479, de deux jours pour 1.774 et de trois jours et plus pour 585; par ailleurs, 334 ouvriers et ouvrières ont été licenciés et 227 réembauchés.

Dans les ateliers de constructions mécaniques, la durée du travail est réduite d'une demi-journée par semaine pour 120 ouvriers, d'un jour pour 659 et de deux jours pour 61; d'autre part, 15 ouvriers ont été congédiés ou ont quitté de leur propre gré et 14 ont été nouvellement embauchés.

Les fonds municipaux en activité allouent des secours à 3.756 chômeurs, dont 2.084 à Mulhouse, 756 à Colmar, 520 à Guebwiller; de son côté, le fonds départemental secourt 2.104 chômeurs complets et 544 ouvriers en chômage partiel.

Belfort. — A Belfort, la situation est stationnaire.

Dans la région de Beaucourt, le chômage s'accroît dans l'industrie de l'horlogerie.

On compte 137 chômeurs secourus à Belfort, 73 à Giromagny, 26 à Beaucourt et 15 dans deux autres localités; de son côté, le fonds départemental secourt 34 chômeurs; de plus, à Danjoutin, quatre ouvriers travaillent sur les chantiers municipaux.

Rhône. — Les vingt-deux fonds de chômage en activité allouent des secours à 10.437 chômeurs (8.692 hommes et 1.745 femmes) dont 6.056 à Lyon, 2.757 à Villeurbanne, 262 à Caluire, 206 à Vénissieux et à Saint-Fons, 190 à Bron, 181 à Tarare, 146 à Vaulx-en-Velin, 141 à Villefranche, 105 à Oullins et 187 dans douze autres fonds.

Par ailleurs, 542 ouvriers sont employés sur les chantiers vicinaux et 175 sont assistés par le travail.

A Lyon, des bons de soupe sont distribués à 301 hommes et 96 femmes.

Saône (Haute). — L'activité se maintient dans le bâtiment et le terrassement; mais les offres restent rares dans l'ensemble des industries.

Dans les houillères de Ronchamp, le nombre des ouvriers en chômage partiel est passé de 845 à 1.122.

Les cinq fonds municipaux en activité secourent 33 chômeurs; par ailleurs, à Plancher-les-Mines, 122 chômeurs partiels sont également secourus.

Saône-et-Loire. — Le chômage a augmenté cette semaine par suite de la fermeture de deux verreries, dont l'une à Chalon a licencié 110 travailleurs et l'autre, à Epinac, a congédié près de 120 ouvriers.

On ne signale aucune reprise dans le bâtiment.

On compte 1.002 chômeurs secourus, dont 575 à Chalon, 153 au Creusot, 67 à Mâcon, 52 à Montceau et le surplus dans douze autres localités.

Sarthe. — La ville du Mans compte 688 chômeurs inscrits au fonds de chômage et 43 chômeurs occupés sur les chantiers de la ville.

Seine. — On signale une augmentation sensible des placements dans le travail des métaux, dans les entreprises de l'électricité et même au service des manœuvres.

Les placements sont également en progression marquée dans les industries du bâtiment, notamment en ce qui concerne les peintres.

On note une légère amélioration de la situation dans les industries de l'ameublement, particulièrement pour les ébénistes.

Les placements s'inscrivent également en augmentation notable pour les industries du vêtement.

Le service des employés et techniciens signale une légère reprise d'activité. Les placements sont en augmentation au service de la coiffure, surtout pour le personnel féminin.

Au service du papier-carton la situation est sans changement. On note même un certain fléchissement d'activité dans la brochure. A l'agence officielle du spectacle, les placements subissent une diminution pour toutes les catégories.

On constate également un fléchissement d'activité pour le personnel des pharmacies.

Par contre, les placements effectués ont subi une hausse sensible au service des infirmières, infirmiers et garde-malades et au service du personnel des cabinets et laboratoires dentaires.

Le service des garçons de magasin enregistre également une augmentation des placements.

Le service du placement général féminin accuse une augmentation très nette des placements en ce qui concerne les ouvrières de la manutention et les mécaniciennes en boutiques et stores.

Les placements sont, par contre, en diminution dans l'industrie du livre, dans les métaux fins et la teinturerie.

La situation est stationnaire pour les diverses spécialités du placement général masculin.

Les placements s'inscrivent en progression notable pour les ouvrières d'usine.

Au service des domestiques, on constate également une augmentation importante des bonnes à tout faire pour le commerce et les maisons bourgeoises et les femmes de chambre. Les offres d'emploi concernant le personnel couché demeurent difficiles à satisfaire. Le nombre des femmes de ménage en chômage est en augmentation légère. Un grand nombre d'entre elles sont difficiles à placer en raison de leur âge et de leur manque de références.

Dans les commerces de l'alimentation, la situation se présente comme suit:

Les placements sont en augmentation notable dans la bouherie, où un certain nombre de jeunes ouvriers sont partis cette semaine pour le service militaire, et dans la charcuterie.

Pour ces deux services, cette dernière semaine est celle qui a permis d'enregistrer les résultats les plus favorables depuis le début de l'année.

On note une légère amélioration au service de l'épicerie, alors que la situation est sans changement dans la pâtisserie.

Au service des restaurateurs limonadiers et hôteliers les placements sont en diminution.

Seine-Inférieure. — Les fonds municipaux en activité allouent des secours à 7.290 chômeurs (6.317 hommes et 973 femmes) ainsi répartis: le Havre, 3.229; Rouen, 1.588; Elbeuf, 459; Sotteville, 267; Sarvic, 265; Montvilliers, 141; Bléville, 125; Saint-Nicolas-d'Aliermont, 113; le Tréport, 96; Harfleur, 90; Confréville-l'Orcher, 83; divers (13 fonds), 483; de son côté, le fonds départemental secourt 640 chômeurs (603 hommes et 37 femmes), dont 140 à Lillebonne.

La caisse départementale de chômage partiel verse des allocations à 179 ouvriers et ouvrières répartis dans quinze localités et quatre caisses municipales secourent 230 ouvriers et ouvrières, dont 154 à Bolbec.

Par ailleurs, les caisses spéciales allouent des secours à 698 marins au Havre, 136 à Rouen et 48 dans trois autres localités; d'autre part, 2.128 dockers sont secourus: 1.313 au Havre, 687 à Rouen, 53 à Sarvic et 75 dans quatre autres localités.

A Rouen, la caisse syndicale de chômage partiel des ouvriers du port alloue des secours à 317 de ses adhérents.

Seine-et-Marne. — Le fonds départemental et les huit fonds municipaux en activité allouent des secours à 1.072 chômeurs, dont 202 à Chelles, 175 à Mitry-Mory, 148 à Villeparisis, 79 à Meaux; ces chômeurs appartiennent notamment aux groupes professionnels suivants: manutention, 578; bâtiment, 240; métaux, 81.

Seine-et-Oise. — Les trente fonds municipaux et le fonds départemental groupant 260 communes allouent des secours à 17.260 chômeurs.

chômeurs (11.220 hommes et 6.400 femmes); ces chômeurs appartiennent notamment au bâtiment (5.395), aux métaux (2.841), à la manutention (1.873), aux industries du bois (986), aux commerces divers (832).

Somme. — Des secours sont alloués à 1.655 chômeurs ainsi répartis: Amiens, 1.102; Abbeville, 146; Moreuil, 79; Escarbotin, 70; divers (31 localités), 258; ces chômeurs appartiennent notamment aux industries textiles (638), au bâtiment (521), aux métaux (222).

Tarn. — On compte 648 chômeurs secourus (sur 735 inscrits), dont 207 à Carmaux, 169 à Graulhet, 83 à Castres; d'autre part, dans quatre localités, les chantiers municipaux occupent 77 travailleurs.

Tarn-et-Garonne. — On compte 151 chômeurs inscrits au fonds municipal de chômage de Montauban et 46 chômeurs occupés sur les chantiers communaux.

Var. — Le fonds départemental secourt 289 hommes et 17 femmes.

Vaucluse. — Cette semaine 252 hommes et 25 femmes ont reçu des allocations de chômage.

Vienne. — L'O. D. recherche des ébénistes et dispose, d'autre part, d'employés de bureau, manoeuvres, chauffeurs, ouvriers agricoles. Le fonds municipal de chômage compte 37 chômeurs inscrits.

Vienne (Haute-). — La situation s'est légèrement améliorée cette semaine; 956 chômeurs ont été réembauchés par divers employeurs.

A Limoges, le fonds municipal alloue des secours à 7.265 chômeurs (3.910 hommes et 3.325 femmes).

A Saint-Junien, 172 chômeurs complets et 94 chômeurs partiels reçoivent également des secours.

Vosges. — La situation s'améliore légèrement dans le bâtiment.

Dans l'agriculture, on note quelques offres d'emploi.

Par ailleurs, les demandes non satisfaites restent nombreuses, elles émanent notamment des ouvriers des métaux, du bâtiment, du textile, des transports, ainsi que des manoeuvres et d'ouvriers agricoles.

Le fonds départemental secourt 192 chômeurs répartis dans quatre communes, dont 125 à Saint-Dié.

A Rambervillers, la municipalité a décidé de suspendre les secours de chômage.

Yonne. — A Auxerre, dans l'industrie des métaux, 690 ouvriers travaillent 36 heures par semaine; d'autre part, la durée du travail est de 32 heures par semaine pour 9 ouvriers; de plus, 144 ouvriers répartis dans sept localités, dont 71 à Auxerre, sont assistés par le travail.

On compte 179 chômeurs secourus, dont 99 à Sens.

Alger. — L'activité est normale dans les industries du bâtiment et celles du bois.

Dans les métaux, il est difficile de placer les mécaniciens, tourneurs et fraiseurs.

La situation reste précaire dans les commerces de l'alimentation.

En ce qui concerne la main-d'œuvre domestique, le personnel logé est recherché.

Maroc zone française). — A Casablanca, par suite de la rareté des offres pour les employés de commerce et de bureau, le chômage s'accroît dans ces professions; toutefois, quelques placements ont été effectués; d'autre part, on envisage un travail temporaire pour un certain nombre d'ouvriers inoccupés.

A Fez, le mauvais temps persistant entrave les travaux de plein air. Dans les entreprises de transports, le chômage s'aggrave.

A Rabat, l'activité est assez satisfaisante dans le bâtiment; par contre, la situation reste critique dans l'industrie automobile, les entreprises d'électricité ainsi que dans le commerce.

A Marrakech, il n'y a pas de changement notable.

A Meknès, un certain ralentissement se produit dans le bâtiment et le chômage tend à augmenter dans le commerce et l'industrie.

A Oudjda, le travail est normal; il a été

dirigé sur les chantiers du chemin de fer de Nemours à la frontière, la main-d'œuvre indigène que nécessitent les travaux.

A Casablanca, pendant la dernière semaine de mars, la Société française de bienfaisance a distribué au fourneau économique une moyenne quotidienne de 187 repas pour 92 chômeurs et leur famille; de plus, l'asile de nuit a hébergé une moyenne de 66 chômeurs. Dans la région de la Chaouïa, il a été distribué une moyenne quotidienne de 1.241 rations complètes pour 279 chômeurs et leur famille et de 379 rations de pain et de viande pour 131 chômeurs et leur famille.

A Fez, 75 chômeurs européens travaillent sur le chantier municipal; en outre, une moyenne quotidienne de 50 repas a été distribuée aux chômeurs.

A Rabat, des repas ont été distribués à de nombreux chômeurs; d'autre part, quelques-uns d'entre eux ont été hébergés à l'asile de nuit.

A Marrakech, le chantier municipal occupe une moyenne quotidienne de 20 ouvriers.

A Meknès, on compte 74 ouvriers travaillant sur le chantier spécial, ainsi répartis: 38 Français, 33 Espagnols et 3 Italiens.

Rapports périodiques des offices publics de placement.

Cher. — Dans sa séance du 19 mars 1934, la commission de l'O. D., à Bourges, a examiné les résultats obtenus au cours de l'année 1933.

Pendant cette période, il a été enregistré 1.000 demandes et 1.078 offres d'emploi; 1.252 placements ont été effectués (511 hommes et 741 femmes).

Par comparaison avec les chiffres de 1932 (1.509), on constate, en 1933, une diminution de 257 placements.

Les placements les plus importants ont été faits dans les services domestiques (683, dont 640 femmes); la manutention (210), l'agriculture (173).

Par ailleurs, au cours de l'année, la section de Vierzon a enregistré 1.857 demandes et 956 offres d'emploi; elle a effectué 614 placements (173 hommes et 141 femmes), contre 669 en 1932.

Ministère du commerce et de l'industrie.

AVIS AUX IMPORTATEURS

Est épuisé le contingent d'importation attribué à l'Allemagne pour les Instruments de précision, 2° a) Balances de précision et trebuchets, etc. (631 ter C).

En conséquence, aucune importation des marchandises susvisées ne pourra avoir lieu jusqu'à nouvel ordre.

Seront, toutefois, admissibles à l'importation lesdites marchandises pour lesquelles on justifiera qu'elles ont été expédiées directement pour la France avant la date de la publication du présent avis au *Journal officiel*, ainsi que celles qui ont été constituées en entrepôt avant cette même date.

AVIS AUX IMPORTATEURS

Sont épuisés les contingents indiqués ci-après:

Ex. 460 E Vêtements confectionnés pour femmes, fillettes et enfants. — Autres pays. 482 A Chaussures en tissus autres que de soie. — Allemagne.

Ex. 567 Brides et raccords. — Allemagne.

En conséquence, aucune importation des marchandises susvisées ne pourra avoir lieu jusqu'à nouvel ordre.

Seront, toutefois, admissibles à l'importation lesdites marchandises pour lesquelles on justifiera qu'elles ont été expédiées directement pour la France avant la date de la publication du présent avis au *Journal officiel*, ainsi que celles qui ont été constituées en entrepôt avant cette même date.

AVIS AUX IMPORTATEURS

Rectificatif au *Journal officiel* du 1^{er} avril 1934:

Page 3421, 2^e colonne, Légumes conservés, Ex. 158, Petits pois, haricots verts et carottes, U. E. helgo-luxembourgeoise, au lieu de: « 2.370 », lire: « 2.970 ».

Page 3425, 1^{re} colonne, Lampes et appareils de T. S. F., Ex. 361 bis, Lampes, valves de T. S. F., Hongrie, au lieu de: « 96 », lire: « 50 ».

Page 3428, 3^e colonne, Papiers et carton, Ex. 461 B, Papier pergamin, etc., Tchécoslovaquie, au lieu de: « 111 », lire: « 128 ».

Page 3435, 2^e colonne, Ex. 568, Articles de ménage émaillés, etc., Tchécoslovaquie, au lieu de: « 829 », lire: « 870 ».

Page 3436, 2^e colonne, Chapeaux, 627, Chapeaux de feutre de laine, En cloches, etc., Tchécoslovaquie, au lieu de: « 100 », lire: « 45 »; Autres non garnis, Tchécoslovaquie, au lieu de: « 905 », lire: « 1.356 »; Partiellement garnis, Tchécoslovaquie, au lieu de: « 775 », lire: « 1.055 ».

Ministère de l'agriculture.

AVIS AUX IMPORTATEURS

En vue de la répartition des contingents de maïs pour les pays suivants:

Argentine, Roumanie, Hongrie, Yougoslavie et Turquie,

pour le 2^e trimestre 1934, les intéressés auront à faire parvenir leurs demandes établies dans les conditions fixées au *Journal officiel* du 12 mars 1933, au ministère de l'agriculture, comité interprofessionnel du contrôle des importations, 13, rue Casimir-Périer, Paris (7^e), avant le 23 avril.

Les demandes déjà parvenues pour ces pays au comité interprofessionnel du contrôle des importations pour le 2^e trimestre n'auront pas à être renouvelées.

Les contingents de maïs yougoslave et hongrois n'étant pas à destination spécifiquement agricole, les importateurs n'auront pas à produire de justifications d'emploi.

Ministère de la marine.

Avis de concours pour l'emploi de chef de travaux pratiques de bactériologie à l'école d'application des médecins et pharmaciens chimistes stagiaires à Toulon.

Un concours pour l'emploi de chef de travaux pratiques de bactériologie à l'école d'application des médecins et pharmaciens chimistes stagiaires à Toulon, aura lieu à Toulon, dans le courant du mois de septembre 1934, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Ce concours aura lieu dans les conditions fixées par les décret et arrêté des 20 et 22 décembre 1930.

Avis de concours pour l'emploi de professeur d'anatomie à l'école annexe de médecine navale de Brest.

Un concours pour l'emploi de professeur d'anatomie à l'école annexe de médecine navale de Brest aura lieu à l'hôpital maritime de ce port dans la première quinzaine du mois d'octobre 1934, à une date qui sera fixée ultérieurement.

Ce concours aura lieu dans les conditions fixées par les décret et arrêté des 20 et 22 décembre 1930.

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris 7^e.

Le Directeur des Publications officielles: G. PARCELOR.

BANQUE DE FRANCE

SIÈGE CENTRAL ET SUCCURSALES

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF	AU	
	13 AVRIL 1934	6 AVRIL 1934
Encaisse-or (monnaies et lingots).....	74.978.196.828 35	74.806.946.093 65
Monnaies d'argent, de nickel et de billon.....	522.443.654 92	498.592.060 90
Comptes courants postaux.....	561.295.701 46	555.077.811 11
Disponibilités à vue à l'étranger.....	43.536.365 39	44.494.253 92
Avances sur lingots et monnaies d'or.....	1.554.791.693 67	1.554.871.693 67
Portefeuille commercial et d'effets publics :		
Effets de commerce escomptés sur la France.....	5.098.024.841 79	
Effets de commerce escomptés sur l'étranger.....	232.986.231 25	5.331.011.073 04
Effets négociables achetés en France.....	245.013.231 28	5.306.063.016 84
Effets négociables et autres emplois à court terme à l'étranger.....	822.300.170 90	1.037.313.402 18
Avances sur titres.....		1.029.889.969 90
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931).....		3.060.225.666 60
Prêts sans intérêts à l'Etat (loi du 9 juin 1857; convention du 29 mars 1878; loi du 13 juin 1878 prorogée; lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928).....		3.069.011.649 49
Rentes pourvues d'affectations spéciales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857).....		5.996.423.330 31
Hôtel et mobilier de la Banque.....		5.996.423.330 31
Divers.....		3.200.000.000 »
	412.980.750 14	3.200.000.000 »
	4.000.000 »	4.000.000 »
	2.326.821.265 05	2.445.278.707 21
Total.....	98.702.039.728 11	98.593.629.337 14
PASSIF		
Capital de la Banque.....	182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).....	272.696.110 93	272.696.110 93
Réserves mobilières légales (loi du 17 mai 1834; décrets des 27 avril et 2 mai 1848; loi du 9 juin 1857).....	22.105.750 14	22.105.750 14
Réserve immobilière.....	4.000.000 »	4.000.000 »
Engagements à vue :		
Billets au porteur en circulation.....	81.630.950.240 »	82.311.295.320 »
Comptes courants créditeurs :		
Compte courant du Trésor public.....	463.436.889 53	
Compte courant de la caisse autonome d'amortissement.....	1.595.418.190 12	
Comptes courants et comptes de dépôts de fonds.....	13.132.077.482 07	15.081.972.516 51
Dispositions et autres engagements à vue.....	491.039.954 79	14.351.888.036 14
Divers.....	1.507.815.110 53	1.449.144.059 93
Total.....	98.702.039.728 11	98.593.629.337 14

Certifié conforme aux écritures :

Le Gouverneur de la Banque de France,
C. MORET.

COUVERTURE DES ENGAGEMENTS A VUE	TAUX DES OPERATIONS	
	Au 13 avril 1934.	Au 6 avril 1934.
Engagements à vue.....	96.742.922.756 51	96.663.183.416 14
Proportion de l'encaisse-or aux engagements à vue.....	77,53 p. 100.	77,39 p. 100
		Escompte 3 p. 100
		Avances sur lingots. 3 1/2 —
		Avances sur titres.. 4 1/2 —

Chemins de fer de l'Est et d'Alsace
et de Lorraine.

Le week-end dans les Vosges.

Du 1^{er} mai au 15 octobre 1934, des billets d'aller et retour individuels de fin de semaine à prix réduit de 40 p. 100 permettent de faire de belles excursions en montagne et en forêt.

Ces billets sont délivrés au départ de Paris et des principales gares des chemins de fer de l'Est et d'Alsace et de Lorraine.

Ils sont valables du vendredi (ou avant-veille de fête légale) à 20 heures au lundi (ou lendemain de fête légale) à 24 heures au départ de Paris et du samedi (ou veille de fête légale) à midi au lundi (ou lendemain de fête légale) à midi, au départ des autres gares.

Une franchise de 20 kilogr. de bagages par voyageur est accordée pour le transport des bicyclettes, du matériel de campement, etc.

Pour renseignements complémentaires et délivrance des billets au départ de Paris, s'adresser: bureau des renseignements de la gare de Paris-Est, bureau de tourisme de la gare de Paris-Est, ou maison de France, 101, Champs-Élysées, Paris (8^e). Voir également pour renseignements le bureau de tourisme des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, 5, rue de Florence, Paris (8^e).

Chemin de fer de Paris à Lyon
et à la Méditerranée.

Excursion dans le Vivarais.

Une occasion est offerte de visiter à bon compte le Vivarais par l'excursion qu'organisent dans cette région, pendant les vacances de la Pentecôte, le Paris-Lyon-Méditerranée et l'Union nationale des agences de voyages. En quittant Paris le 19 mai 1934 par le train de 21 h. 25, on arrive à Montélimar le lendemain, à 6 h. 40, on trouve là des autocars qui, pendant deux jours, conduiront à travers une région pittoresque: vieux villages, vestiges romains, villes d'eaux, lacs, gorges, volcans éteints, coulées basaltiques, au cours d'un circuit de 325 kilomètres.

On reprend le train à Valence le 21 mai, à 23 h. 26, pour arriver à Paris le 22, à 8 h. 30 du matin.

Tout est prévu pour éviter tout souci en cours de route. Le prix de l'excursion, comprenant tous les frais (chemin de fer, autocar, hôtel, pourboires, taxes diverses), est de 340 fr. en 3^e classe, de 408 fr. en 2^e classe.

Pour des renseignements plus détaillés, s'adresser au bureau des chemins de fer à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris, ou aux principales agences de voyages.

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Cours du jeudi 19 avril 1934.

Sucres. 100 kil. nets, entrepôt Paris.	222 .. à 222 50
Alcool libre rect. Hect. 100° Paris. à
Huile de lin. 100 kil. nets, entrepôt. à
Huile de colza. 100 kil. nets, entr. à
Mais jaune. Les 100 kilogr. nets.... à
Caoutchoucs. Kilo net, entr. Paris.	43 .. à
Avoine indigène, m fib 100 k. nets. à
Seigle en mag., en couche. 100 kil. à
Blé marché réglementé. 100 kilogr.	129 .. à
Blé indigène marché libre. 100 kil. à
Farines fleur Paris. 101 kil. bruts. à
Riz base Saïgon. 100 kil. nets, entr. à

Cours du mercredi 18 avril 1934.
Suif indigène nu 43° 1/2 fr. Paris. 100 k. 118 75 à

EXTRAIT DU COURS AUTHENTIQUE DE LA BOURSE

Main table containing financial data for 'FONDS D'ETAT FRANÇAIS', 'FONDS D'ETAT FRANÇAIS EMIS A L'ETRANGER', 'FONDS GARANTIS PAR LE GOUVERNEMENT FRANÇAIS', 'CREDIT NATIONAL', and 'EMPRUNTS DE COLONIES ET PROTECTORATS'. It includes columns for 'JOURS-SANCE courante', 'Jeudi 19 Avril.', 'AU COMPTANT', and 'AU COMPTANT'.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Table of exchange rates (COTE DES CHANGES) with columns for 'PARITES-OR', 'DEVISES', 'DERNIERS COURS cotés en Bourse.', '19 AVRIL Cours cotés en Bourse.', and '49 AVRIL Cours cotés en Bourse.'.

NOTA. - * Pair provisoire. - ** Pair théorique.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS, 2^e

Compte chèque postal: 1.014.00, Paris.

ET DANS SES SUCCURSALES DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS

L'ADMINISTRATION ET LES FERMISERS DÉCLINENT TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT A LA TENUEUR DES ANNONCES

Tirages financiers

Etablissements FOURRE & RHODES

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 9.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL A PARIS, 9, RUE FORTUNY

Obligations de 500 fr. 5 0/0 remboursables
le 1^{er} juin 1934.

(TIRAGE DU 8 DÉCEMBRE 1933)

31	46	113	115	135	152	153	221	234
239	251	270	274	326	341	368	373	432
464	472							

Obligations restant à rembourser
sur tirages antérieurs.

271 455 458.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

CHEMINS DE FER DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SIÈGE SOCIAL:
54, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (9^e)
Rég. Comm. Seine n° 53523.

Numéros des 40 obligations 3 0/0 sorties au
tirage du 12 avril 1934 et remboursables à
partir du 1^{er} juillet 1934 à 483 fr. 41.

31 à 40 — 651 à 660 — 1.441 à 1.450 — 1.591
à 1.600.

Séries comprenant des titres amortis anté-
rieurement dont le remboursement n'a pas
encore été effectué.

Néant.

SOCIÉTÉ ANONYME de BETON ARME COMPRIME

« S. A. B. A. C. »

CAPITAL: 150.000 FRANCS
23, AVENUE DE LA VICTOIRE, 23, NICE

2^e TIRAGE DES OBLIGATIONS (4 AVRIL 1934)

Numéros des 23 obligations remboursables
à partir du 1^{er} juillet 1934.

48	49	112	147	262	291	309
349	397	718	785	796	800	865
885	924	1.037	1.038	1.087	1.109	1.137
1.151	1.180					

Les obligations sorties au précédent tirage
ont toutes été remboursées.

AVIS D'ADJUDICATIONS

MARINE NATIONALE

PORT DE BREST

INTENDANCE MARITIME — SERVICE DES SUBSISTANCES

Des offres seront acceptées pour la fourniture de:

- 1^o Merrains bruts en chêne, fendus, pour objets de tonnellerie et de barillage;
- 2^o Fer feuillard zingué en rouleaux, à effectuer au port de Brest.

Les offres devront parvenir au chef du service des subsistances de la marine, à Brest, le jeudi 3 mai 1934, à seize heures, dernier délai.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges et pour tous renseignements complémentaires au service des subsistances de la marine, à Brest.

Ministère de la guerre.

ÉTABLISSEMENT CENTRAL
DU MATÉRIEL DE LA TÉLÉGRAPHIE MILITAIRE

ADJUDICATION RESTREINTE à PARIS,
le 18 mai 1934.

Deux lots comportant le minimum de fournitures suivant:

- Poteaux télégraphiques de 6 m. 50: deux mille (2.000);
- Poteaux télégraphiques de 8 mètres: six cents (600);
- Poteaux télégraphiques de 10 mètres: quarante (40).

Dépôt des pièces: pour le 2 mai 1934.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à l'établissement central du matériel de la télégraphie militaire, 51 bis, boulevard de Latour-Maubourg, à Paris (7^e), où l'on peut en prendre connaissance.

Ministère de la guerre.

SERVICE DU CHAUFFAGE

Fourniture de combustibles minéraux nécessaires aux corps de troupe et divers établissements militaires de la Tunisie. (Période du 1^{er} juillet 1934 au 30 juin 1935).

ADJUDICATION le 8 juin, à neuf heures, dans le bureau de l'intendant militaire chargé des subsistances, 1, boulevard Bab-Menara, à Tunis.

La fourniture est divisée en 9 lots.

Le public pourra prendre connaissance des documents régissant la fourniture dans les bureaux des intendants militaires de Tunis (subsistances), Bizerte, Sousse, Gabès, et à la direction de l'intendance militaire de chaque corps d'armée.

Les demandes d'admission à soumissionner devront parvenir à l'intendant militaire de Tunis (subsistances), avant le 29 mai 1934, dix heures, accompagnées des pièces suivantes:

- Certificat de non-faillite ayant moins de trois mois de date;
- Certificat de nationalité.

En cas d'insuccès, réadjudication le 13 juin 1934, à neuf heures.

Ministère de la guerre.

SERVICE DU GENIE

ÉTABLISSEMENT CENTRAL
DU MATÉRIEL DE GUERRE DU GÉNIE

ADJUDICATION à VERSAILLES, le 24 mai 1934,
à dix heures.

Fourniture de rondins en sapin et de piquets
de réseau et de revêtement.

Lot n° 1. — 2.200 rondins de 2 mètres; 1.750
rondins de 4 mètres; 900 rondins de 5 mètres.

Lot n° 2. — 50.000 piquets de réseau et 15.000
piquets de revêtement.

Lot n° 3. — 27.800 piquets de réseau et 9.800
piquets de revêtement.

Lot n° 4. — 12.000 piquets de réseau et 7.000
piquets de revêtement.

Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à l'établissement central du matériel de guerre du génie, 8, rue de l'Assemblée-Nationale, à Versailles, où l'on peut en prendre connaissance.

Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies, au plus tard, le 14 mai 1934.

En cas d'insuccès de l'adjudication, concours consécutif le 4 juin 1934.

Seront seuls admis à soumissionner les industriels français qui sont réellement fabricants des objets composant la fourniture.

Ministère des colonies.

AVIS D'ADJUDICATION

Une adjudication en vue de la fourniture de bandages bruts destinés au réseau Nord des chemins de fer de l'Indochine, aura lieu à Paris le 17 mai 1934, à quinze heures, au ministère des colonies, 27, rue Oudinot.

Voir cahier des charges au ministère des colonies, pièce 4, pavillon.

ANNONCES. — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

AVIS DE CONCOURS

pour travaux relatifs à la construction de lignes souterraines dans le réseau de Nantes (secteurs de Doulon et de Vannes).

Il est fait appel à la concurrence en vue de la conclusion d'un marché de gré à gré, pour la pose de câbles téléphoniques souterrains, fourniture de main-d'œuvre, tirage de câbles et manutentions diverses dans le réseau de Nantes (secteurs de Doulon et de Vannes). Les soumissions à établir sur papier libre, conformément au modèle qui sera envoyé sur demande, devront être adressées avant le 30 avril 1934 à M. l'ingénieur en chef des postes et des télégraphes, 2, place Daubenton, à Nantes.

BUREAU DES DOMAINES DE VERSAILLES
6, AVENUE DE PARIS

VENTE aux enchères publiques le mardi 8 mai 1934, à quinze heures, à la station-magasin de Saint-Cyr-l'École, de criblures de blé (55 quintaux), d'avoine (30), farine deuxième (135), remoulages (136), recoupettes (138), son (270), débris de métaux, de cuir et de tissus. Au comptant, 10 p. 100 en sus.

BILANS DE SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Reg. commerce Seine, n° 64462.

BILAN AU 28 FEVRIER 1934

ACTIF	
Espèces en caisse, au Trésor et à la Banque de France	1.704.103.908 49
Avoirs dans les banques et chez les correspondants	219.014.999 98
Portefeuille effets et bons de la défense nationale	5.139.786.624 21
Coupons à encaisser	89.925.359 86
Reports	67.132.189 85
Avances sur garanties	448.999.158 16
Comptes courants divers	2.933.347.772 76
Rentes, actions, bons et obligations	33.429.170 13
Participations financières	28.838.298 02
Immobilisations et immobilière patrimoniale et départementale	71.397.038 75
Comptes d'ordre	84.336.196 21
Comptes d'ordre	303.459.750 "
Comptes d'ordre	12.500.000 "
Total	11.135.970.457 42
PASSIF	
Capital	625.000.000 "
Reserves	390.000.000 "
Bénéfices reportés à nouveau	27.106.918 36
Intérêts et dividendes à payer aux actionnaires	4.599.629 46
Comptes de chèques	3.166.382.817 88
Comptes courants divers	264.678.800 "
Reports à échéance fixe	6.360.311.377 82
Comptes courants divers	128.285.635 65
Acceptations à payer	169.605.278 25
Comptes d'ordre	
Total	11.135.970.457 42

Certifié conforme aux écritures :
Le directeur général adjoint,
H. ARDANT,

CONCESSIONS DIVERSES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU GARD

2^e DIVISION — BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS

AVIS

DEMANDE EN RENONCIATION à la concession des mines de lignite de Saint-Laurent-la-Vernède.

Par une déclaration en date du 2 novembre 1933:

1^o Mme Marthe-Marie-Elisabeth Jourdan, épouse autorisée et assistée de M. Albert-Lucien-Dominique Leconte, avec lequel elle demeure, 41, rue Turgot, à Nîmes;

2^o Mme Marie-Eugénie-Lucie Jourdan, veuve de M. Charles Lempel, sans profession, demeurant à Paris, 98 bis, rue du Cherche-Midi;

3^o M. Marcel-Henri-Gustave Jourdan, exportateur, demeurant à Froctown (colonie anglaise de Sierra-Leone, Afrique occidentale), faisant élection de domicile en France, à Montpellier, 5, rue du Clos-René;

4^o Mlle Marie-Thérèse-Henriette Jourdan, institutrice, demeurant à Ris-Orangis (Seine-et-Oise),

demandent à renoncer à la concession des mines de lignite de Saint-Laurent-la-Vernède, située dans l'arrondissement d'Uzès, instituée par décret impérial du 27 avril 1864 et portant sur les communes de Saint-Laurent-la-Vernède, la Bruguière, Fontarèches, la Bastide-d'Engras et Pognadoresse, arrondissement de Nîmes, département du Gard.

Le public pourra prendre connaissance de la demande, du titre institutif, des plans superficiels et souterrains et autres pièces annexées à la préfecture, pendant la durée de l'enquête qui aura lieu du 20 mars au 20 mai 1934.

A Nîmes, le 26 février 1934.

Le préfet,
M. MOUNIER.

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

AVIS

Demande en extension de concession ou en concession de mines

Par une pétition en date du 4 décembre 1933, régularisée à la date du 2 janvier 1934, M. ARON (Alexis), administrateur délégué de la Société minière et métallurgique de l'Anjou, agissant au nom et pour le compte de cette société anonyme, dont le siège social est 25, rue de Clichy, à Paris (9^e), sollicite l'extension à d'autres limites de la concession de mines de fer d'Angrie ou, à défaut, une concession de mines de fer sur le territoire des communes d'Angrie, de Loiré et de Challain-la-Potherie, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire.

Cette extension de concession, ou concession, serait limitée ainsi qu'il suit:

Au Nord, par une ligne droite AL, partant du point A, angle Nord-Ouest de la maison d'habitation de la ferme de la Beausse, parcelle n° 532, section A du cadastre de la commune de Loiré, sommet commun avec la concession d'Angrie, et aboutissant au point L, angle Sud-Ouest de la maison d'habitation

de la ferme de la Pontrionnais, parcelle n° 46, section F du cadastre de la commune de Challain-la-Potherie.

A l'Ouest, par une ligne droite LK, joignant ledit point L au point K, intersection de l'accotement Est de l'ancien chemin de Vritz, à Challain-la-Potherie avec l'accotement Sud du chemin de la ferme de la Langerais, parcelle n° 286, section F du cadastre de Challain-la-Potherie.

Au Sud, par une ligne droite KG, joignant ledit point K au point G, angle Sud-Ouest de la maison d'habitation de la ferme de la Lande, parcelle n° 250, section H du cadastre de la commune d'Angrie, sommet commun avec la concession d'Angrie.

A l'Est, par une ligne droite GA, côté commun avec la concession d'Angrie, joignant ledit point G au point A de départ.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de trois kilomètres carrés quarante-neuf hectares (349 hectares).

La concession d'Angrie, instituée par décret du 30 septembre 1923, au profit de la Société minière et métallurgique de l'Anjou, sur le territoire des communes d'Angrie, de Loiré et de Chazé-sur-Argos, arrondissement de Segré, département de Maine-et-Loire, est limitée ainsi qu'il suit:

Au Nord, par une ligne droite AB, partant du point A, angle Nord-Ouest de la maison d'habitation de la ferme de la Beausse, parcelle 532, section A du cadastre de la commune de Loiré et aboutissant au point B, angle Nord-Est de la maison d'habitation de la ferme Nord de Livenais, parcelle 160, section E du cadastre de la commune de Loiré.

A l'Est, par une ligne droite BH, joignant ledit point B au point H, borne kilométrique 51 k. de la route départementale n° 48.

Au Sud, par une ligne droite HF, joignant ledit point H au point F, intersection du côté Ouest de la route nationale n° 23 bis avec le côté Sud-Ouest du chemin de la Potherie à Angrie.

A l'Ouest: 1^o par une ligne droite FG, joignant ledit point F au point G, angle Sud-Ouest de la maison d'habitation de la ferme de la Lande, parcelle n° 250, section H du cadastre de la commune d'Angrie; 2^o par une ligne droite GA, joignant ledit point G au point A de départ.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de quinze kilomètres carrés soixante-quatre hectares (1.564 hectares).

La concession à résulter de l'extension sollicitée porterait sur les communes d'Angrie, de Loiré, de Chazé-sur-Argos et de Challain-la-Potherie et serait limitée ainsi qu'il suit:

Au Nord, 1^o par une ligne droite LA, joignant le point L, angle Sud-Ouest de la maison d'habitation de la ferme de la Pontrionnais, parcelle n° 46, section F du cadastre de la commune de Challain-la-Potherie au point A, angle Nord-Ouest de la maison d'habitation de la ferme de la Beausse, parcelle n° 532, section A du cadastre de la commune de Loiré; 2^o par une ligne droite AB, joignant ledit point A au point B, angle Nord-Est de la maison d'habitation de la ferme Nord de Livenais, parcelle n° 160, section E du cadastre de la commune de Loiré.

A l'Est, par une ligne droite BH, joignant ledit point B au point H, borne kilométrique 51 k. de la route départementale n° 48.

Au Sud, par une ligne droite HF, joignant ledit point H au point F, intersection du côté Ouest de la route nationale n° 23 bis, avec le côté Sud-Ouest du chemin de la Potherie à Angrie.

A l'Ouest, par une ligne droite FG, joignant ledit point F au point G, angle Sud-Ouest de la maison d'habitation de la ferme de la Lande, parcelle n° 250, section H du cadastre de la commune d'Angrie.

Encore au Sud, par une ligne droite GK, joignant ledit point G au point K, intersection de l'accotement Est de l'ancien chemin de Vritz à Challain-la-Potherie, avec l'accotement Sud du chemin de la ferme de la Langerais, parcelle n° 286, section F du cadastre de Challain-la-Potherie.

ANNONCES. — L'Administration et les Fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces. — ANNONCES

Et encore à l'Ouest, par une ligne droite KL, joignant ledit point K au point L de départ.

Lesdites limites renfermant une étendue superficielle de dix-neuf kilomètres carrés treize hectares (1.913 hectares).

Le pétitionnaire offre aux propriétaires des terrains compris dans l'extension de concession ou la concession demandée une redevance foncière de trois francs par hectare.

A la demande est annexé un plan en triple expédition et sur une échelle de 10 millimètres pour 100 mètres, de la concession à résulter de l'extension de concession sollicitée.

Le préfet du département de Maine-et-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 avril 1810, modifiée par la loi du 27 juillet 1880;

Vu le règlement d'administration publique du 31 août 1920 pris par application de la loi du 9 septembre 1919,

Arrête:

Le présent avis sera affiché pendant deux mois, du 15 mars au 15 mai 1934, à Angrie, Loiré, Chazé-sur-Argos, Challain-la-Potherie, Segré et Angers.

Il sera, pendant la durée de l'enquête légale, inséré deux fois et à un mois d'intervalle, dans un journal du département et dans le Journal officiel.

Il sera, en outre, adressé au préfet de la Seine, qui prie de le faire également afficher, pendant le même délai, à Paris (9^e), où est situé le domicile de la société pétitionnaire.

La pétition et les plans sont déposés à la préfecture où le public pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête, en vue des oppositions et des demandes en concurrence auxquelles la demande actuelle pourrait donner lieu.

A Angers, le 15 février 1934.

Le préfet,
R. FOURCADE.

AVIS DIVERS

SUCCESSION de feu JOSEPH ABRAGAM

Conformément à la loi anglaise dite « Trustee Act 1925 »

AVIS est donné, par la présente, que tous créanciers et autres personnes ayant des créances ou demandes contre la succession de feu JOSEPH ABRAGAM, célibataire, négociant, ayant demeuré à Londres, 138, Lauderdale Mansions, Maida Vale, décédé le 10 janvier 1932, dont l'envoi en possession de sa succession a été octroyé le 9 avril 1934 par le greffier principal, division de Probate de la haute cour de justice d'Angleterre, à Harry Gerald Abrahams (le mandataire légal d'une sœur et deux frères germains, trois des personnes ayant droit à se partager la succession), l'administrateur de la succession, sont appelés à en adresser tous détails écrits y relatifs aux soussignés, MICHAEL ABRAHAMS SONS & Co, 110, Bishopsgate, Londres, E. C. 2, jusqu'au 20 juin 1934 inclus, après laquelle date ledit administrateur procédera au partage des biens dudit défunt parmi les personnes y ayant droit, en tenant seulement compte des créances ou demandes dont il aura été avisé en temps utile, et ne pourra pas être tenu responsable du partage, en totalité ou en partie, des biens du défunt, envers les personnes dont les créances ou demandes ne lui auraient pas été formulées.

Londres, le 20 avril 1934.

MICHAEL ABRAHAMS SONS & Co,
110, Bishopsgate, Londres, E. C. 2
et 127, boulevard Haussmann, Paris (8^e),
solicitors dudit administrateur.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

(Art. 1^{er} du décret du 16 août 1901.)

3 février 1934 (récépissé du 11 avril 1934).
SOU DES ÉCOLES LAÏQUES DE SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE. But: aider l'enseignement laïque. Siège social: école de Saint-Jean, par Châteauneuf-de-Randon (Lozère).

18 mars 1934 (récépissé du 24 mars 1934). CLUB SPORTIF D'ERCUIS (Oise). But: cyclisme, athlétisme, tir, football, modifications au conseil d'administration. Siège social: café des Sports, à Erceuil (Oise).

Déclaration du 20 mars 1934.
LES AMIS DE L'ÉCOLE LAÏQUE.
But: développer l'esprit laïque.
Siège social: rue Gambetta, n° 4, à Bône (Constantine).

20 mars 1934. LE MARSOUIN PALAVASIEN.
But: grouper ses membres et la défense de leurs intérêts.
Siège social: salle des Conférences, rue Saint-Pierre, à Palavas (Hérault).

Déclaration du 21 mars 1934.
ASSOCIATION DES PELLETIERS ET FOURREURS DE PARIS.
But: défense, sous toutes les formes, des intérêts corporatifs des pelletiers et fourreurs de Paris, organisation d'un centre de liaison entre les pelletiers et fourreurs de Paris et les pelletiers et fourreurs de pays étrangers.
Siège social:
7, rue du Conservatoire, Paris.

Déclaration du 21 mars 1934. COMITÉ DES FÊTES DE TROARN. Objet: organisation de fêtes et de manifestations sportives. Siège social: à la mairie de Troarn (Calvados).

Déclaration du 22 mars 1934.
ASSOCIATION DES JUIFS POLONAIS EN FRANCE.
But: rapprochement des juifs polonais résidant en France. Siège social: 12 bis, rue Guilleminot, Paris (14^e).

Déclaration à la préfecture des Vosges du 23 mars 1934. ASSOCIATION CATHOLIQUE DES CHIEFS DE FAMILLE DU CANTON DE XERTIGNY. Objet: éducation de l'enfance. Siège social: Xertigny, salle Jeanne-d'Arc.

23 mars 1934. ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE TOULOUSE (section de pharmacie). But: solidarité. Siège: 23, place du Capitole, Toulouse.

24 mars 1934.
LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DU PERSONNEL DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES A PRIMES FIXES CONTRE L'INCENDIE ET AUTRES RISQUES LA MÉTROPOLE INCENDIE a déclaré transférer son siège à Paris, 46-48, rue Saint-Lazare.

Déclaration du 24 mars 1934. LES JEAN-LE-GOUIN, amicale d'anciens marins. But: resserrer les liens d'amitié, de dévouement et d'entraide entre anciens marins. Siège: 175, rue du Faubourg-Saint-Antoine, Paris.

28 mars 1934.
LA PROTECTRICE, société de chasse.
But: repeuplement, répression, protection des récoltes. Siège: mairie de Boissey (Ain).

Déclaration à la préfecture du 29 mars 1934 (n° 889). L'ESPÉRANCE. But: gymnastique, sports, tir. Siège social: café du Commerce, Chef-Boutonne (Deux-Sèvres).

Déclaration du 6 avril 1934.
LES DISCIPLES DE SAINT PIERRE.
But: exercice de la pêche, réempoissonnement des deux rivières: l'Ecaillon et des Harpies, et répression du braconnage.
Siège social: salle des fêtes, à Vendegies-sur-Ecaillon (Nord).

31 mars 1934.
UNION AMICALE DES MUTILÉS, VICTIMES DE LA GUERRE ET ANCIENS COMBATTANTS.
But: entraide morale et matérielle. Siège social: mairie du Quartier (Puy-de-Dôme).

4 avril 1934.
AMICALE DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE DE VERTUS ET ENVIRONS.
But: resserrer les liens de camaraderie entre sous-officiers, faire connaître les écoles de perfectionnement des sous-officiers de réserve, leur procurer des élèves.
Siège: café de la Gare, à Vertus (Marne).

Déclaration du 6 avril 1934. LA RAQUETTE. But: favoriser le tennis à Téniet-el-Had; organiser des concours de tennis. Siège social: mairie de Téniet-el-Had (Alger).

7 avril 1934.
CERCLE LAÏQUE DE CARAMAN.
But: éducation post-scolaire. Siège: école publique de Caraman (Haute-Garonne).

8 avril 1934. SOCIÉTÉ DES CHASSEURS DE LA COMMUNE DE MIALET. But: groupement amical réunissant les porteurs de permis. Siège: mairie de Mialet (Gard).

10 avril 1934.
RADIO-CLUB DU LANGUEDOC.
But: grouper les sans-filistes. Siège: 49, rue Louis-Figuière, Montpellier (Hérault).

10 avril 1934. UNION FRANÇAISE DES ARTISTES-PEINTRES PROFESSIONNELS D'ANTIBES. But: défense des intérêts, appui moral et matériel. Siège social: 21, avenue Pasteur, Antibes (Alpes-Maritimes).

10 avril 1934. MICKEY-CLUB. But: tennis de table. Siège: bar-tabacs, 279, boulevard Charbon, Marseille.

Déclaration du 12 avril 1934. LE FRONT NATIONAL. But: groupement de citoyens français pour la défense du territoire national. Siège social: 31, avenue de l'Opéra, Paris.

Déclaration du 12 avril 1934. COMITÉ MIXTE NAZAIRIEN D'ENTRAIDE EN FAVEUR DU DISPENSAIRE FRANÇAIS ET DE LA GOUTTE DE LAIT DE BELGRADE (Yougoslavie). But: organiser des fêtes au profit du dispensaire français. Siège social: 12, rue Marceau, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

13 avril 1934. FÉDÉRATION DES SINISTRÉS DES INDUCTIONS DU MIDI. But: défense des intérêts de ses membres.
Siège: Rich-Taverne, boulevard de l'Espérance, Montpellier (Hérault).

13 avril 1934. DAUPHINS DE MARENGO. But: pratique de la natation. Siège: 7, boulevard de Strasbourg, Toulouse.

Déclaration du 16 avril 1934.
CLUB SPORTIF OUVRIER.
But: pratique de tous les sports.
Siège social: bourse du travail, Annecy (Haute-Savoie).

16 avril 1934. SOCIÉTÉ D'ÉTUDES POUR LA CRÉATION D'UN JARDIN D'ACCLIMATATION ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE A NICE. But: études en vue de la création d'un jardin d'acclimatation à Nice et, en annexe, un centre d'études scientifiques.
Siège social: 15, avenue de la Victoire, à Nice.

16 avril 1934. CERCLE DE L'UNION DE LA TRINITÉ-VICTOR (Alpes-Maritimes). But: entraide et camaraderie. Siège social: rue des Ecoles, la Trinité-Victor (Alpes-Maritimes).

17 avril 1934. LES AMIS DU THÉÂTRE.
But: encourager tout ce qui a trait au théâtre.
Siège: pavillon des sociétés savantes à Caen.

17 avril 1934. ASSOCIATION POPULAIRE DE BASSA-INDRE. But: aider au développement, enseignement et éducation populaire, principalement dans la commune d'Indre. Siège: 7, rue du Calvaire, Bassa-Indre, commune d'Indre (Loire-Inférieure).